

Cahier
des normes
graphiques
du Réseau Sépaq
2001



Cahier de normes de la Sépaq

19 novembre 2001

Avis au lecteur :

Cette version du Cahier de normes graphiques de la Sépaq n'est ni complète, ni définitive. Elle ne vise qu'à obtenir l'approbation des personnes concernées en ce qui concerne tant l'organisation générale du document (répartition des éléments de contenu) que le ton utilisé.

Les commentaires reçus par les personnes concernées et les informations complémentaires (manquantes) à recevoir permettront alors de finaliser le travail.

Un bref avant-propos présentant les objectifs visés par la réalisation de ce cahier de normes et son importance dans le processus de construction (et de respect) d'une image de marque, ainsi qu'un lexique, viendront compléter le document.

Tables des matières

1 Système d'identification visuelle du Réseau Sépaq et de ses constituantes

1.1 Système d'identification visuelle du Réseau Sépaq

1.1.1	<u>Grille de construction de l'identification visuelle</u>	3
1.1.2	<u>Grille de construction de l'identification visuelle avec dénomination</u>	5
1.1.3	<u>Caractères typographiques</u>	6
1.1.4	<u>Applications prohibées de l'identification visuelle</u>	7
1.1.5	<u>Zone de protection de l'identification visuelle</u>	8
1.1.6	<u>Couleur officielle Réseau Sépaq</u>	9
1.1.7	<u>Impression en couleurs</u>	10
1.1.8	<u>Impression en noir et blanc ou en renversé</u>	11
1.1.9	<u>Modes de reproduction et de définition optimales</u>	12

1.2 Système d'identification visuelle de Parcs Québec, Réserves fauniques Québec et Centres touristiques Québec

1.2.1	<u>Grille de construction de l'identification visuelle des réseaux</u>	14
1.2.2	<u>Grille de construction de l'identification visuelle des réseaux avec dénomination et caractères typographiques</u>	15
1.2.3	<u>Caractères typographiques</u>	16
1.2.4	<u>Grille de construction de l'identification visuelle des établissements à longue dénomination (plus de deux lignes)</u>	17
1.2.5	<u>Grille de construction de l'identification visuelle des établissements particuliers</u>	18
1.2.6	<u>Grille de construction de l'identification visuelle des établissements des Centres touristiques Québec</u>	19
1.2.7	<u>Applications prohibées de l'identification visuelle des réseaux</u>	20
1.2.8	<u>Zone de protection de l'identification visuelle des réseaux</u>	21
1.2.9	<u>Couleurs officielles des constituantes</u>	22
1.2.10	<u>Exemples non recommandés d'applications de la couleur</u>	23
1.2.11	<u>Impression en couleurs</u>	24
1.2.12	<u>Impression en noir et blanc ou en renversé</u>	25
1.2.13	<u>Version anglaise des réseaux</u>	26
1.2.14	<u>Modes de reproduction et de définition optimales</u>	27

1.3 Système d'identification visuelle du Réseau Sépaq • Partenaire en région

1.3.1	<u>Grille de construction de l'identification visuelle</u>	29
1.3.2	<u>Caractères typographiques et couleurs officielles</u>	30
1.3.3	<u>Applications recommandées</u>	31
1.3.4	<u>Applications prohibées</u>	32

2	<u>Imprimés du Réseau Sépaq et de ses constituantes</u>	
2.1	<u>Imprimé du Réseau Sépaq (seulement)</u>	
2.1.1	<u>Applications de l'identification visuelle dans une publication ou une annonce publicitaire</u>	35
2.1.2	<u>Positionnement de l'identification visuelle dans les publications ou annonces publicitaires</u>	37
2.2	<u>Imprimés individuels de Parcs Québec, Réserves fauniques Québec et Centres touristiques Québec</u>	
2.2.1	<u>Applications de l'identification visuelle dans une publication ou une annonce publicitaire</u>	39
2.3	<u>Imprimés combinés du Réseau Sépaq avec Parcs Québec, Réserves fauniques Québec et Centres touristiques Québec</u>	
2.3.1	<u>Normes d'application des identifications visuelles, selon les types de publications</u>	42
2.3.2	<u>Proportions et correspondances des identifications visuelle: Réseau Sépaq et ses constituantes</u>	43
2.3.3	<u>Réduction minimale des identifications visuelles: Réseau Sépaq et ses constituantes</u>	44
2.3.4	<u>Positionnement des identifications visuelles dans les publications ou les annonces publicitaires générales</u>	45
2.3.5	<u>Positionnement des identifications visuelles dans les publications ou les annonces publicitaires par établissement</u>	47
2.3.6	<u>Annonces publicitaires à signatures multiples</u>	48
2.4	<i>Avis obligatoires (à venir)</i>	
2.4.1	<i>Appel d'offres (à venir)</i>	50
2.4.2	<i>Appel de candidatures (à venir)</i>	51
3	<u>Matériel de correspondance du Réseau Sépaq et de ses constituantes</u>	
3.1	<u>Indications générales</u>	
3.2	<u>Matériel de correspondance • Réseau Sépaq</u>	
3.2.1	<u>En-tête de lettre</u>	55
3.2.2	<u>Carte professionnelle</u>	57
3.2.3	<u>Enveloppe</u>	59
3.2.4	<u>Grandes enveloppes</u>	61
3.2.5	<u>Étiquette</u>	62
3.2.6	<u>Bordereau de transmission par télécopieur</u>	63
3.2.7	<u>Communiqué de presse</u>	64
3.3	<u>Matériel de correspondance • Parcs Québec</u>	
3.3.1	<u>En-tête de lettre du réseau secteur</u>	66
3.3.2	<u>En-tête de lettre de l'établissement</u>	68
3.3.3	<u>Carte professionnelle du réseau secteur</u>	69
3.3.4	<u>Carte professionnelle de l'établissement</u>	71
3.3.5	<u>Enveloppe du réseau secteur</u>	72

3.3.6	<u>Enveloppe de l'établissement</u>	74
3.3.7	<u>Grandes enveloppes</u>	75
3.3.8	<u>Étiquette</u>	76
3.3.9	<u>Bordereau de transmission par télécopieur</u>	77
3.3.10	<u>Communiqué de presse</u>	78
3.4 Matériel de correspondance • Réserves fauniques Québec		
3.4.1	<u>En-tête de lettre du réseau secteur</u>	80
3.4.2	<u>En-tête de lettre de l'établissement</u>	82
3.4.3	<u>Carte professionnelle du réseau secteur</u>	83
3.4.4	<u>Carte professionnelle de l'établissement</u>	85
3.4.5	<u>Enveloppe du réseau secteur</u>	86
3.4.6	<u>Enveloppe de l'établissement</u>	88
3.4.7	<u>Grandes enveloppes</u>	89
3.4.8	<u>Étiquette</u>	90
3.4.9	<u>Bordereau de transmission par télécopieur</u>	91
3.4.10	<u>Communiqué de presse</u>	92
3.5 Matériel de correspondance • Centres touristiques Québec		
3.5.1	<u>En-tête de lettre du réseau secteur</u>	94
3.5.2	<u>En-tête de lettre de l'établissement</u>	96
3.5.3	<u>Carte professionnelle du réseau secteur</u>	97
3.5.4	<u>Carte professionnelle de l'établissement</u>	99
3.5.5	<u>Enveloppe du réseau secteur</u>	100
3.5.6	<u>Enveloppe de l'établissement</u>	102
3.5.7	<u>Grandes enveloppes</u>	103
3.5.8	<u>Étiquette</u>	104
3.5.9	<u>Bordereau de transmission par télécopieur</u>	105
3.5.10	<u>Communiqué de presse</u>	106
3.6 Exceptions		
3.6.1	<u>Carte professionnelle</u>	108
3.6.2	<u>En-tête de lettre</u>	111
3.6.3	<u>Enveloppe</u>	115
3.7 <i>Documents administratifs (à venir)</i>		
3.7.1	<i>Chèques (à venir)</i>	118
3.7.2	<i>Formulaires administratifs (à venir)</i>	119

4 Modes de communication

4.1 Signalisation (à venir)

4.1.1 Affichage / positionnement des signatures (à infos à venir)	122
4.1.2 Panneaux de signalisation • Parcs Québec (à venir)	123
4.1.3 Panneaux de signalisation • Réserves fauniques Québec (à venir)	124
4.1.4 Panneaux de signalisation • Centres touristiques Québec (à venir)	125

4.2 Applications des identifications visuelles sur les véhicules

4.2.1 Identification visuelle Réseau Sépaq • Partenaire en région	127
4.2.2 Dimensions recommandées pour l'application des signatures sur les véhicules	128
4.2.3 Camion 4 X 4 à cabine régulière et allongée • Réseau Sépaq	131
4.2.4 Familiale intermédiaire • Réseau Sépaq	132
4.2.5 Camion 4 X 4 à cabine régulière et allongée • Parcs Québec	133
4.2.6 Familiale intermédiaire • Parcs Québec	134
4.2.7 Camion 4 X 4 à cabine régulière et allongée • Réserves fauniques Québec	135
4.2.8 Familiale intermédiaire • Réserves fauniques Québec	136
4.2.9 Application facultative de SEPAQ.COM sur véhicule	137

4.3 Applications des identifications visuelles sur les vêtements

Parcs Québec

4.3.1 Badge d'identification Parcs Québec	141
4.3.2 Chemise Parcs Québec	142
4.3.3 Polo Parcs Québec	143
4.3.4 Veste en « polar » Parcs Québec	144
4.3.5 Coupe-vent Parcs Québec	145
4.3.6 Maillot de bain Parcs Québec	146
4.3.7 Casquette Parcs Québec	147

Réserves fauniques Québec

4.3.8 Chemise Réserves fauniques Québec	148
4.3.9 Coupe-vent Réserves fauniques Québec (devant et dos)	149
4.3.10 Casquette Réserves fauniques Québec	151

Centres touristiques Québec

4.3.11 (à venir)	152
------------------	-----

4.4 Outils promotionnels (à venir)

5	<i>Télévision, Internet et multimédia (à venir)</i>	
5.1	<i>Applications des signatures de Réseau Sépaq et des ses constituantes dans un message publicitaire télévisé (à venir)</i>	
5.1.1	<i>En commandite dans un message publicitaire télévisé (à venir)</i>	153
5.2	<i>Applications des signatures sur Internet (à venir)</i>	
5.2.1	<i>En commandite sur Internet (à venir)</i>	155
5.2.2	<i>Bandeau publicitaire sur le Web (à venir)</i>	156
5.3	<i>Applications des signatures pour une présentation multimédia (à venir)</i>	
	<i>Lexique (à venir)</i>	158

1



**Parcs
Québec**



**Réserves fauniques
Québec**



**Centres touristiques
Québec**

Système d'identification visuelle du Réseau Sépaq et de ses constituantes

- 1.1 Système d'identification visuelle du Réseau Sépaq*
- 1.2 Système d'identification visuelle de Parcs Québec, Réserves fauniques Québec et Centres touristiques Québec*
- 1.3 Système d'identification visuelle du Réseau Sépaq • Partenaire en région*

1.1



Système d'identification visuelle du Réseau Sépaq

- 1.1.1 *Grille de construction de l'identification visuelle*
- 1.1.2 *Grille de construction de l'identification visuelle avec dénomination*
- 1.1.3 *Caractères typographiques*
- 1.1.4 *Applications prohibées de l'identification visuelle*
- 1.1.5 *Zone de protection de l'identification visuelle*
- 1.1.6 *Couleur officielle • Réseau Sépaq*
- 1.1.7 *Impression en couleurs*
- 1.1.8 *Impression en noir et blanc ou en renversé*
- 1.1.9 *Modes de reproduction et de définition optimales*

1.1.1 GRILLE DE CONSTRUCTION DE L'IDENTIFICATION VISUELLE

La diffusion d'une identification visuelle uniforme, cohérente et normalisée dépendra du strict respect des normes graphiques prescrites dans ce document.

La grille de construction de l'identification visuelle est basée sur une **mesure-étalon** qui en facilite l'exécution. Les dimensions indiquées ne servent cependant qu'à des fins

de construction de cette mesure-étalon, et ce, indépendamment de la dimension exacte de l'application finale désirée (Voir note de la page suivante).

La première référence dans la construction de l'identification visuelle est le **symbole Québec**. De cet élément découle le positionnement et les dimensions des autres éléments de l'identification visuelle.

Mesure - étalon (grandeur réelle)



AB Largeur du symbole Québec (14 mm)

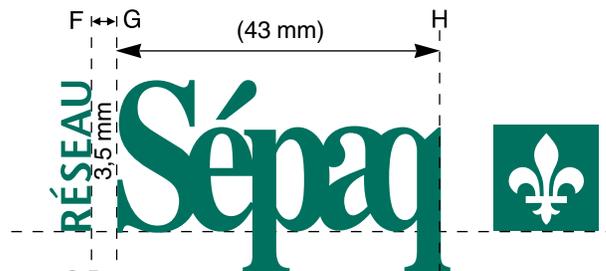


CA Espace entre le mot Sépaq et le symbole Québec (5,5 mm)

1.1.1 GRILLE DE CONSTRUCTION DE L'IDENTIFICATION VISUELLE (SUITE)



DE Hauteur de la lettre S du mot Sépaq (21 mm)
Correspond à la hauteur du mot Réseau



FG Espace entre les mots Réseau et Sépaq (3,5 mm)
GH Largeur du mot Sépaq (43 mm)

NOTE:

À partir de cette mesure-étalon, il est possible de réduire ou d'agrandir l'application, selon les besoins spécifiques. Il importe cependant de ne pas aller en-deça de la réduction minimale de 25 % de la mesure-étalon. Réduire davantage risque de nuire à la lisibilité de l'ensemble de l'identification visuelle.

1.1.2 GRILLE DE CONSTRUCTION DE L'IDENTIFICATION VISUELLE AVEC DÉNOMINATION

Certaines applications administratives ou à caractère officiel de l'identification visuelle exigent que la **dénomination** complète de la Société soit inscrite. Dans ce cas, il importe que l'inscription du **bloc-texte** respecte des normes graphiques déterminées.

Le bloc-texte doit être inscrit dans cet ordre et selon cette disposition :

LA SOCIÉTÉ DES
ÉTABLISSEMENTS
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

Version recommandée

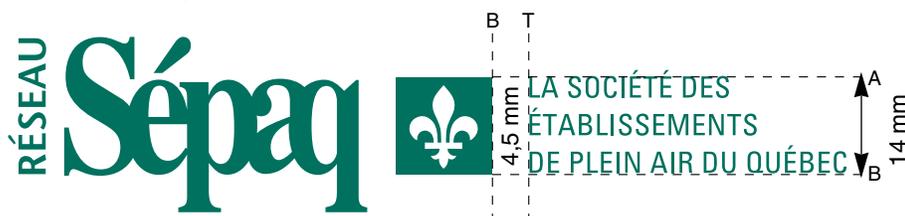


CA Espace entre le mot Sépaq et le symbole Québec (5,5 mm)

CX Espace entre le symbole Québec et le haut du bloc-texte (11 mm ou 2 fois CA)

X Alignement supérieur du bloc-texte

Version acceptée



L'application horizontale de l'identification visuelle est également permise.

BT Espace entre le symbole Québec et le bloc-texte (4,5 mm)

AB Hauteur du symbole Québec (14 mm)

1.1.3 CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES

Le respect de l'identification visuelle repose également sur l'utilisation appropriée des caractères typographiques officiels retenus selon les applications.

Réseau Sépaq



LA SOCIÉTÉ DES
ÉTABLISSEMENTS
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

Mot RÉSEAU

Caractère typographique: **Stone sans semi-bold, majuscules, 16 pts.**

LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

Caractère typographique: **Univers condensed 57, Régulier, 12,75 pts, Interlignage 15,5.**

1.1.4 APPLICATIONS PROHIBÉES DE L'IDENTIFICATION VISUELLE



L'identification visuelle sans le symbole Québec (fleur de lys).



L'identification visuelle avec le mot Réseau inscrit au-dessus de Sépaq (alignement à droite).



L'identification visuelle avec le mot Réseau inscrit au-dessus de Sépaq (alignement à gauche).



Le mot Réseau inscrit avec le mauvais caractère typographique.



Le mot Réseau ne respecte ni le caractère typographique, ni le positionnement, ni la grosseur des caractères.



Le mot Réseau ne respecte ni le caractère typographique, ni le positionnement, ni la grosseur des caractères.



Le mot Réseau ne respecte ni le caractère typographique, ni le positionnement, ni la grosseur des caractères.

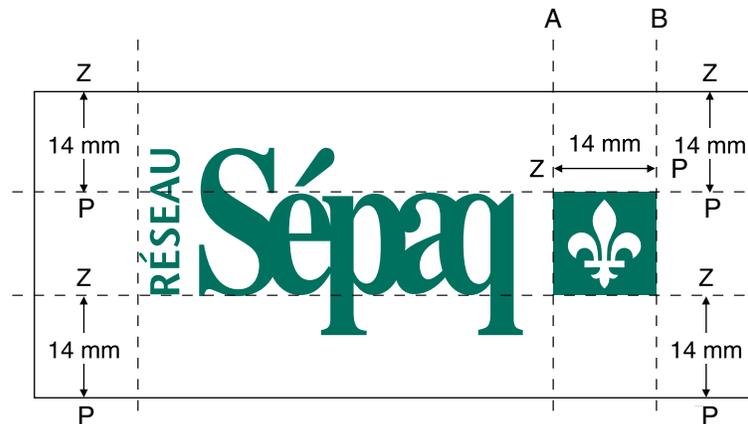


L'ensemble de l'identification visuelle est placé à l'oblique.

1.1.5 ZONE DE PROTECTION DE L'IDENTIFICATION VISUELLE

Le respect de la **zone de protection (ZP)** permet d'assurer une meilleure lisibilité de l'identification visuelle, parce qu'elle ne cohabitera pas de trop près avec d'autres éléments (graphiques ou autres).

Dans toutes les applications imprimées, il importe de toujours respecter la zone de protection de l'identification visuelle.



AB Largeur du symbole Québec (14 mm)

ZP Égale à AB (14 mm).
Détermine la limite du haut, du bas et de droite de l'identification visuelle.

La limite gauche de la zone de protection (ZP) se calcule à partir d'une verticale située juste à gauche de l'accent du mot « Réseau ».

Le résultat :
une zone de protection de 14 mm tout autour de l'identification visuelle.

1.1.6 COULEUR OFFICIELLE • RÉSEAU SÉPAQ

L'un des éléments distinctifs d'une marque est la **couleur** associée à cette marque. Il importe donc de respecter la couleur propre à l'identification visuelle du Réseau Sépaq, car elle contribue au renforcement et à l'identification de son image de marque.

Les renseignements de cette section indiquent la **couleur officielle du Réseau Sépaq**, selon différents modèles d'impression, de support ou de procédé utilisés.



LES CORRESPONDANCES DE L'IDENTIFICATION VISUELLE DU RÉSEAU SÉPAQ

Impression offset en une couleur :

Pantone 342

Impression en quadrichromie (4 couleurs process)* :

C (Cyan) : 100 % M (magenta) : 0 %

Y (jaune) : 69 % K (noir) : 43 %

Composition des couleurs sur un écran (RGB) :

R : 0 G : 81 B : 56

Composition des couleurs pour les journaux :

Anpa-Color : 739

Vinyle :

Vert Macal 9849-00

Couleur sico :

Vert N8C40

Q8

V1C

Y1C32

* Il est possible que la couleur varie, selon qu'il s'agisse d'un papier couché (glacé) ou non couché, et ce, en fonction d'un pourcentage d'absorption de l'encre différent d'un type de papier à un autre (phénomène d'atténuation). Il est donc fortement recommandé de vérifier l'authenticité de la couleur obtenue (vs couleur désirée), avant de donner l'autorisation d'imprimer.

1.1.7 IMPRESSION EN COULEURS

L'un des meilleurs moyens d'établir une **image de marque** et de la renforcer auprès du public, c'est d'établir des repères pouvant facilement être reconnus. Cet exercice demande des qualités de **constance**, de **présence** et de **dynamisme**.

Bien que l'impression en couleurs donne des résultats plus éclatants que le noir et blanc, il importe de tenir compte de l'environnement lors de l'application de l'identification visuelle en couleurs.

L'environnement déterminera les **degrés de lisibilité, de contraste et de clarté** nécessaires à l'utilisation de l'une ou l'autre des applications de l'identification visuelle.

Prenez soin de vérifier ces paramètres avant d'opter pour l'une ou l'autre des options disponibles ou d'en approuver l'impression.

Lorsque plusieurs options sont possibles, **toujours privilégier l'application de la couleur officielle**, en l'occurrence le vert Sépaq.

Exemples d'utilisation de la couleur officielle : vert Sépaq



En vert Sépaq sur un fond blanc.



En vert Sépaq sur un fond de couleur pâle. Assurez-vous toutefois que le contraste est suffisant pour permettre une excellente lisibilité. La couleur de fond ne doit pas être d'une densité semblable à celle du vert Sépaq.



Lorsque le fond est une photographie (ou une illustration), il est recommandé d'atténuer la densité de celle-ci dans le bas de l'image pour assurer une lisibilité maximale de l'identification visuelle. Il est inutile de faire cette modification si la composition de l'image permet déjà d'appliquer l'identification visuelle sans confusion possible. Par exemple, sur fond de neige ou de sable blanc uniforme.

Zone atténuée.

1.1.8 IMPRESSION EN NOIR ET BLANC OU EN RENVERSÉ

Exemples d'utilisation en noir et blanc et en renversé



En noir sur fond blanc dans le cas d'une impression en noir seulement.



En **renversé** sur fond noir ou sur fond de couleur foncée.



À NOTER : assurez-vous que le contraste est suffisamment fort pour garantir la lisibilité de l'identification visuelle. Par exemple, ne pas utiliser de renversé sur fond jaune.



Lorsque le fond est une photographie en noir et blanc ou en duotone (teintée d'une couleur), il est recommandé d'atténuer la densité de celle-ci dans le bas de l'image (comme dans l'exemple) pour s'assurer d'une lisibilité maximale de l'identification visuelle. Il est inutile de faire cette modification si la composition de l'image permet déjà d'appliquer l'identification visuelle sans confusion possible. Par exemple, sur fond de neige ou de sable blanc uniforme.

Zone atténuée.

1.1.9 MODES DE REPRODUCTION ET DE DÉFINITION OPTIMALES

Il est désormais courant d'envoyer des documents par fichier électronique. Pour s'assurer d'une reproduction et d'une définition optimales, il est recommandé de toujours expédier des documents permettant une **impression vectorielle** plutôt que *bitmap*.

Cependant, l'utilisation à laquelle est destinée le document électronique peut également influencer le format du document transmis.

Pour les reproductions de petites dimensions (ou ne demandant aucun agrandissement du document transmis), les répercussions sur la résolution sont minimales.

Par contre, les documents codés *tiff*, *pcx*, *jpeg* et *gif* ne permettent aucun agrandissement acceptable du document transmis. L'effet morcelé, hachuré, approximatif, décalé, mal défini ou simplement illisible rend les agrandissements impossibles.

Impression vectorielle

Format *eps*



Impression *bitmap* ou à points

Formats *tiff*, *pcx*, *bmp*, *jpeg* et *gif*



1.2



**Parcs
Québec**



**Réserves fauniques
Québec**



**Centres touristiques
Québec**

Système d'identification visuelle de Parcs Québec, Réserves fauniques Québec et Centres touristiques Québec

- 1.2.1 *Grille de construction de l'identification visuelle des réseaux*
- 1.2.2 *Grille de construction de l'identification visuelle des réseaux avec dénomination et caractères typographiques*
- 1.2.3 *Caractères typographiques*
- 1.2.4 *Grille de construction de l'identification visuelle des établissements à longue dénomination (plus de deux lignes)*
- 1.2.5 *Grille de construction de l'identification visuelle des établissements particuliers*
- 1.2.6 *Grille de construction de l'identification visuelle des établissements des Centres touristiques Québec*
- 1.2.7 *Applications prohibées de l'identification visuelle des réseaux*
- 1.2.8 *Zone de protection de l'identification visuelle des réseaux*
- 1.2.9 *Couleurs officielles des constituantes*
- 1.2.10 *Exemples non recommandés d'applications de la couleur*
- 1.2.11 *Impression en couleurs*
- 1.2.12 *Impression en noir et blanc ou en renversé*
- 1.2.13 *Version anglaise des réseaux*
- 1.2.14 *Modes de reproduction et de définition optimales*

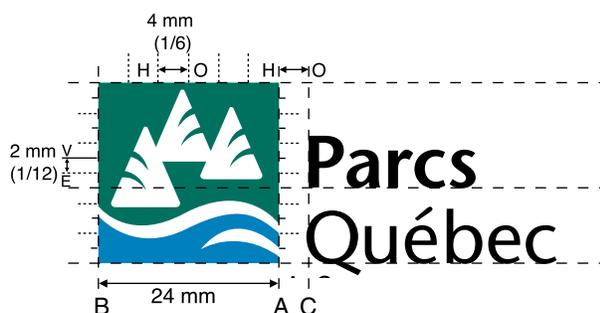
1.2.1 GRILLE DE CONSTRUCTION DE L'IDENTIFICATION VISUELLE DES RÉSEAUX

Afin de s'assurer que l'usage des différentes identifications visuelles des constituantes du Réseau Sépaq soient toujours conformes aux proportions établies par les normes graphiques, il importe de respecter les indications applicables à l'ensemble des éléments du Réseau Sépaq.

La référence première dans la construction de chacune des identifications visuelles demeure le symbole. De cet élément, découlent le positionnement et les dimensions des autres éléments de l'identification visuelle. Les dimensions indiquées réfèrent à la mesure-étalon indépendamment de la dimension de l'application finale désirée (Voir l'encadré.)

NOTE:

À partir de cette mesure-étalon, il est possible de réduire ou d'agrandir l'application, selon les besoins spécifiques. Il importe cependant de ne pas aller en-deça de la réduction minimale de 25 % de la mesure-étalon. Réduire davantage risque de nuire à la lisibilité de l'ensemble de l'identification visuelle.



Dimensions et espacements

- BA** Largeur de chacun des symboles (24 mm)
- HO** Mesure de positionnement horizontale correspondant à 1/6 de BA, soit 4 mm.
- VE** Mesure de positionnement verticale correspondant à 1/12 de BA, soit 2 mm
- AC** Espace entre le symbole et le bloc-texte (dénomination). Correspond à HO = 4 mm



Positionnement du bloc-texte

- VT** Correspond à 5 fois la mesure VE, soit 10 mm. Se mesure à partir du bas du symbole et indique la ligne sur laquelle repose le texte de la ligne supérieure de la dénomination. La deuxième ligne de la dénomination est alignée avec la base du symbole.



1.2.2 GRILLE DE CONSTRUCTION DE L'IDENTIFICATION VISUELLE DES RÉSEAUX AVEC DÉNOMINATION ET CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES

La composition du bloc-texte de l'identification visuelle des réseaux comporte des règles distinctes de celle du Réseau Sépaq.

Les consignes ci-après ne réfèrent qu'à la mesure-étalon, à partir de laquelle vous pourrez faire des réductions et/ou des agrandissements, selon le cas.



Parcs → Stone Sans Semi-bold 28 pts
Québec → Stone Sans régulier 28 pts



Stone Sans Semi-bold 28 pts
Réserves fauniques
Québec → Stone Sans régulier 28 pts



Stone Sans Semi-bold 28 pts
Centres touristiques
Québec → Stone Sans régulier 28 pts

Ligne du haut:

- inscrire les mots «Parc(s)», «Réserve(s) faunique(s)» et «Centres touristiques» en utilisant le caractère suivant:

Stone Sans Semi-bold 28 pts

Le singulier réfère à chacun des établissements (Parc..., Réserve faunique...)

Le pluriel réfère à chacun des réseaux en particulier (Parcs..., Réserves fauniques...)

Ligne(s) du bas:

- inscrire le mot «Québec» en utilisant le caractère suivant:
Stone Sans régulier 28 pts
- inscrire la dénomination de l'établissement en utilisant le caractère suivant:
Stone Sans régulier 28 pts

NOTE:

- La dénomination des établissements ne doit JAMAIS être inscrite sur une seule ligne. La désignation spécifique de l'établissement doit obligatoirement se retrouver sur la deuxième ligne (et la troisième, dans certains cas).
- Pour les établissements appartenant aux Centres touristiques Québec, des normes particulières s'appliquent. Pour plus de détails, consultez à la section 1.2.6 • Grille de construction de l'identification visuelle des Centres touristiques Québec.



Parcs
Québec



Réserves fauniques
Québec



Centres touristiques
Québec

1.2.3 CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES

Le respect de l'identification visuelle repose également sur l'utilisation appropriée des caractères typographiques officiels retenus selon les applications.

Question de simplifier et d'uniformiser l'identification visuelle des différentes constituantes du Réseau Sépaq, **un seul caractère typographique de base** est utilisé pour toutes les applications, soit **Stone Sans**.

Selon les applications, l'utilisation de caractère **régulier**, **semi-bold** ou **italique** différencie les différentes dénominations.

- Les **dénominations principales** sont celles qui se retrouvent en première ligne (supérieure). Elles identifient le terme générique (Ex. : Parc..., Réserve faunique...).
Caractère typographique : **Stone sans semi-bold**
- Les **dénominations secondaires** sont celles qui se retrouvent en deuxième ligne (sous la précédente). Elles identifient le terme spécifique (Ex. : ... de la Gaspésie, ... des Laurentides), soit la désignation de l'établissement.
Caractère typographique : **Stone sans régulier**
- Les **dénominations secondaires italiques** sont celles qui se retrouvent en deuxième ligne, mais qui identifient un établissement particulier situé sur le territoire d'un parc ou d'une réserve faunique.
Caractère typographique : **Stone sans italique**

NOTE:

Une modification est nécessaire dans l'utilisation de la lettre « P ». Ce caractère typographique, doit **absolument être modifiée** de manière à fermer la boucle de la lettre « P », tel qu'indiqué ci-contre.

LA DÉNOMINATION PRINCIPALE

STONE SANS SEMI-BOLD

abcdefghijklmnopqrstuvwxy
ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTUVWXYZ
1234567890



LES DÉNOMINATIONS SECONDAIRES

STONE SANS RÉGULIER

abcdefghijklmnopqrstuvwxy
ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTUVWXYZ
1234567890



STONE SANS ITALIQUE

abcdefghijklmnopqrstuvwxy
*ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTUVWXYZ*
1234567890



1.2.4 GRILLE DE CONSTRUCTION DE L'IDENTIFICATION VISUELLE DES ÉTABLISSEMENTS À LONGUE DÉNOMINATION (plus de deux lignes)

Certaines dénominations d'établissements comportent plusieurs mots, ce qui empêche de les composer sur un maximum de deux lignes. Dans ces cas-là, appliquez les consignes suivantes :



VE Mesure de positionnement verticale correspondant à 1/12 de BA, soit 2 mm

VT Correspond à 5 fois la mesure VE, soit 10 mm.

Se mesure à partir de la base du symbole et détermine la position de la ligne supérieure sur laquelle repose la première ligne du bloc-texte.

La deuxième ligne du bloc-texte est alignée avec la base du symbole, ce qui correspond à 10 mm sous la ligne supérieure.

Pour ajouter des lignes supplémentaires sous les deux premières (longue dénomination) :

VT Espace entre la deuxième et la troisième ligne (10 mm)

Espace entre la troisième et la quatrième ligne (si nécessaire)



Parcs
Québec



Réserves fauniques
Québec



Centres touristiques
Québec

1.2.5 GRILLE DE CONSTRUCTION DE L'IDENTIFICATION VISUELLE DES ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS

Pour répondre à des exigences particulières d'identification, de mise en marché et de positionnement, certains établissements adoptent une signature différente des autres. Ces exceptions ne s'appliquent qu'aux établissements mentionnés dans cette section.

Tout autre établissement qui appliquerait cette grille serait considéré comme étant hors normes.

Ces établissements particuliers sont:

- L'Astrolab (Parc du Mont-Mégantic)
- Le Gîte du Mont-Albert (Parc de la Gaspésie)
- Le Domaine (Parc de la Vérendrye)
- Camp Mercier (Réserve faunique des Laurentides)

	<p>24 mm ↔ J</p> <p>Parc de la Gaspésie → Stone Sans régulier 15 pts</p> <p><i>Gîte du Mont-Albert</i></p> <p style="text-align: center;">↓ Stone Sans italic 28 pts</p>
	<p>24 mm ↔ J</p> <p>Parc du Mont-Mégantic → Stone Sans régulier 15 pts</p> <p><i>Astrolab</i> → Stone Sans italic 28 pts</p>
	<p>24 mm ↔ J</p> <p>Stone Sans régulier 15 pts</p> <p>Réserve faunique La Vérendrye</p> <p><i>Le Domaine</i> → Stone Sans italic 28 pts</p>
	<p>24 mm ↔ J</p> <p>Stone Sans régulier 15 pts</p> <p>Réserve faunique des Laurentides</p> <p><i>Camp Mercier</i> → Stone Sans italic 28 pts</p>

Dimensions et espacements

Pour la construction générale du symbole et le positionnement de la dénomination, les mêmes consignes s'appliquent que pour la construction de l'identification visuelle des réseaux. Seuls les caractères typographiques changent.

Bloc-texte

Ligne du haut:

- inscrire la dénomination de l'établissement (parc ou réserve faunique) accueillant l'établissement particulier en utilisant le caractère suivant: Stone Sans régulier 15 pts

Ligne du bas:

- inscrire le nom de l'établissement particulier en utilisant le caractère suivant: Stone Sans Italic 28 pts



1.2.6 GRILLE DE CONSTRUCTION DE L'IDENTIFICATION VISUELLE DES ÉTABLISSEMENTS DES CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

Version française (format à 50% de la mesure étalon)



Version anglaise (format à 50% de la mesure étalon)



1.2.7 APPLICATIONS PROHIBÉES DE L'IDENTIFICATION VISUELLE DES RÉSEAUX



Le symbole est altéré (il manque un arbre !).



Le bloc-texte ne respecte pas les proportions (trop gros).



Le positionnement des différents éléments est inapproprié (un par-dessus l'autre • alignement à gauche).



Le positionnement des différents éléments est inapproprié (un par-dessus l'autre • centré).



Le symbole et le bloc-texte ne correspondent pas (l'identification visuelle Centres touristiques avec dénomination Parcs Québec). De plus, le symbole est placé du mauvais côté du bloc-texte.



L'ensemble de l'identification visuelle est placé à l'oblique (usage prohibé).



Caractères typographiques du bloc-texte inappropriés.



Le symbole et le bloc-texte ne correspondent pas (l'identification visuelle Réserves fauniques avec texte Parcs Québec).



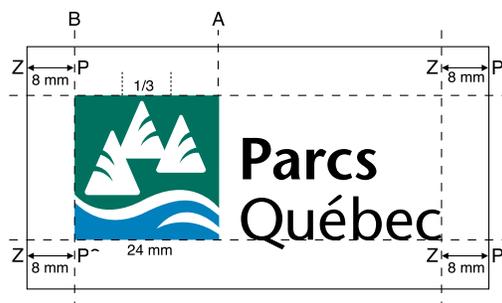
Le symbole ne comporte pas de bordures/cadre (usage prohibé).



1.2.8 ZONE DE PROTECTION DE L'IDENTIFICATION VISUELLE DES RÉSEAUX

Le respect de la zone de protection (ZP) permet d'obtenir une **lisibilité maximale** de l'identification visuelle, de manière à ce qu'aucun élément (graphique ou autre) ne se retrouve trop près de celle-ci. En isolant l'identification visuelle, nous minimisons les risques de confusion.

Dans toutes les applications imprimées, il importe de toujours respecter la zone de protection de l'identification visuelle.



ZP Égale au tiers (1/3) de BA (24 mm), soit 8 mm, autour du symbole.
Détermine ainsi la limite du haut, du bas et de gauche de l'identification visuelle.
La limite droite est délimitée à partir d'une verticale tracée juste à droite de la fin de la plus longue des deux ou trois lignes de texte (selon le cas). La zone de protection (ZP) de 8 mm s'étend à droite de cette verticale.

Le résultat :
une zone de protection de 8 mm tout autour de l'identification visuelle.



1.2.9 COULEURS OFFICIELLES DES CONSTITUANTES

L'un des éléments distinctifs d'une marque est la **couleur** associée à cette marque. Il importe donc de respecter les couleurs propres à chacune des identifications visuelles, car elles contribuent au renforcement et à l'identification d'une image de marque.

Les renseignements de cette section indiquent les **couleurs officielles** de Parcs Québec, Réserves fauniques Québec et Centres touristiques Québec, selon différents modèles d'impression, de support ou de procédé utilisés.



**Parcs
Québec**



**Réserves fauniques
Québec**



**Centres touristiques
Québec**

LES CORRESPONDANCES DE L'IDENTIFICATION VISUELLE DE PARCS QUÉBEC, RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC ET CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

Impression offset en trois couleurs :

Vert: Pantone 342
Bleu: Pantone 3015
Noir

Impression en quadrichromie (4 couleurs process)* :

Vert:
C (Cyan): 100 % M (magenta): 0 %
Y (jaune): 70 % K (noir): 45 %

Bleu:
C (Cyan): 100 % M (magenta): 23 %
Y (jaune): 0 % K (noir): 18 %

Noir:
C (Cyan): 0 % M (magenta): 0 %
Y (jaune): 0 % K (noir): 100 %

Composition des couleurs sur un écran (RGB) :

Vert: R: 0 G: 81 B: 50
Bleu: R: 3 G: 101 B: 148
Noir: R: 0 G: 0 B: 0

Composition des couleurs pour les journaux :

Anpa-Color: 739

Vinyle :

Vert Macal 9849-00
Bleu Avery A-8555
Noir

* Il est possible que la couleur varie, selon qu'il s'agisse d'un papier couché (glacé) ou non couché, et ce, en fonction d'un pourcentage d'absorption de l'encre différent d'un type de papier à un autre (phénomène d'atténuation). Il est donc fortement recommandé de vérifier l'authenticité de la couleur obtenue (vs couleur désirée), avant de donner l'autorisation d'imprimer.



1.2.10 EXEMPLES NON-RECOMMANDÉS D'APPLICATIONS DE LA COULEUR



La couleur du logotype est modifiée ou changée.



Réserves fauniques Québec

La couleur du logotype ne peut être modifiée ou changée. Si l'option trois couleurs est retenue, toujours appliquer les couleurs officielles (vert P342, bleu P3015 et noir).



Le contraste entre les couleurs de l'identification visuelle et le fond est insuffisant.



Le contraste entre les couleurs de l'identification visuelle et le fond est insuffisant.



Le contraste entre le fond et l'application en renversé est insuffisant.



Sur un fond noir, le logotype doit toujours être en renversé.



Lorsque le fond image ou photographique le permet, il est préférable de privilégier l'utilisation de la couleur officielle (vert Sépaq). Toujours s'assurer que la trame de fond n'altère pas la lisibilité de l'identification visuelle. Dans certains cas, il sera peut-être nécessaire « d'effacer » certains éléments graphiques ou photographiques à l'intérieur (ou autour) de la dénomination ou à l'intérieur du symbole.



Le contraste entre le fond et l'application en renversé est insuffisant.



Le fond image ou photographique étant trop dense, il ne permet pas une lisibilité acceptable de l'identification visuelle. Il est préférable d'atténuer cette zone (sur toute la largeur du document) avant d'appliquer l'identification visuelle en couleurs.



Le contraste entre le fond vert et l'identification visuelle signifie une disparition effective d'une partie du logotype, en plus du contraste général qui est insuffisant.



Parcs Québec



Réserves fauniques Québec



Centres touristiques Québec

1.2.11 IMPRESSION EN COULEURS

Les mêmes consignes générales d'uniformité, de constance et de cohérence, précédemment détaillées, s'appliquent à celles des réseaux-secteurs. Cependant, étant donné que chacune des identifications visuelles des réseaux sont en trois couleurs, au lieu d'une, leurs applications varient légèrement.

Une juste évaluation de l'environnement dans lequel l'identification visuelle doit être appliquée déterminera les degrés de lisibilité, de contraste et de clarté nécessaire à l'utilisation de l'une ou l'autre des applications proposées.

Prenez soin de vérifier ces paramètres avant d'opter pour l'une ou l'autre des options disponibles ou d'en approuver l'impression.

Lorsque les deux options (en couleurs ou en renversé) sont possibles, toujours privilégier l'application de la version en couleurs (bleu-vert-noir).

Exemples d'utilisation des couleurs officielles de l'identification visuelle des réseaux



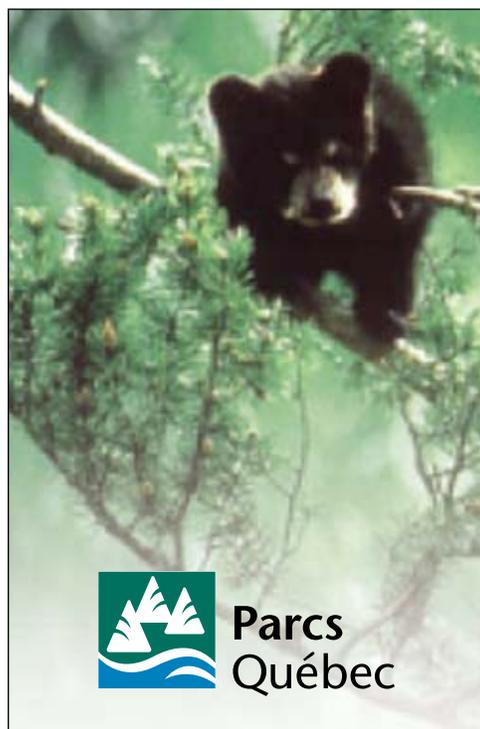
Sur fond blanc, application de l'identification visuelle en trois couleurs officielles (bleu, vert, noir).



Sur fond de couleur pâle, ainsi que sur un fond tramé à 50 % ou plus, il est recommandé d'opter pour l'application de l'identification visuelle en trois couleurs officielles (bleu, vert, noir).

NOTE:

Bien que les exemples présentés utilisent l'identification visuelle de Parcs Québec, les remarques précédentes s'appliquent également à celle des Réserves fauniques et des Centres touristiques.



Sur fond photographique ou sur fond image, il est recommandé d'en atténuer la densité dans le bas de l'image pour s'assurer d'une lisibilité maximale de l'identification visuelle. Il est inutile de faire cette modification si la composition de l'image permet déjà d'appliquer l'identification visuelle sans confusion possible. Par exemple, sur fond de neige ou de sable blanc uniforme.

Zone atténuée.



1.2.12 IMPRESSION EN NOIR ET BLANC OU EN RENVERSÉ

Exemples d'utilisation en noir et blanc et en renversé



Réserves fauniques
Québec

En noir sur fond blanc dans le cas d'une impression en noir seulement.



Réserves fauniques
Québec

En renversé sur fond noir ou sur fond de couleur foncée. À NOTER : assurez-vous toujours que le contraste est suffisant pour garantir la lisibilité de l'identification visuelle. Par exemple, ne pas utiliser de renversé sur un fond jaune.



Centres touristiques
Québec



Lorsque le fond est une photographie en noir et blanc ou en duotone (teintée d'une couleur), il est recommandé d'atténuer la densité de celle-ci dans le bas de l'image (comme dans l'exemple ci-contre) pour s'assurer d'une lisibilité maximale de l'identification visuelle. Il est inutile de faire cette modification si la composition de l'image permet déjà d'appliquer l'identification visuelle sans confusion possible. Par exemple, sur fond de neige ou de sable blanc uniforme.

Zone atténuée.



Parcs
Québec



Réserves fauniques
Québec



Centres touristiques
Québec



**Parks
Québec**



**Wildlife Reserves
Québec**



**Tourist Resorts
Québec**



**Parcs
Québec**



**Réserves fauniques
Québec**



**Centres touristiques
Québec**

1.2.14 MODES DE REPRODUCTION ET DE DÉFINITION OPTIMALES

Il est désormais courant d'envoyer des documents par fichier électronique. Pour s'assurer d'une reproduction et d'une définition optimales, il est recommandé de toujours expédier des documents permettant une **impression vectorielle** plutôt que *bitmap*.

Cependant, l'utilisation à laquelle est destinée le document électronique peut également influencer le format du document transmis.

Pour les reproductions de petites dimensions (ou ne demandant aucun agrandissement du document transmis), les répercussions sur la résolution sont minimales.

Par contre, les documents codés *tiff*, *pcx*, *jpeg* et *gif* ne permettent aucun agrandissement acceptable du document transmis. L'effet morcelé, hachuré, approximatif, décalé, mal défini ou simplement illisible rend les agrandissements impossibles.

Impression vectorielle

Format *eps*



Impression *bitmap* ou à points

Formats *tiff*, *pcx*, *bmp*, *jpeg* et *gif*



1.3



Systeme d'identification visuelle du Réseau Sépaq

- **Partenaire en région**

- 1.3.1 *Grille de construction de l'identification visuelle*
- 1.3.2 *Caractères typographiques et couleurs officielles*
- 1.3.3 *Applications recommandées*
- 1.3.4 *Applications prohibées*

1.3.1 GRILLE DE CONSTRUCTION DE L'IDENTIFICATION VISUELLE



Le processus de construction de l'identification visuelle « Partenaire en région » réfère directement à la mesure-étalon de Réseau Sépaq, sous laquelle elle s'inscrit.

Le bandeau

- BD** Largeur du bandeau (69 mm).
Correspond à la largeur totale de la mesure-étalon du Réseau Sépaq.
- AE** Hauteur du bandeau (10 mm).
- CE** Distance entre le haut du bandeau et le bas du symbole Québec (interlignage).
La ligne C correspond à la ligne sur laquelle repose l'ensemble des éléments de la mesure-étalon du Réseau Sépaq.
La ligne E correspond à la ligne sur laquelle vient s'appuyer le haut du bandeau « Partenaire en région ».

Le texte

Partenaire en région

- Le texte s'inscrit en renversé (blanc sur fond de couleur)
- Le texte doit être centré en largeur et en hauteur dans le bandeau.

1.3.2 CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET COULEURS OFFICIELLES



Partenaire en région

Caractères typographiques

- Inscrire « Partenaire en région » en utilisant le caractère suivant :
Stone Sans Semi-bold italic, capitale et bas de case, 23 pts
- Positionner l'inscription en suivant les indications de la section précédente (Voir le texte).

Couleurs officielles

- Le bandeau « Partenaire en région » doit être en bleu Sépaq (Pantone 2976)
Correspondance process* du bleu PMS 2976 :
C (Cyan): 100% M (magenta): 23%
Y (jaune): 0% K (noir): 18%
- Le mot Réseau ainsi que le mot Sépaq doivent être en vert Sépaq (Pantone 342)
Correspondance process* du vert PMS 342 :
C (Cyan): 100% M (magenta): 38%
Y (jaune): 0% K (noir): 69%
- Vinyle (pour les véhicules) :
Vert Macal 9849-00
Bleu Avery A-5525
- Sauf pour une impression en noir et blanc, où le fond du bandeau doit être noir, aucune autre couleur n'est recommandée.
- Pour les impressions en couleurs, autres que les couleurs officielles (vert et bleu Sépaq), il est recommandé d'opter pour l'impression en noir et blanc de l'identification visuelle, plutôt que d'utiliser des couleurs qui ne correspondent pas exactement aux couleurs officielles.
- Pour toute autre correspondance de couleurs concernant l'identification visuelle du Réseau Sépaq • Partenaire en région, consultez la section 1.2.9 • **Couleurs officielles des constituantes.**

* Il est possible que la couleur varie, selon qu'il s'agisse d'un papier couché (glacé) ou non couché, et ce, en fonction d'un pourcentage d'absorption de l'encre différent d'un type de papier à un autre (phénomène d'atténuation). Il est donc fortement recommandé de vérifier l'authenticité de la couleur obtenue (vs couleur désirée), avant de donner l'autorisation d'imprimer.

1.3.3 APPLICATIONS RECOMMANDÉES

L'utilisation de la signature combinée Réseau Sépaq • Partenaire en région est limitée à certaines applications seulement. Son utilisation est réservée aux applications spécifiques suivantes : (liste à confirmer)

- Panneaux intérieurs d'identification (utilisés lors de conférences de presse)
- Matériel de correspondance pour les relations de presse
- Panneaux d'affichage extérieurs
(investissement majeur, travaux importants, centre d'accueil, identification d'un site)
(Consultez la section 4.4 • Outils promotionnels)
- Véhicules corporatifs
(Consultez la section 4.2 • Applications des identifications visuelles sur les véhicules)

1.3.4 APPLICATIONS PROHIBÉES



2



**Parcs
Québec**



**Réserves fauniques
Québec**



**Centres touristiques
Québec**

Imprimé du Réseau Sépaq et de ses constituantes

- 2.1 Imprimé du Réseau Sépaq
(seulement)*
- 2.2 Imprimés individuels de Parcs
Québec, Réserves fauniques Québec
et Centres touristiques Québec*
- 2.3 Imprimés combinés du Réseau Sépaq
avec Parcs Québec, Réserves
fauniques Québec et
Centres touristiques Québec*
- 2.4 Avis obligatoires : appel d'offres,
appel de candidature, etc.*

2.1



Imprimé du Réseau Sépaq (seulement)

- 2.1.1 *Applications de l'identification visuelle dans une publication ou une annonce publicitaire*
- 2.1.2 *Positionnement de l'identification visuelle dans les publications ou annonces publicitaires*

2.1.1 APPLICATIONS DE L'IDENTIFICATION VISUELLE DANS UNE PUBLICATION OU UNE ANNONCE PUBLICITAIRE

La **normalisation** de l'application des identifications visuelles constitue un autre repère qui permettra de reconnaître facilement les documents, publications ou annonces publicitaires signés par la Sépaq ou par un établissement du réseau.

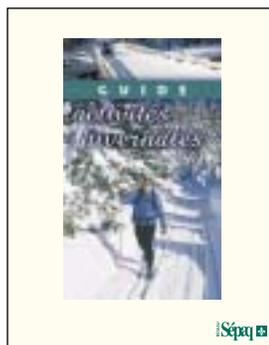
- L'identification visuelle **Réseau Sépaq** doit **toujours** être appliquée dans le **coin inférieur droit** de la couverture d'un document ou d'une annonce publicitaire.
- Elle peut accessoirement être accompagnée de celle de l'un des réseaux dans le **coin inférieur gauche** (Voir à la section 2.3).

En quadrichromie

- Privilégiez l'application de l'identification visuelle en couleurs (vert Sépaq) ou en renversé dans une bande noire ou de couleur.
- Trois scénarios :
 1. en couleurs après avoir atténué le fond image ou photographique
 2. en couleurs (vert Sépaq) dans le cadre (espace libre) du document
 3. en renversé dans une bande noire ou de couleur



1



2

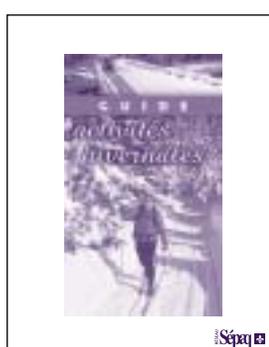
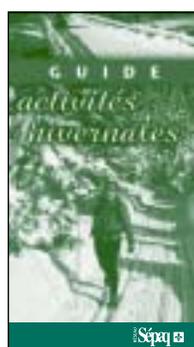


3

2.1.1 APPLICATIONS DE L'IDENTIFICATION VISUELLE DANS UNE PUBLICATION OU UNE ANNONCE PUBLICITAIRE (SUITE)

En trois, deux ou une couleurs

- Pour les impressions en deux ou trois couleurs, il est suggéré d'utiliser le vert Sépaq.
- Pour les impressions en une seule couleur UNIQUEMENT : il est préférable d'avoir recours à une application en renversé, si la couleur de fond permet un contraste suffisant.
- EXCEPTIONNELLEMENT, il est possible d'appliquer l'identification visuelle dans une autre couleur Pantone choisie (impression une couleur), uniquement si la couleur convient et permet un contraste suffisant.



2.1.2 POSITIONNEMENT DE L'IDENTIFICATION VISUELLES DANS LES PUBLICATIONS OU ANNONCES PUBLICITAIRES

L'un des éléments de **constance** nécessaire dans la construction d'une image de marque s'avère le **positionnement** de l'identification visuelle du Réseau Sépaq dans chacune des différentes publications ou annonces publicitaires.

Toujours positionner l'identification Réseau Sépaq dans le coin inférieur droit (en respectant sa zone de protection).



2.2



**Parcs
Québec**



**Réserves fauniques
Québec**



**Centres touristiques
Québec**

**Imprimés individuels de
Parcs Québec, Réserves
fauniques Québec et
Centres touristiques Québec**

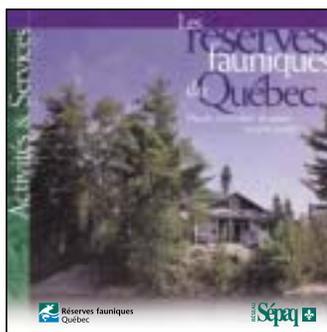
*2.2.1 Applications de l'identification visuelle
dans une publication ou une annonce
publicitaire*

2.2.1 APPLICATIONS DE L'IDENTIFICATION VISUELLE DANS UNE PUBLICATION OU UNE ANNONCE PUBLICITAIRE

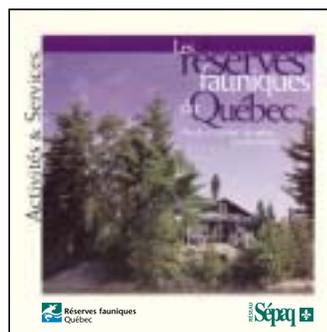
- Il est impératif de privilégier l'application de l'identification visuelle **en couleurs**.
- L'identification visuelle des réseaux doit toujours être appliquée dans le **coin inférieur gauche** de la couverture ou de l'annonce. Elle doit nécessairement être accompagnée de celle du Réseau Sépaq dans le **coin inférieur droit**.

En quadrichromie

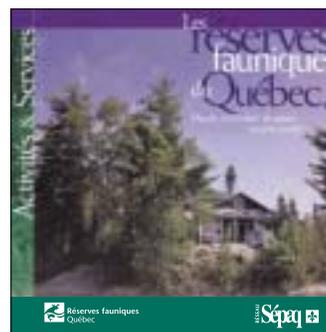
- Privilégiez l'application de l'identification visuelle en couleurs (vert-bleu-noir) ou en renversé dans une bande noire ou de couleur.
- Trois scénarios :
 1. en couleurs après avoir atténué le fond image ou photographique
 2. en couleurs (vert-bleu-noir) dans le cadre (espace libre) du document
 3. en renversé dans une bande noire ou de couleur



1



2



3



Parcs
Québec



Réserves fauniques
Québec

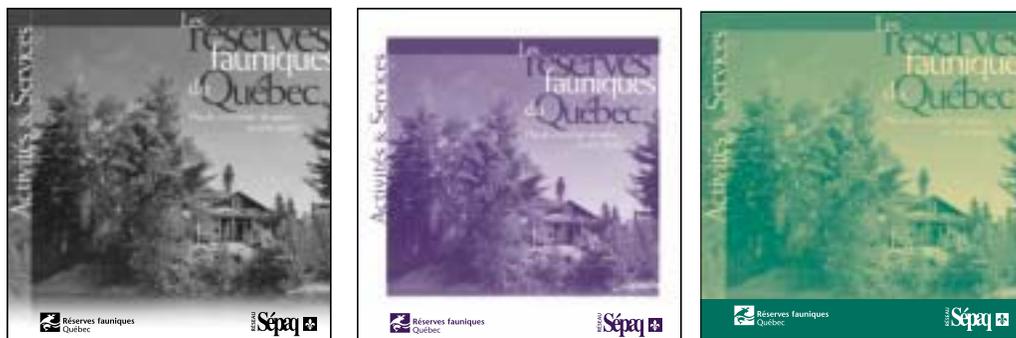


Centres touristiques
Québec

2.2.1 APPLICATIONS DE L'IDENTIFICATION VISUELLE DANS UNE PUBLICATION OU UNE ANNONCE PUBLICITAIRE (SUITE)

En trois, deux ou une couleurs

- Pour les impressions en trois couleurs, privilégiez l'utilisation des trois couleurs officielles de l'identification visuelle des réseaux (vert-bleu-noir)
- Pour les impressions en deux couleurs, il est suggéré d'utiliser au moins une des couleurs officielles. L'identification visuelle sera alors de cette couleur et en blanc.
- Pour les impressions en une seule couleur **UNIQUEMENT** : il est préférable d'avoir recours à une application en renversé, si la couleur de fond permet un contraste suffisant.
- **EXCEPTIONNELLEMENT**, il est possible d'appliquer l'identification visuelle dans une autre couleur Pantone choisie (impression une couleur), uniquement si la couleur convient et permet un contraste suffisant.



Parcs
Québec



Réserves fauniques
Québec



Centres touristiques
Québec

2.3



Imprimés combinés du Réseau Sépaq avec Parcs Québec, Réserves fauniques Québec et Centres touristiques Québec

- 2.3.1 *Normes d'application des identifications visuelles, selon les types de publications*
- 2.3.2 *Proportions et correspondances des identifications visuelles : Réseau Sépaq et ses constituantes*
- 2.3.3 *Réduction minimale des identifications visuelles : Réseau Sépaq et ses constituantes*
- 2.3.4 *Positionnement des identifications visuelles dans les publications ou les annonces publicitaires générales*
- 2.3.5 *Positionnement des identifications visuelles dans les publications ou les annonces publicitaires par établissement*
- 2.3.6 *Annonces publicitaires à signatures multiples*

2.3.1 NORMES D'APPLICATION DES IDENTIFICATIONS VISUELLES SELON LES TYPES DE PUBLICATIONS

Pour les fins de publicité, de promotion ou d'information, la Sépaq et ses constituantes produisent plusieurs documents de nature et de facture diverses. Nous ne pouvons faire ici l'inventaire de toutes les pièces publicitaires, promotionnelles ou d'information pouvant éventuellement être conçues et produites.

Les remarques ci-après visent cependant à établir des balises générales permettant de **reconnaître** et d'**identifier facilement** le matériel provenant de la Sépaq, de ses constituantes ou des établissements appartenant à l'un ou l'autre de ses trois réseaux.

De manière générale, il existe cinq types de publications :

- celles concernant l'**information générale** du Réseau Sépaq (incluant Parcs Québec, Réserves fauniques Québec et Centres touristiques Québec).
- celles concernant **uniquement** le réseau des **Parcs Québec**.
- celles concernant **uniquement** le réseau des **Réserves fauniques Québec**.
- celles concernant **uniquement** le réseau des **Centres touristiques Québec**.
- celles concernant **chacun des établissements** de l'un ou l'autre des trois réseaux.

Selon le cas, il faut prévoir des balises pour l'application de l'identification visuelle, qu'elle soit seule ou en groupe. Ces balises de **cohabitation graphique** ou de **hiérarchisation des logos** sont présentées ci-après.



2.3.2 PROPORTIONS ET CORRESPONDANCES DES IDENTIFICATIONS VISUELLES: RÉSEAU SÉPAQ ET SES CONSTITUANTES

Pour établir des balises claires et précises, nous avons recours à de nouvelles mesures-étalon pour chacune des identifications visuelles.

Mesure - étalon (grandeur réelle)



HX Correspond à la hauteur repère de chacune des identifications visuelles de la mesure-étalon. Une fois construites, il est possible d'agrandir ou de diminuer les identifications visuelles en respectant les contraintes de réduction de chacune (page suivante).

HX1 Détermine la hauteur de l'identification visuelle Réseau Sépaq, soit 21 mm.



HX2 Détermine la hauteur de chacune des identifications visuelles des constituantes-réseaux, soit 21 mm.



2.3.3 RÉDUCTION MINIMALE DES IDENTIFICATIONS VISUELLES : RÉSEAU SÉPAQ ET SES CONSTITUANTES

Pour s'assurer que les différentes identifications visuelles des constituantes du Réseau Sépaq soient clairement lisibles, il importe de ne pas réduire en-deça des pourcentages indiqués pour chacune des identifications, par rapport à leur mesure-étalon respective.

Application « en solitaire » de Réseau Sépaq (sans les autres identifications)

 3,5 mm Ne pas réduire à moins de 25 % de la mesure-étalon.

Applications multiples des identifications des constituantes, incluant Réseau Sépaq

 4,25 mm Ne pas réduire à moins de 30 % de la mesure-étalon.

6,5 mm  **Parcs Québec**
 **Réserves fauniques Québec**
 **Centres touristiques Québec**

Ne pas réduire à moins de 27 % de la mesure-étalon.

Applications exceptionnelles (équipements distinctifs)

6,5 mm  **Parc de la Gaspésie**
Gîte du Mont-Albert
 **Parc du Mont-Mégantic**
Astrolab
 **Réserve faunique de la Vérendrye**
Le Domaine
 **Réserve faunique des Laurentides**
Camp Mercier

Ne pas réduire à moins de 27 % de la mesure-étalon.



2.3.4 POSITIONNEMENT DES IDENTIFICATIONS VISUELLES DANS LES PUBLICATIONS OU LES ANNONCES PUBLICITAIRES GÉNÉRALES

En fonction d'un système de hiérarchisation des identifications visuelles, il importe que chacune des identifications puisse être très facilement et très clairement identifiable. De plus, il importe que l'appartenance de l'équipement au réseau-secteur et/ou au Réseau Sépaq puisse se faire facilement.

Certaines productions imprimées (publications générales ou annonces publicitaires) diffusent de l'information concernant l'ensemble du Réseau Sépaq. Dans ces cas-là, les identifications visuelles de toutes les constituantes du réseau doivent apparaître, en plus de celle du Réseau Sépaq.

Pour assurer une **cohérence** et une **constance** dans la diffusion des identifications, voici quelques règles de base à respecter :

- **Ne jamais utiliser l'identification visuelle dans un titre.**
Exemple :
Le Parc de la Gaspésie (logotype)
Une montagne de plaisirs! (typo)
- **L'identification d'un équipement (ou d'un réseau-secteur) doit toujours être inscrite en caractères d'impression (typo) comme le reste du titre.**
Exemple :
Le Parc de la Gaspésie (typo)
Une montagne de plaisirs! (typo)
- Cette procédure évite toute confusion entre un titre et une signature institutionnelle qui de toute façon n'existe pas.
(Ex. : Bell. Des gens de paroles.)
- Les dénominations des réseaux-secteurs (constituantes) **doivent également être inscrites en caractères typographiques (sans logotype) sur la page couverture ou en recto seulement.** Les identifications des réseaux-secteurs apparaîtraient alors à l'endos seulement.
- L'identification Réseau Sépaq doit **toujours apparaître dans le coin inférieur droit.**
- Lorsqu'il s'agit d'une publicité « réseau », toutes les identifications visuelles doivent apparaître, au bas de la publicité, dans un bandeau, un cadre ou une section atténuée, en respectant les zones de protection respectives et l'ordre de présentation suggéré.
- Les identifications doivent être positionnées à égale distance l'une de l'autre.



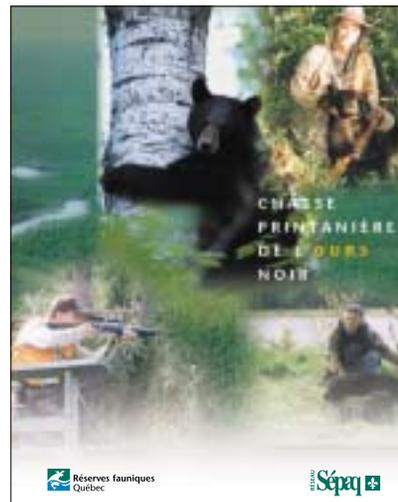
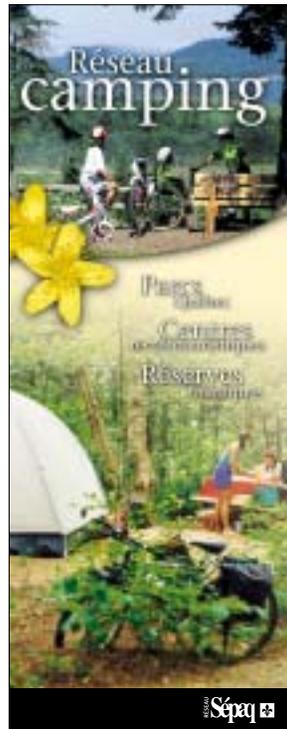
Les logos doivent être à égale distance entre eux.

Toujours placer le logo Réseau Sépaq dans le coin inférieur droit.

[Autres exemples, page suivante.]



2.3.4 POSITIONNEMENT DES IDENTIFICATIONS VISUELLES DANS LES PUBLICATIONS OU LES ANNONCES PUBLICITAIRES GÉNÉRALES (SUITE)



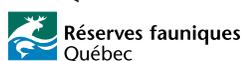
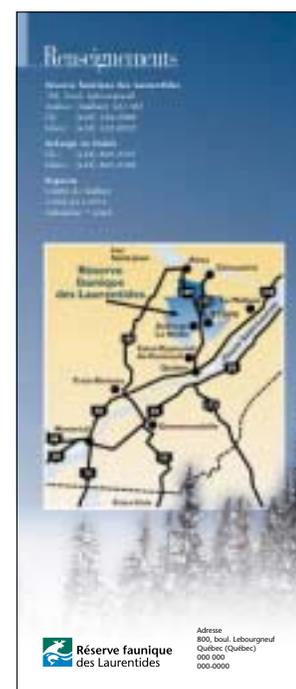
2.3.5 POSITIONNEMENT DES IDENTIFICATIONS VISUELLES DANS LES PUBLICATIONS OU LES ANNONCES PUBLICITAIRES PAR ÉTABLISSEMENT

- **Ne jamais utiliser l'identification visuelle dans un titre.**
Exemple :
Auberge Le Relais (logotype)
Réserve faunique des Laurentides (logotype)
Motoneige • Guide des sentiers (typo)
- **L'identification d'un équipement (ou d'un réseau-secteur) doit toujours être inscrite en caractères d'impression (typo) comme le reste du titre.**
Exemple :
Auberge Le Relais (typo)
Réserve faunique des Laurentides (typo)
Motoneige • Guide des sentiers (typo)
- Cette procédure évite toute confusion entre un titre et une signature institutionnelle qui de toute façon n'existe pas.
- L'identification du réseau-secteur (dans ce cas-ci « Réserves fauniques Québec ») doit apparaître dans le **coin inférieur gauche**.
- L'identification Réseau Sépaq doit **toujours** apparaître dans le **coin inférieur droit**.
- L'identification visuelle de l'équipement (Réserve faunique des Laurentides) apparaît à l'endos seulement, dans le **coin inférieur gauche**.

Recto



Verso



2.3.6 ANNONCES PUBLICITAIRES À SIGNATURES MULTIPLES

Certaines publications offrent des occasions de placement publicitaire où l'on retrouve plusieurs annonceurs dans une même page. Dans l'éventualité où plusieurs établissements du Réseau Sépaq se côtoient, nous présentons deux scénarios parmi d'autres.

Approche individuelle

Chacun des établissements du Réseau Sépaq conçoit son annonce indépendamment des autres dans la même page ou la même section. L'établissement **doit alors apposer ses identifications visuelles, ainsi que celle du Réseau Sépaq.**

Approche concertée

Les annonceurs du Réseau Sépaq, intéressés à effectuer un placement publicitaire dans une publication, se consultent et achètent un espace commun qu'ils aménagent selon leurs propres critères, tout en respectant les exigences techniques (dimensions maximales, avec ou sans marge perdue) du support média.

L'avantage d'une telle approche: chaque espace est indépendant, mais l'ensemble forme un tout cohérent. **Un espace commun**, réservé aux annonceurs de cette même page, **prévoit l'identification du Réseau Sépaq, ainsi que des coordonnées communes relatives aux renseignements et aux réservations.** Ce procédé remplace l'obligation de chacun d'inclure l'identification Réseau Sépaq dans son annonce.

À cela s'ajoute l'originalité et le caractère distinctif de cette section (page) par rapport aux autres pages de la publication. Pour y arriver, **un minimum de concertation est nécessaire**, mais, vous y gagnerez au change.

Peu importe l'approche retenue, les règles de base précédemment présentées s'appliquent en ce qui a trait au positionnement et à la hiérarchisation des identifications visuelles.

The image displays four distinct advertisement panels arranged in a 2x2 grid, illustrating the 'multiple signatures' approach. Each panel features a unique background image and text, but all include the Réseau Sépaq logo and contact information.

- Top Left:** 'Vive l'été!' with a photo of people on bicycles. Logo: Parc d'Aigubelle.
- Top Right:** 'Un lieu à découvrir' with a photo of a bear. Logo: Parc de Frontenac. Address: 800, boul. Untel Québec (Québec) 000 000 000-0000.
- Bottom Left:** 'Relaxez cet été!' with a photo of a lake. Logo: Parc du Bic. Address: 800, boul. Untel Québec (Québec) 000 000 000-0000.
- Bottom Right:** 'Motonéige' with a photo of a snow machine. Logo: Réserve faunique des Laurentides. Address: 800, boul. Untel Québec (Québec) 000 000 000-0000.

At the bottom of the grid, the text 'Pour réservations: 1 800 00 SEPAQ' is centered. To the right, there are logos for 'Parcs Québec', 'Réserves fauniques Québec', and 'Réseau Sépaq'.

2.4

**Avis obligatoires:
appel d'offres,
appel de candidatures, etc.**

2.4.1 Appel d'offres

2.4.2 Appel de candidature

2.4.1 APPEL D'OFFRES

(à compléter • infos à venir)

2.4.2 APPEL DE CANDIDATURES

(à compléter • infos à venir)

3

Matériel de correspondance du Réseau Sépaq et de ses constituantes

- 3.1 Indications générales*
- 3.2 Matériel de correspondance du Réseau Sépaq*
- 3.3 Matériel de correspondance • Parcs Québec*
- 3.4 Matériel de correspondance • Réserves fauniques Québec*
- 3.5 Matériel de correspondance • Centres touristiques Québec*
- 3.6 Exceptions*
- 3.7 Documents administratifs*

3.1

Indications générales

Les pages qui suivent comportent toute l'information nécessaire à la réalisation, la production et l'impression du matériel de correspondance, conformément à l'identification visuelle du Réseau Sépaq et de ses constituantes.

Le respect de ces balises contribuera à la diffusion d'une image de marque cohérente, normalisée et facilement identifiable.

Chaque membre du personnel du Réseau Sépaq et de ses constituantes est responsable de cet objectif.

3.2

Matériel de correspondance du Réseau Sépaq

- 3.2.1 *En-tête de lettre*
- 3.2.2 *Carte professionnelle*
- 3.2.3 *Enveloppe*
- 3.2.4 *Grandes enveloppes*
- 3.2.5 *Étiquette*
- 3.2.6 *Bordereau de transmission par télécopieur*
- 3.2.7 *Communiqué de presse*

3.2.1 EN-TÊTE DE LETTRE **RÉSEAU SÉPAQ**

- Seule l'identification visuelle est en couleurs et placée dans le **coin supérieur gauche**:
 - en vert Sépaq (PMS 342) pour Réseau Sépaq.
- Tous les caractères typographiques sont inscrits en noir, selon le modèle proposé.
- Pour la mise en place des différents éléments (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), consultez la grille de construction correspondante.
- Format: 8,5 po X 11 po
- Papier recommandé:
Opaque Nouvelle Vie, Satin St, 60 édition texte

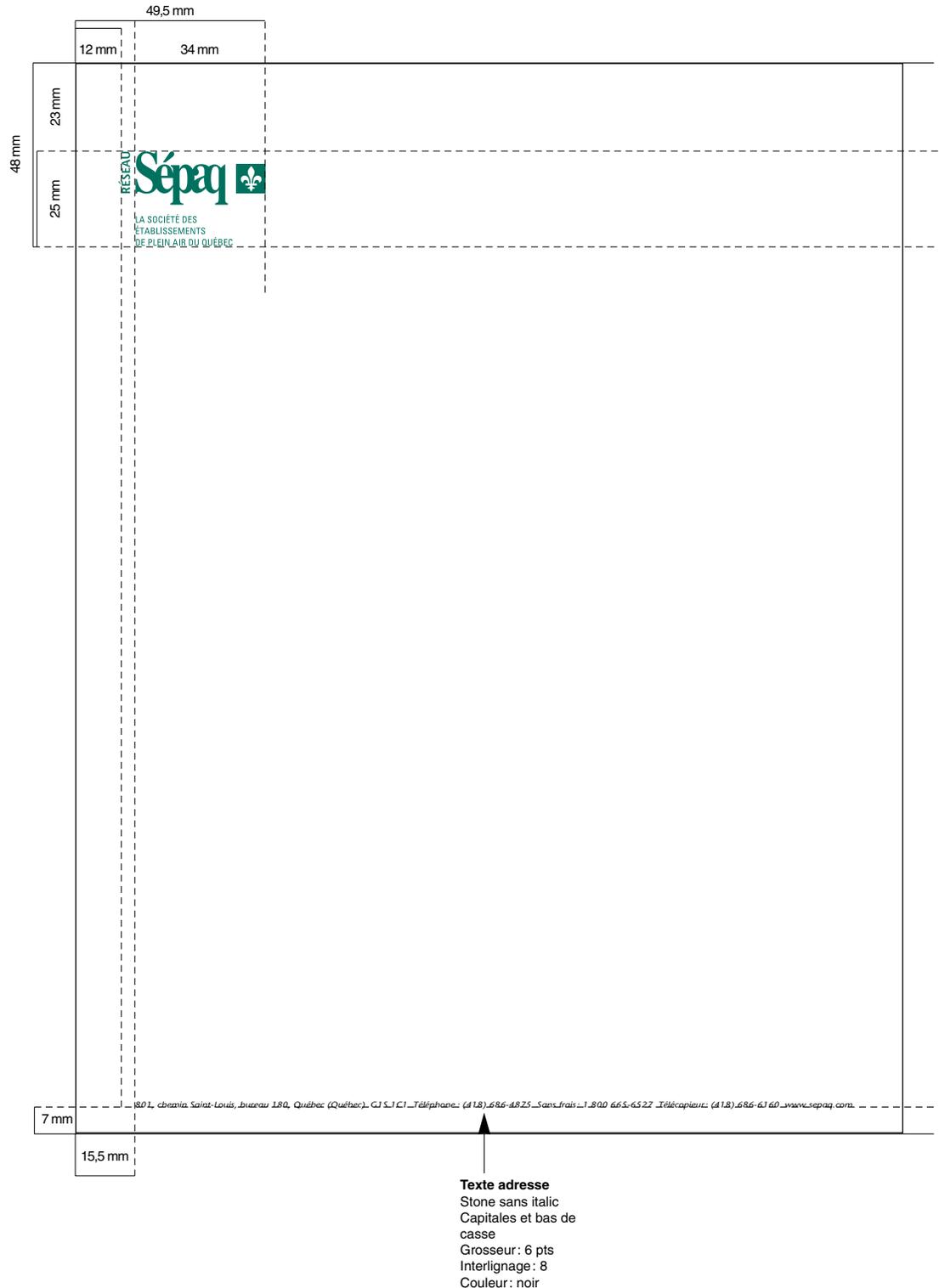
NOTE:

Le papier à lettre ne doit comporter **aucune inscription** autre que celle identifiant le Réseau Sépaq (identification visuelle officielle). Les inscriptions de noms d'individu, de poste ou de fonction, de direction ou de service ne sont pas acceptées.

3.2.1 EN-TÊTE DE LETTRE RÉSEAU SÉPAQ (SUITE)

En-tête générale Réseau Sépaq

Le format représenté est à 60 % du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



NOTE:

Aucun ajout ne doit apparaître sur les en-têtes de lettre (ex. : nom d'un employé cadre, titre, fonction), ni aucun logotype de partenaire ou pour souligner un événement ou une activité quelconque (anniversaire, championnat...). Seuls les éléments corporatifs représentés ci-contre sont admis.

3.2.1 EN-TÊTE DE LETTRE **RÉSEAU SÉPAQ** EN-TÊTE DU BUREAU DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

- L'identification visuelle est en couleurs et placée dans le **coin supérieur gauche**:
 - Embossage pour Réseau Sépaq
 - en vert Sépaq (PMS 342) la mention «La Société des établissements de plein air du Québec» et la mention «Bureau du président-directeur général».
- Tous les caractères typographiques sont inscrits en vert PMS 342, selon le modèle proposé.
- Pour la mise en place des différents éléments (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), consultez la grille de construction correspondante.
- Une feuille de suite ne contenant que l'identification Réseau Sépaq embossée accompagne cette correspondance (l'adresse, la mention du président et «la Société des établissements de plein air du Québec» n'y sont pas imprimées).
- Format: 8,5 po X 11 po
- Papier recommandé:
Certificate 25% cotton Watermark, blanc, fini vergé, 24 lbs

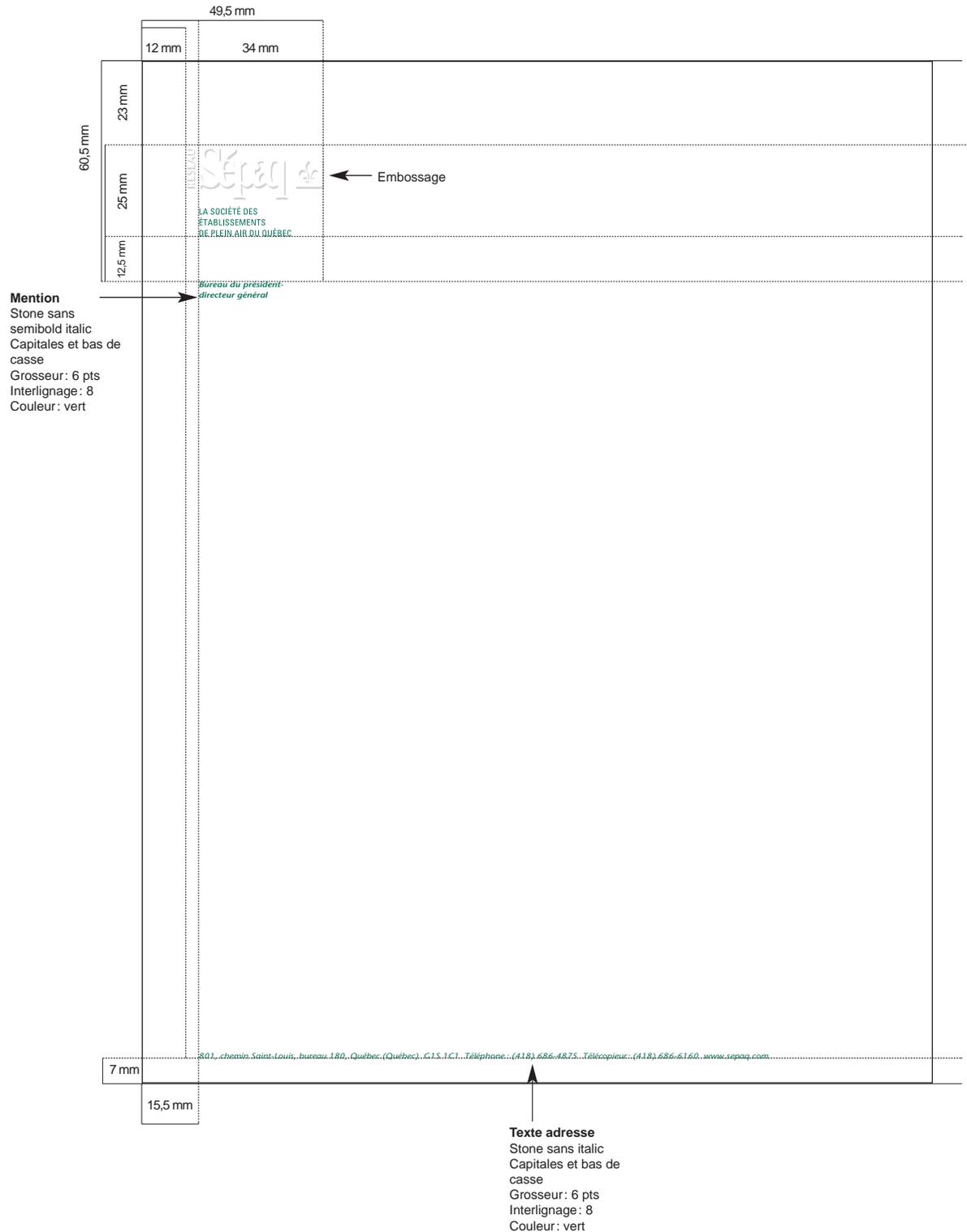
NOTE:

L'utilisation de cette correspondance n'est autorisée qu'au bureau du président-directeur général.

3.2.1 EN-TÊTE DE LETTRE **RÉSEAU SÉPAQ** EN-TÊTE DU BUREAU DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (SUITE)

En-tête du président-directeur général du Réseau Sépaq

Le format représenté est à 60 % du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



3.2.2 CARTE PROFESSIONNELLE RÉSEAU SÉPAQ

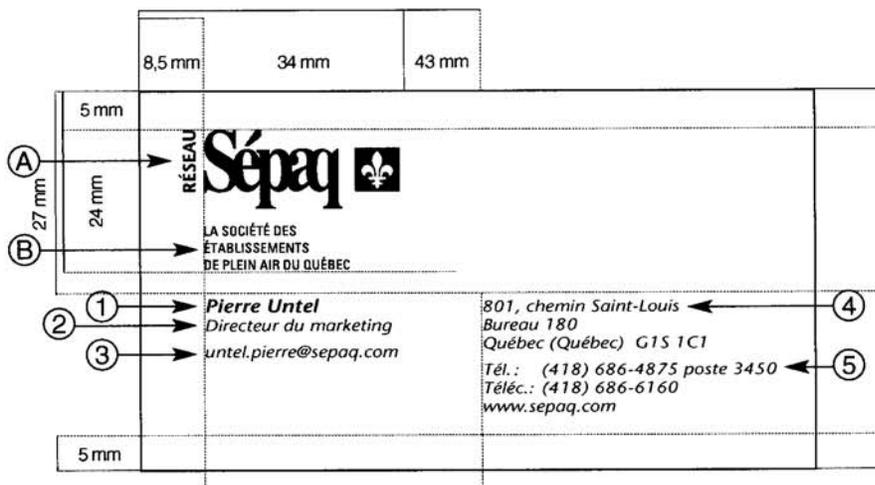
- L'identification visuelle doit **toujours** être en couleurs (vert Sépaq • PMS 342) et placée dans le **coin supérieur gauche**.
- Toutes les autres inscriptions doivent toujours apparaître en **noir**.
- Pour la mise en place des différents éléments de la carte professionnelle (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), **consultez la grille de construction** apparaissant à la page suivante.
- Format: 3,5 po X 2 po
- Papier recommandé:
Byronic de Spexel, apprêt lissé, blanc glacier, 100 édition couvert

3.2.2 CARTE PROFESSIONNELLE RÉSEAU SÉPAQ (SUITE)

Légende des normes typographiques des cartes professionnelles

- (A)**
Identification visuelle Réseau Sépaq
 Couleur: PMS 342
 Caractère du mot Réseau: Stone sans semibold, 6,5 pts
- (B)**
Thème « La Société des établissements de plein air du Québec »
 Couleur: PMS 342
 Caractère: Univers condensé, 5,25 pts, interlignage 6,25
- (1)**
Texte nom
 Stone sans italic Semibold
 Capitales et bas de casse
 Grosseur: 7 pts
 Interlignage: 7
 Couleur: noir
- (2)**
Texte titre ou poste
 Stone sans italic
 Capitales et bas de casse
 Grosseur: 6 pts
 Interlignage: 7
 Espace après: 1,058 mm (Op3)
 Couleur: noir
- (3)**
Texte adresse courriel électronique
 Stone sans italic
 Capitales et bas de casse
 Grosseur: 6 pts
 Interlignage: 7
 Couleur: noir
- (4)**
Texte adresse
 Stone sans italic
 Capitales et bas de casse
 Grosseur: 6 pts
 Interlignage: 7
 Espace après: 1,058 mm (Op3)
 Couleur: noir
- (5)**
Texte des numéros de téléphone et adresse(s) Internet
 Stone sans italic
 Capitales et bas de casse
 Grosseur: 7 pts
 Interlignage: 7
 Couleur: noir

Carte Réseau Sépaq
 Format réel à 100% (3,5 po X 2 po)

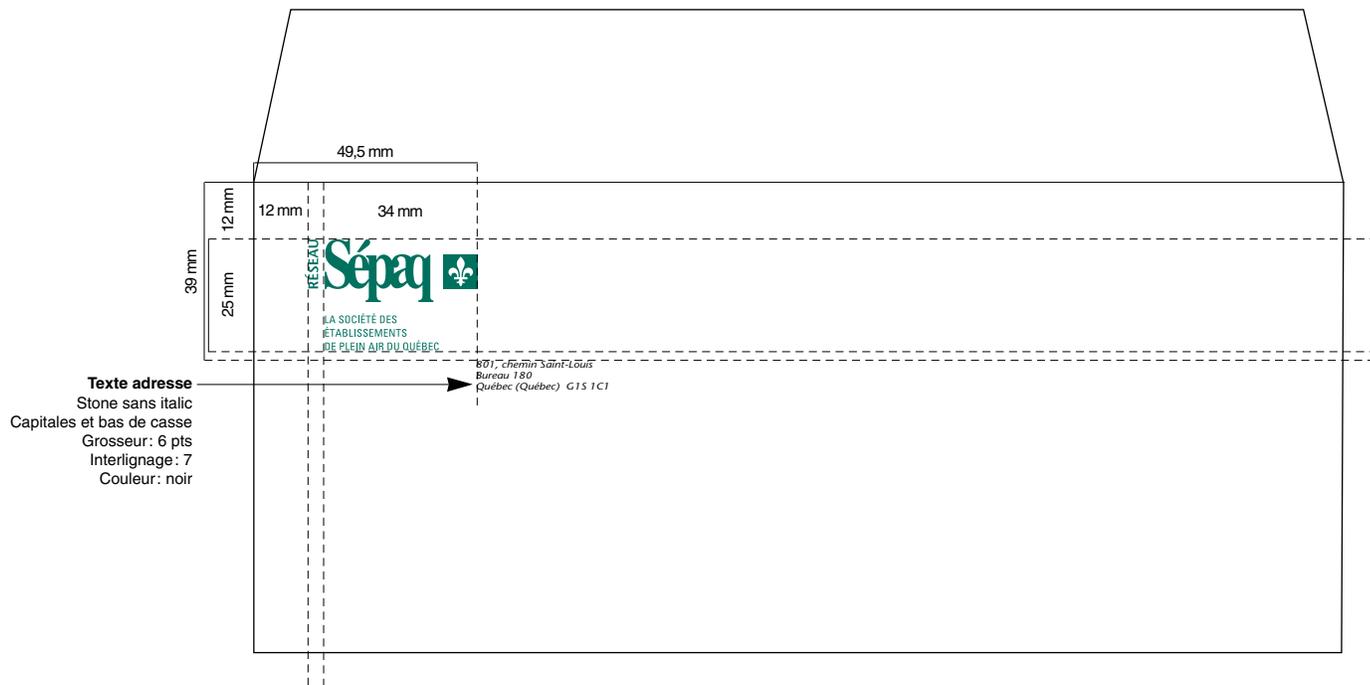


3.2.3 ENVELOPPE RÉSEAU SÉPAQ

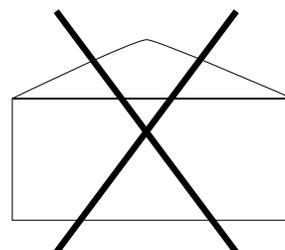
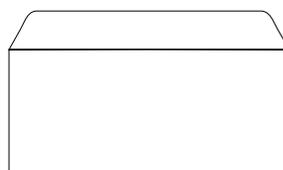
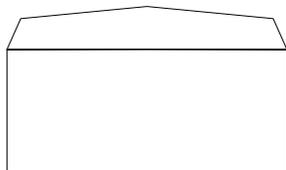
- L'identification visuelle doit **toujours** être en couleurs (**vert Sépaq** • PMS 342) et placée dans le **coin supérieur gauche**.
- Toutes les autres inscriptions doivent apparaître en **noir**.
- Pour la mise en place des différents éléments de l'enveloppe n° 10 (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), **consultez la grille de construction** apparaissant à la page suivante.
- Format: 9,5 po X 4,125 po
- Papier recommandé:
Enveloppe n° 10
Byronic de Spixel, apprêt lissé, blanc glacier, 24 lb.

3.2.3 ENVELOPPE RÉSEAU SÉPAQ (SUITE)

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format d'enveloppe n°10 (9,5 po X 4,125 po).

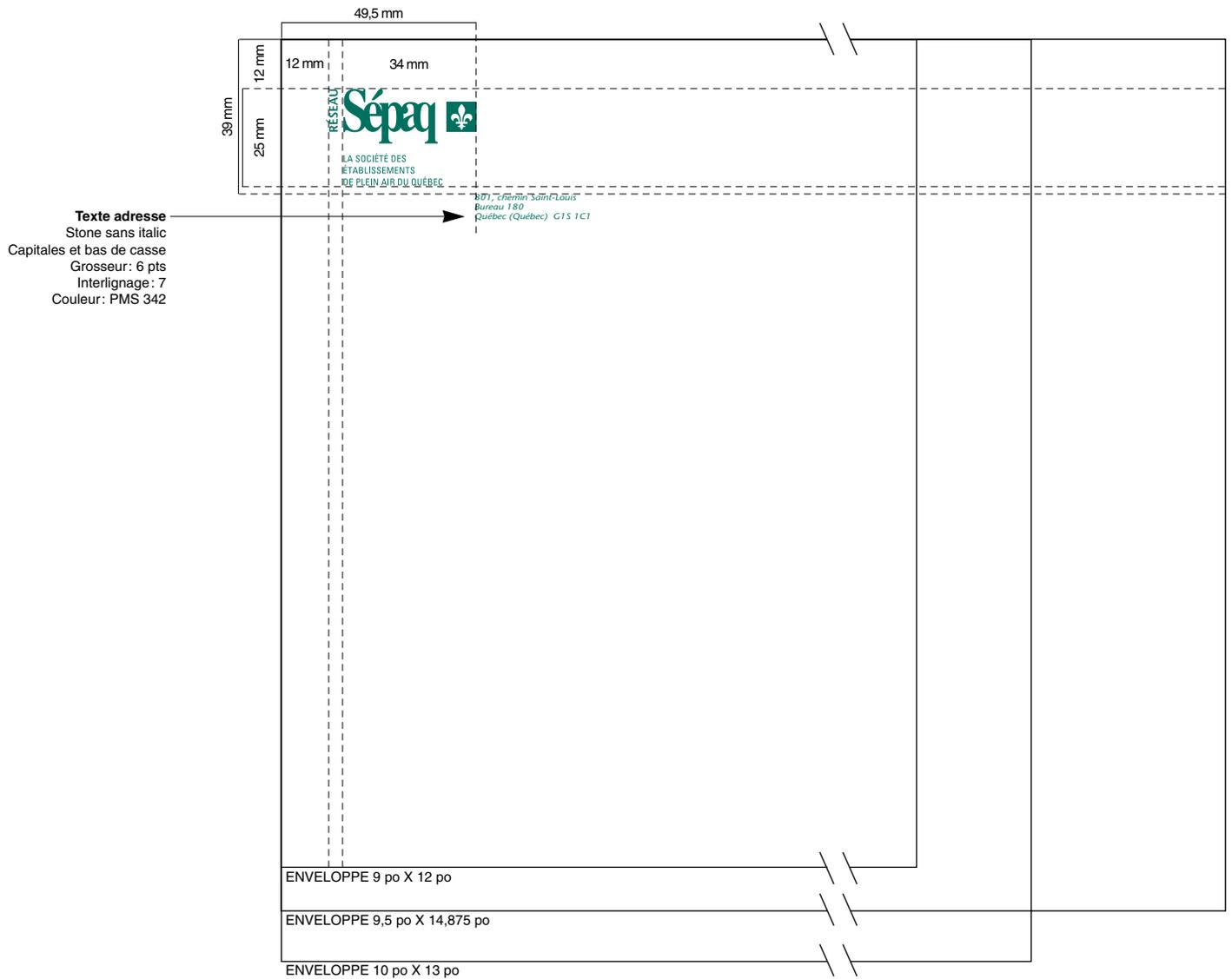


Type de rabats recommandés pour les enveloppes n° 10



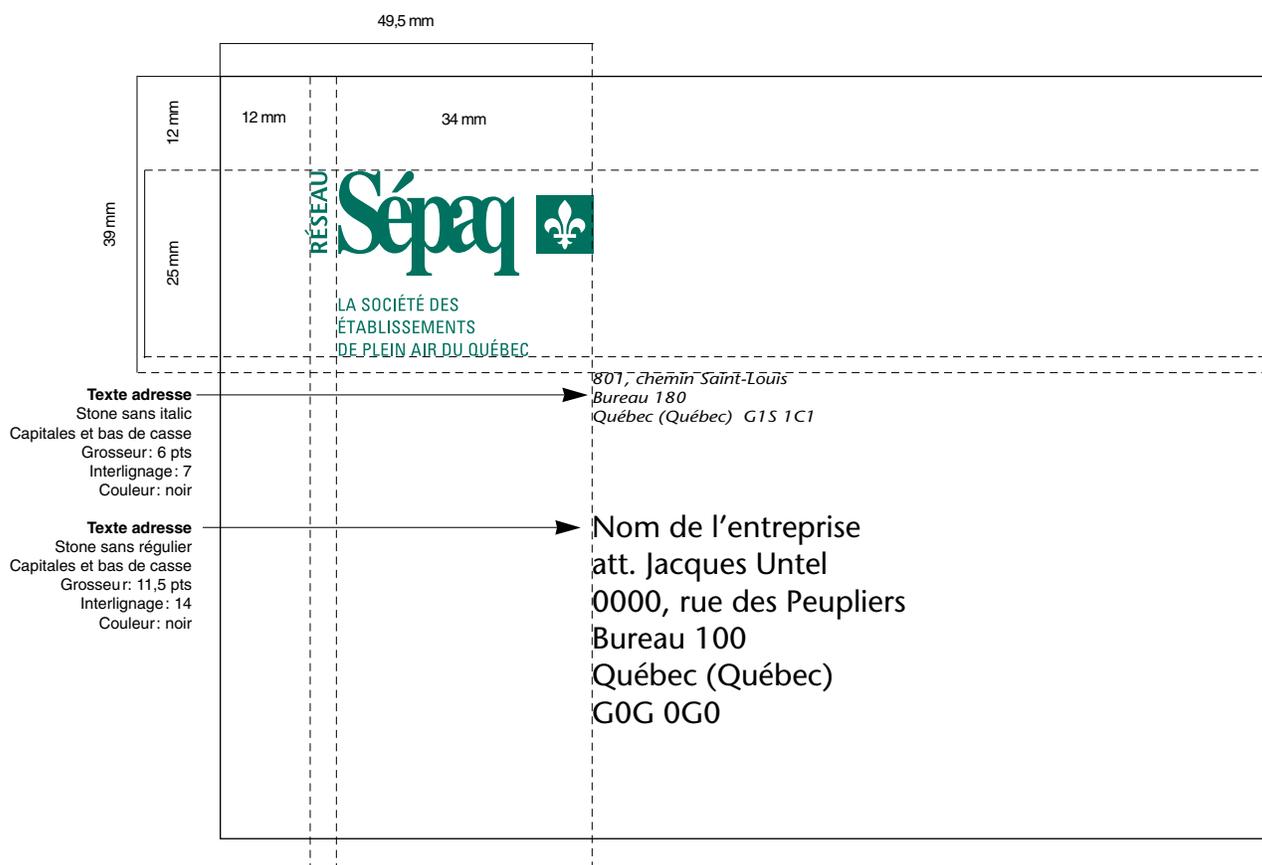
3.2.4 GRANDES ENVELOPPES RÉSEAU SÉPAQ

Le format représenté est à 60 % du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format d'enveloppe 9 po X 12 po, 9,5 po X 14,875 po et 10 po X 13 po.



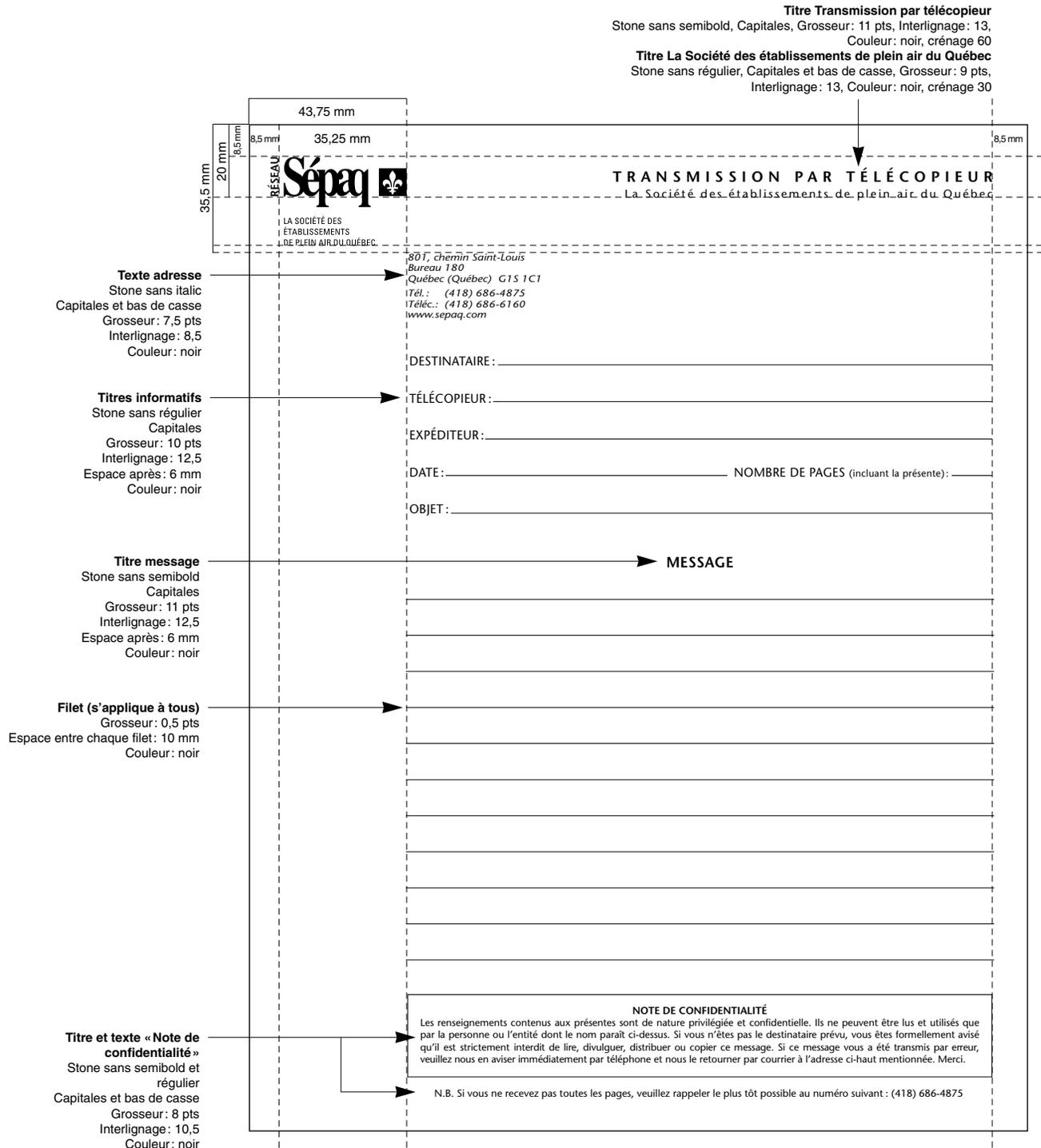
3.2.5 ÉTIQUETTE RÉSEAU SÉPAQ

Le format est à 100 % du format réel, soit 5,5 po X 4 po.



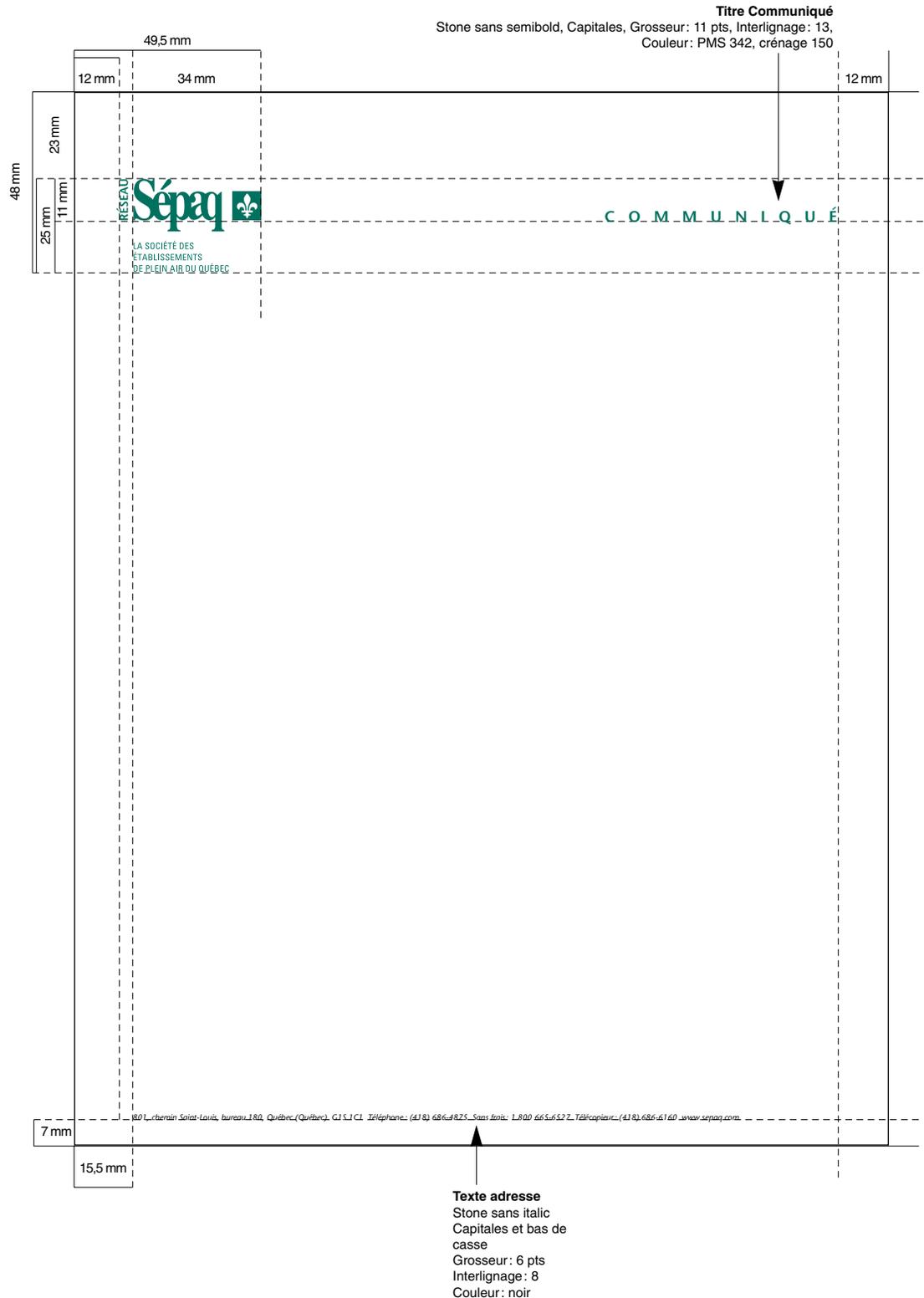
3.2.6 BORDEREAU DE TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR RÉSEAU SÉPAQ

Le format est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



3.2.7 COMMUNIQUÉ DE PRESSE RÉSEAU SÉPAQ

Le format est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



3.3

Matériel de correspondance • Parcs Québec

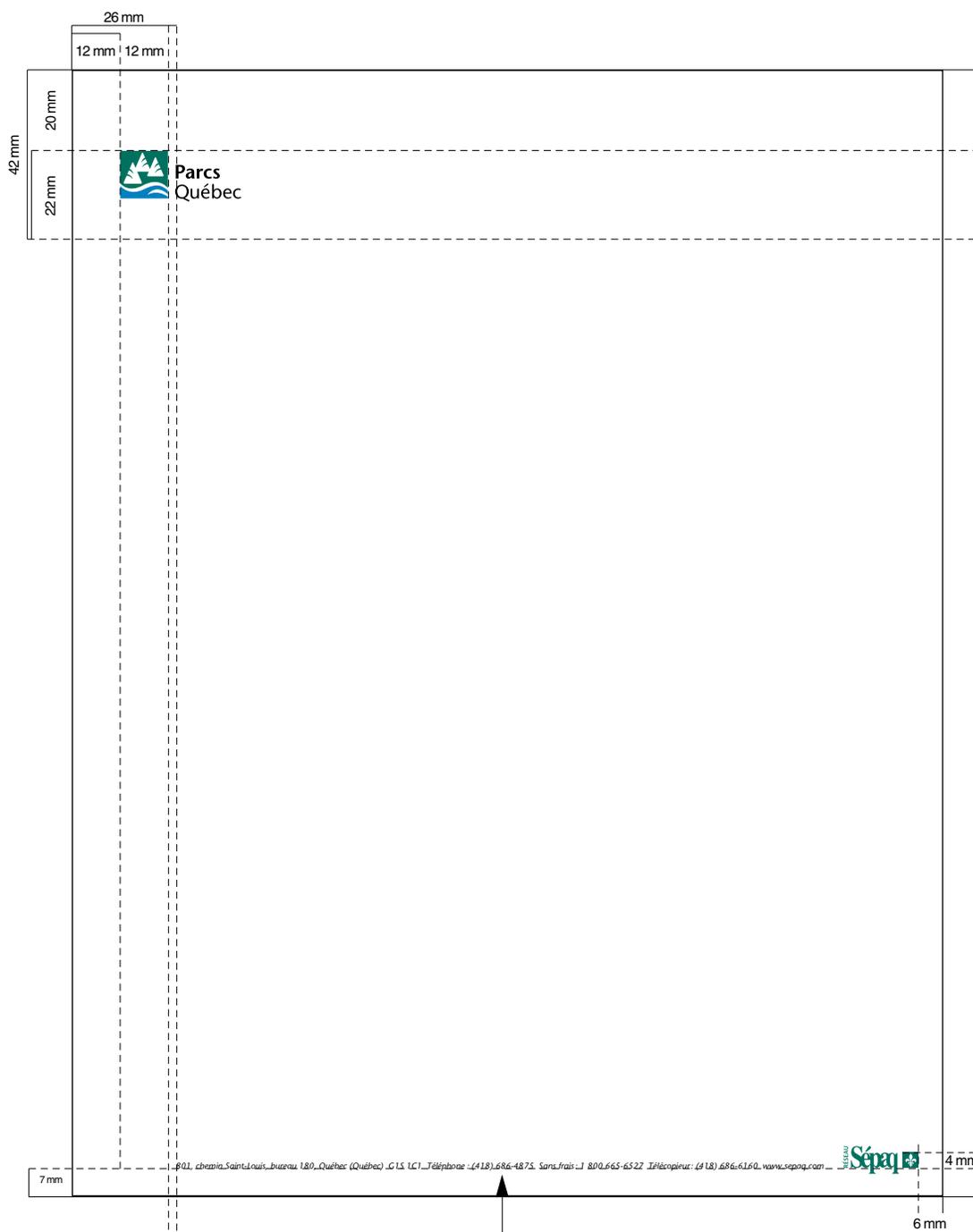
- 3.3.1 *En-tête de lettre du réseau secteur*
- 3.3.2 *En-tête de lettre de l'établissement*
- 3.3.3 *Carte professionnelle du réseau secteur*
- 3.3.4 *Carte professionnelle de l'établissement*
- 3.3.5 *Enveloppe du réseau secteur*
- 3.3.6 *Enveloppe de l'établissement*
- 3.3.7 *Grandes enveloppes*
- 3.3.8 *Étiquette*
- 3.3.9 *Bordereau de transmission par télécopieur*
- 3.3.10 *Communiqué de presse*

3.3.1 EN-TÊTE DE LETTRE DU RÉSEAU SECTEUR PARCS QUÉBEC

- Seule l'identification visuelle est en couleurs et placée dans le **coin supérieur gauche**:
 - en **vert sépaq** (PMS 342) pour Réseau Sépaq
 - en **bleu** (PMS 3015), **vert** (PMS 342) et **noir** pour Parcs Québec.
- L'identification de l'établissement doit **toujours** être en **vert Sépaq** et placée sous celle du réseau-secteur.
- Toutes les autres inscriptions doivent apparaître en **noir**.
- Pour la mise en place des différents éléments de l'en-tête de lettre (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), **consultez la grille de construction** apparaissant à la page suivante.
- Format: 8,5 po X 11 po
- Papier recommandé:
Opaque Nouvelle Vie, Satin St, 60 édition texte

3.3.1 EN-TÊTE DE LETTRE DU RÉSEAU SECTEUR PARCS QUÉBEC (SUITE)

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



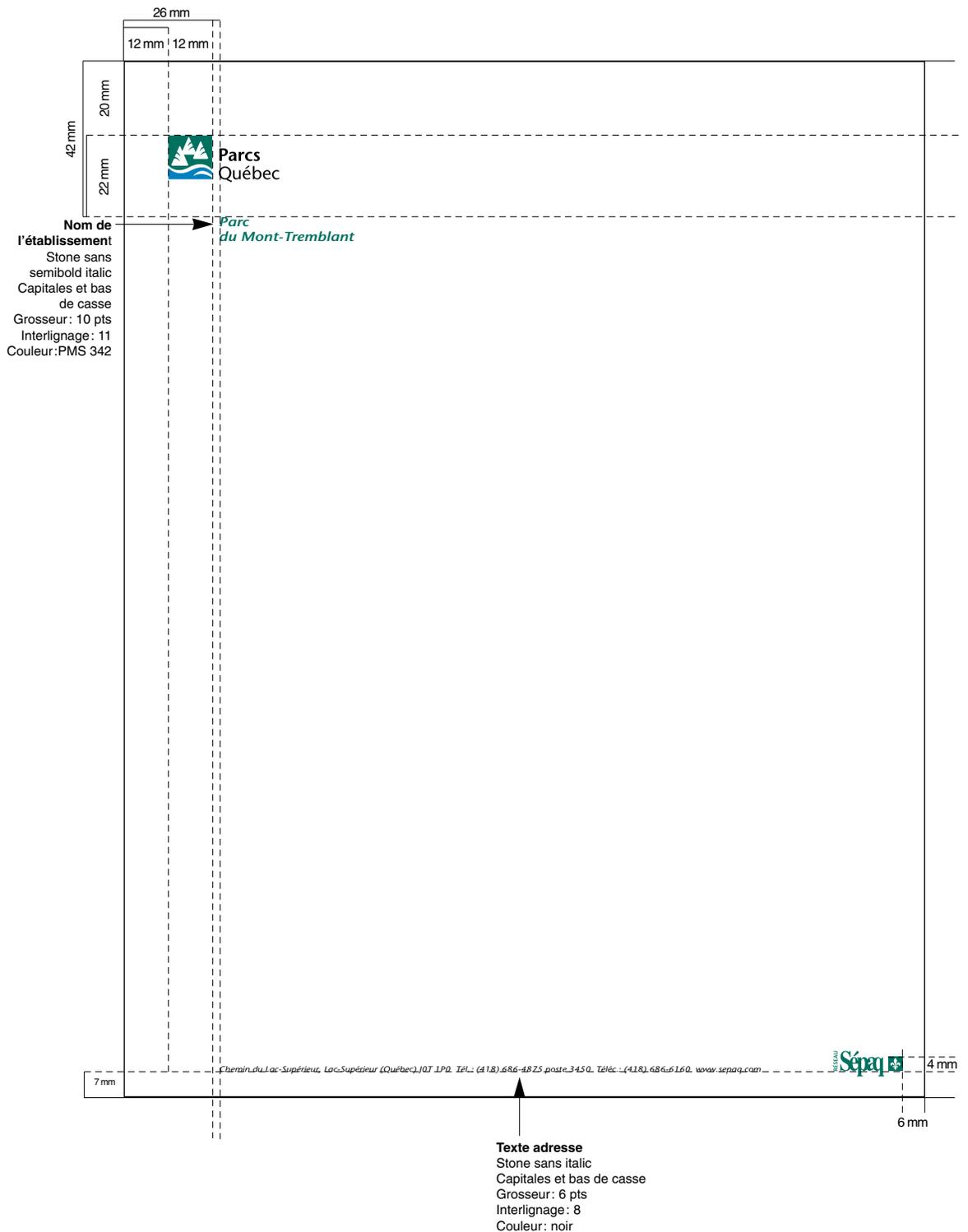
NOTE:

Aucun ajout ne doit apparaître sur les en-têtes de lettre (ex. : nom d'un employé cadre, titre, fonction), ni aucun logotype de partenaire ou pour souligner un événement ou une activité quelconque (anniversaire, championnat...). Seuls les éléments corporatifs représentés ci-contre sont admis.

Texte adresse
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 8
Couleur: noir

3.3.2 EN-TÊTE DE LETTRE DE L'ÉTABLISSEMENT PARCS QUÉBEC

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



3.3.3 CARTE PROFESSIONNELLE DU RÉSEAU SECTEUR PARCS QUÉBEC

- Les identifications visuelles doivent **toujours** être en couleurs et placées selon les indications de la grille ci-après (page suivante):
 - en **vert Sépaq** (PMS 342) pour Réseau Sépaq
 - en **bleu** (PMS 3015), **vert** (PMS 342) et **noir** pour Parcs Québec.
 - Peu importe la dénomination de l'établissement, l'identification visuelle doit TOUJOURS* être celle du réseau-secteur auquel il appartient (Parcs Québec, Réserves fauniques Québec ou Centres touristiques Québec).
 - La dénomination de l'établissement, inscrite en caractères typographiques seulement, doit toujours être en **vert Sépaq**.
 - Toutes les autres inscriptions doivent apparaître en **noir**.
 - Pour la mise en page des différents éléments de la carte professionnelle (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), **consultez la grille de construction** apparaissant à la page suivante.
 - Format: 3,5 po X 2 po
 - Papier recommandé:
Nouvelle Vie, lisse, 130m, édition couvert
- * *Cette consigne ne s'applique pas aux établissements d'exception. Consultez la section 3.6 Exceptions.*

3.3.3 CARTE PROFESSIONNELLE DU RÉSEAU SECTEUR PARCS QUÉBEC (SUITE)

Légende des normes typographiques des cartes professionnelles

Ⓐ

Bloc visuel Parcs Québec

Couleur: PMS 342, PMS 3015 et noir
Caractère: Stone sans Semibold
(mot Parcs), 12 pts, interlignage 12
et stone sans régulier (mot Québec) 12 pts

①

Texte nom

Stone sans italic Semibold
Capitales et bas de casse
Grosueur: 7 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir

②

Texte titre ou poste

Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosueur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après: 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir

③

Texte adresse courrier électronique

Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosueur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir

④

Texte adresse

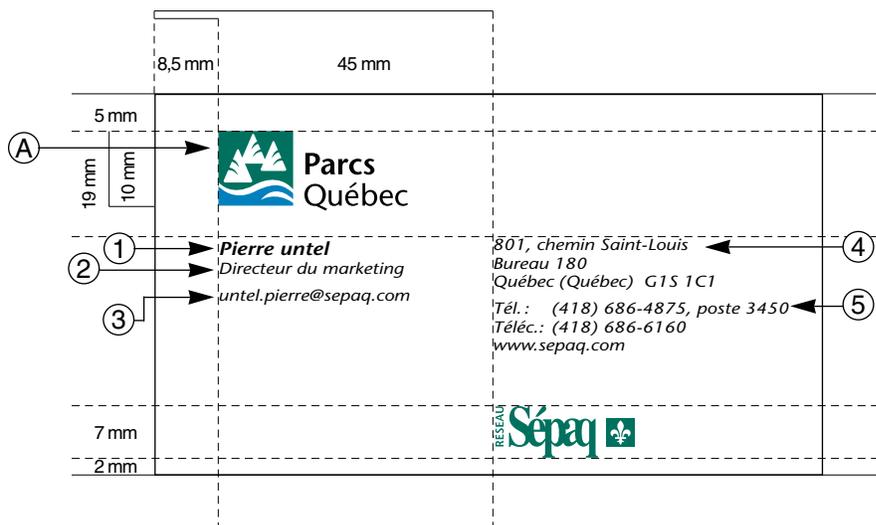
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosueur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après: 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir

⑤

Texte des numéros de téléphone et adresse(s) Internet

Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosueur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir

Carte Parcs Québec (réseau-secteur)
Format réel à 100% (3,5 po X 2 po)

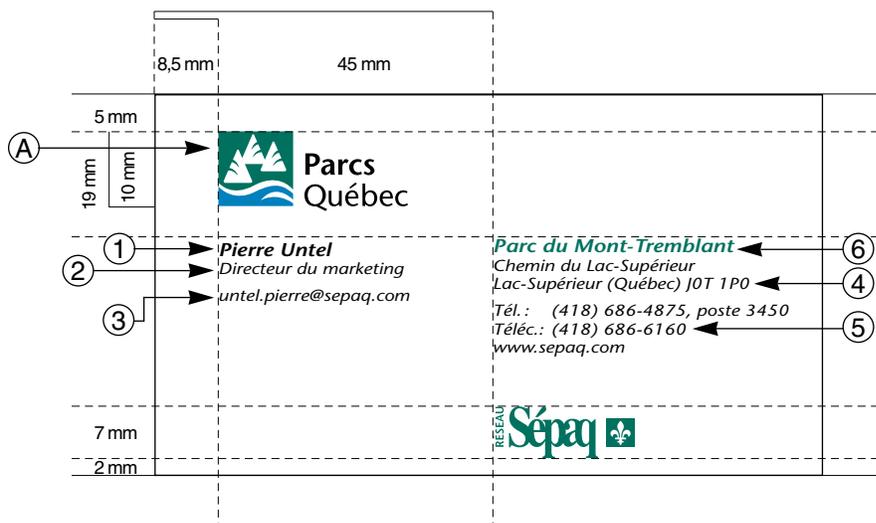


3.3.4 CARTE PROFESSIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS PARCS QUÉBEC

Légende des normes typographiques des cartes professionnelles

- | | |
|---|--|
| <p>(A)
Bloc visuel Parcs Québec
Couleur: PMS 342, PMS 3015 et noir
Caractère: Stone sans Semibold
(mot Parcs), 12 pts, interlignage 12
et stone sans régulier (mot Québec) 12 pts</p> | <p>(3)
Texte adresse courrier électronique
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir</p> |
| <p>(1)
Texte nom
Stone sans italic Semibold
Capitales et bas de casse
Grosseur: 7 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir</p> | <p>(4)
Texte adresse
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après: 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir</p> |
| <p>(2)
Texte titre ou poste
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après: 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir</p> | <p>(5)
Texte des numéros de téléphone et adresse(s) Internet
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir</p> |
| | <p>(6)
Nom de l'établissement
Stone sans Semibold
Capitales et bas de casse
Grosseur: 7 pts
Interlignage: 7
Couleur: PMS 342</p> |

Carte Parcs Québec (établissement)
Format réel à 100% (3,5 po X 2 po)



3.3.5 ENVELOPPES DU RÉSEAU SECTEUR PARCS QUÉBEC

- Les identifications visuelles doivent **toujours** être en couleurs et placées selon les indications de la grille ci-après (page suivante) :
 - en **vert Sépaq** (PMS 342) pour Réseau Sépaq
 - en **bleu** (PMS 3015), **vert** (PMS 342) et **noir** pour Parcs Québec.
- Peu importe la dénomination de l'établissement, l'identification visuelle doit TOUJOURS* être celle du réseau-secteur auquel il appartient (Parcs Québec, Réserves fauniques Québec ou Centres touristiques Québec).
- La dénomination de l'établissement, inscrite en caractères typographiques seulement, doit toujours être en **vert Sépaq**.
- Toutes les autres inscriptions doivent apparaître en **noir**.
- Pour la mise en place des différents éléments de l'enveloppe n° 10 (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), **consultez la grille de construction** apparaissant à la page suivante.
- Format: 9,5 po X 4,125 po
- Papier recommandé:
 - Enveloppe n° 10
 - Byronic de Spexel, apprêt lissé, blanc glacier, 24 lb.

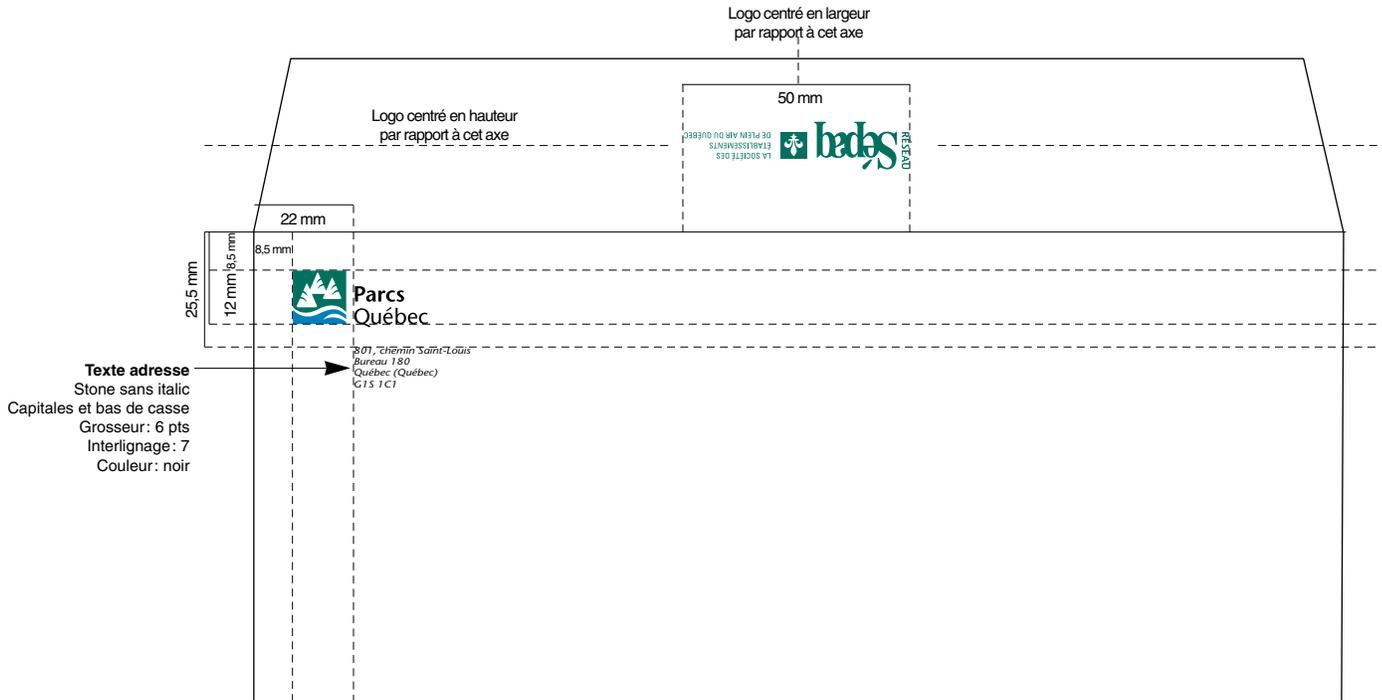
Grande enveloppe

- Identification visuelle en vert PMS 342
- Texte de dénomination de l'établissement en vert PMS 342
- Texte adresse en vert PMS 342
- Papier recommandé
- papier Kraft

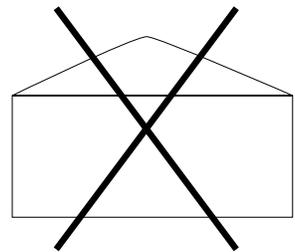
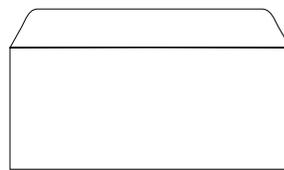
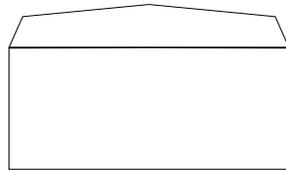
* Cette consigne ne s'applique pas aux établissements d'exception. Consultez la section **3.6 • Exceptions**.

3.3.5 ENVELOPPE DU RÉSEAU SECTEUR PARCS QUÉBEC (SUITE)

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format d'enveloppe n° 10 (9,5 po X 4,125 po).

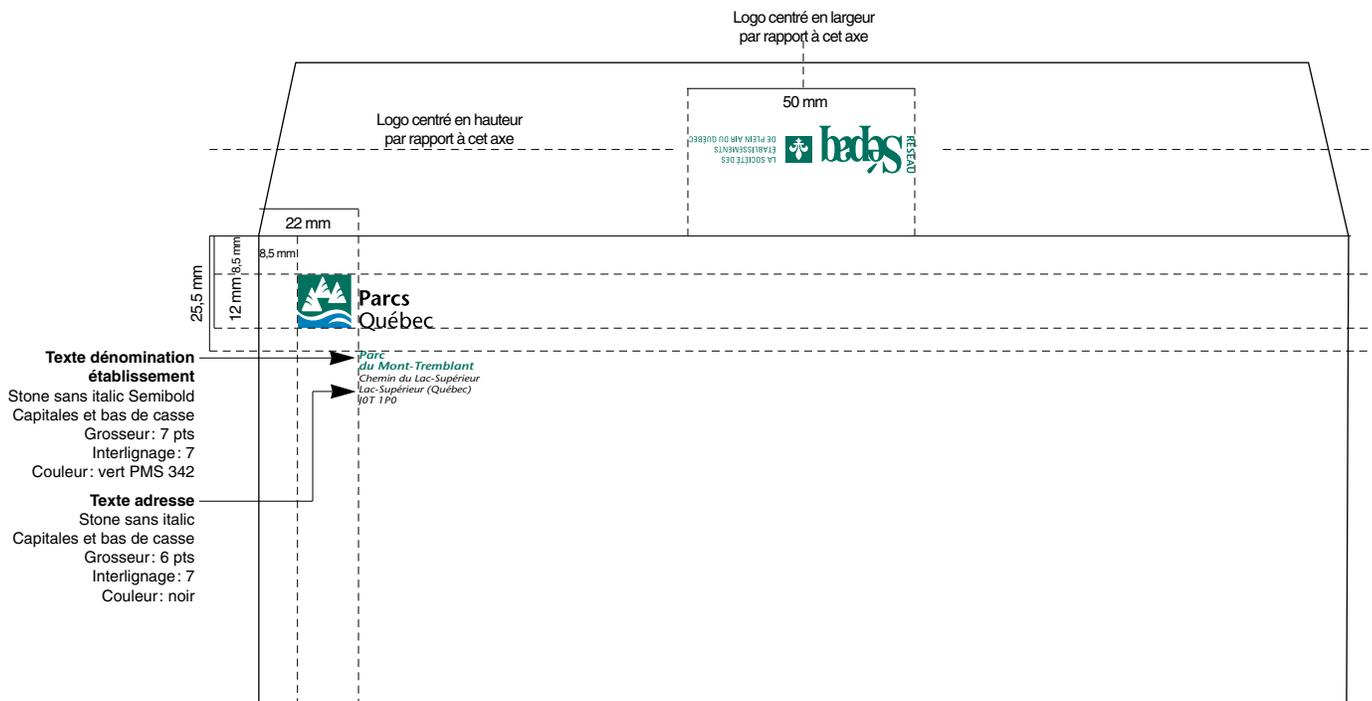


Type de rabats recommandés pour les enveloppes n° 10

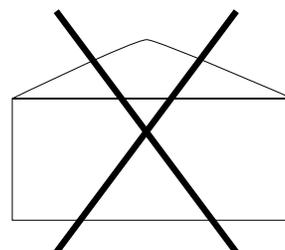
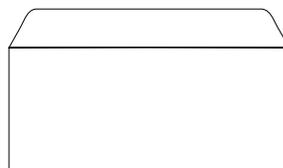
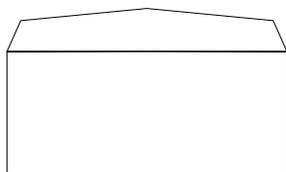


3.3.6 ENVELOPPE DE L'ÉTABLISSEMENT PARCS QUÉBEC

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format d'enveloppe n° 10 (9,5 po X 4,125 po).



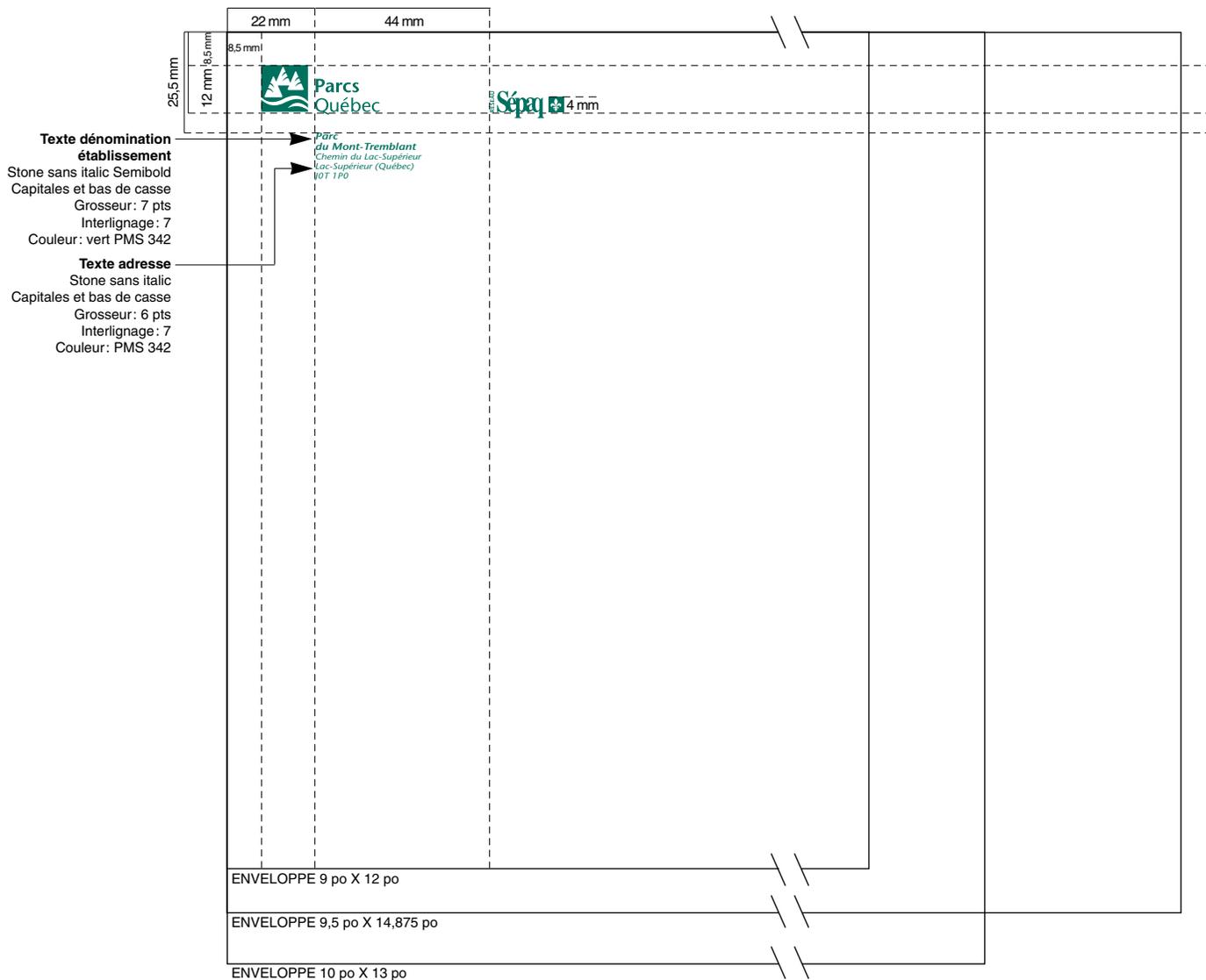
Type de rabats recommandés pour les enveloppes n° 10



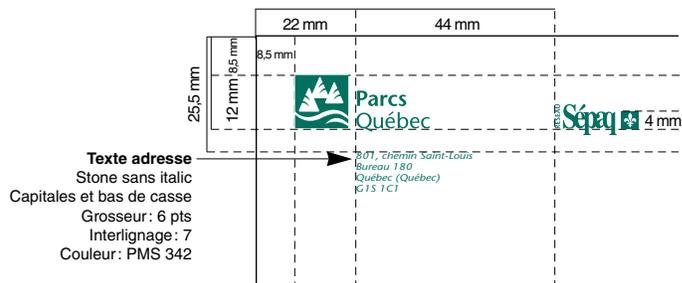
3.3.7 GRANDES ENVELOPPES PARCS QUÉBEC

Grandes enveloppes du réseau secteur et de l'établissement

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format d'enveloppe 9 po X 12 po, 9,5 po X 14,875 po et 10 po X 13 po.

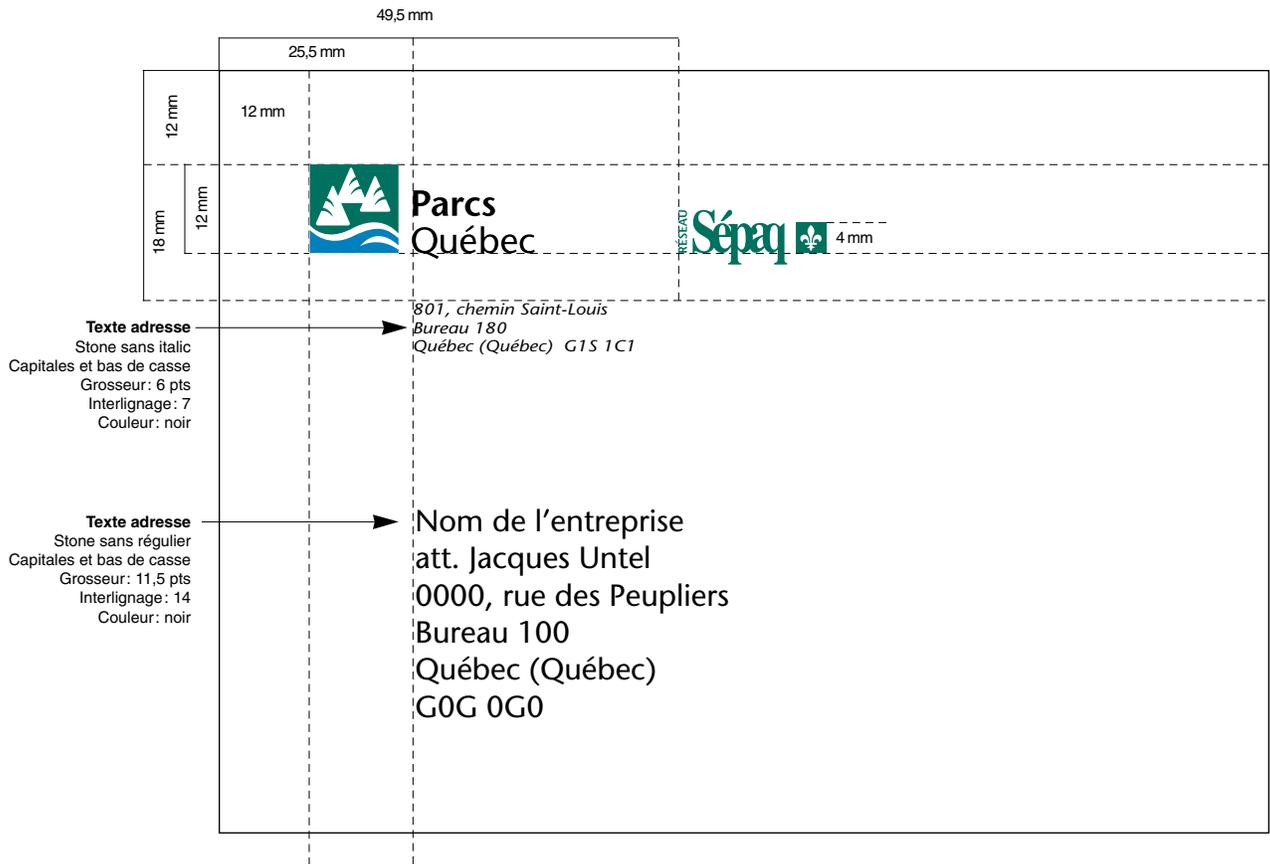


Enveloppe du réseau secteur

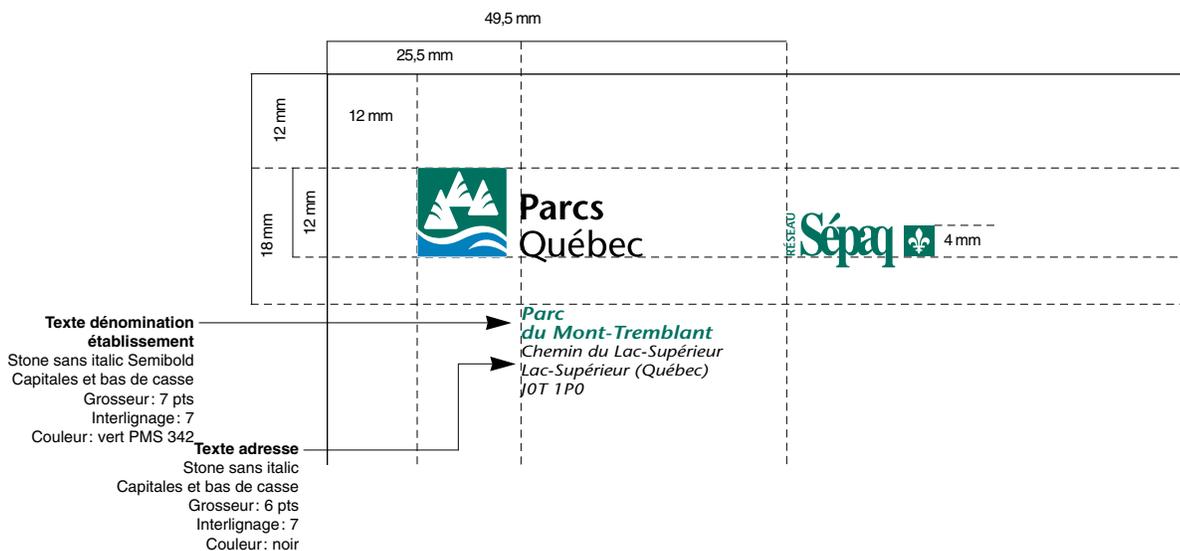


3.3.8 ÉTIQUETTE PARCS QUÉBEC

Le format est à 100 % du format réel soit 5,5 po X 4 po.

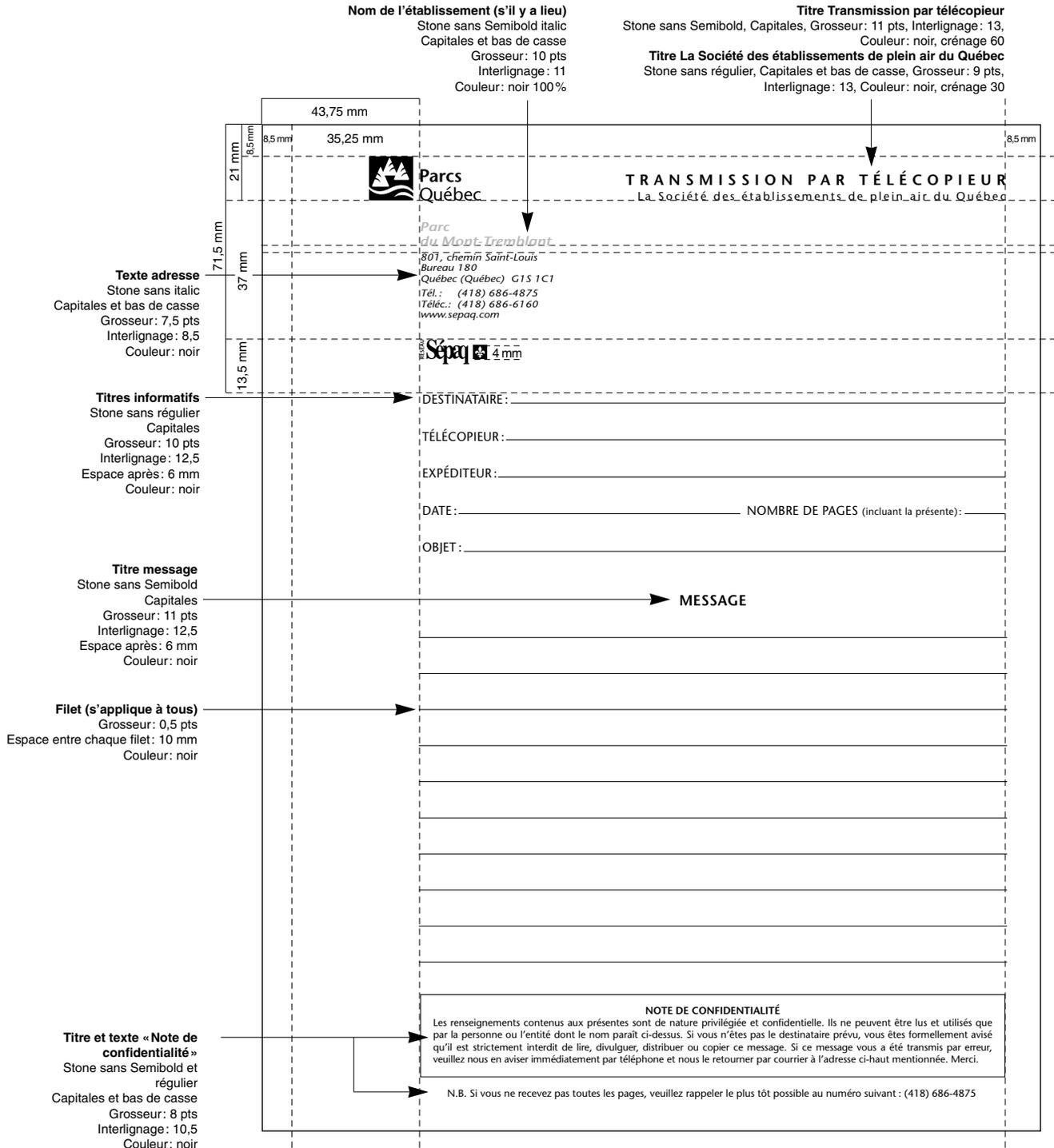


Étiquette de l'établissement



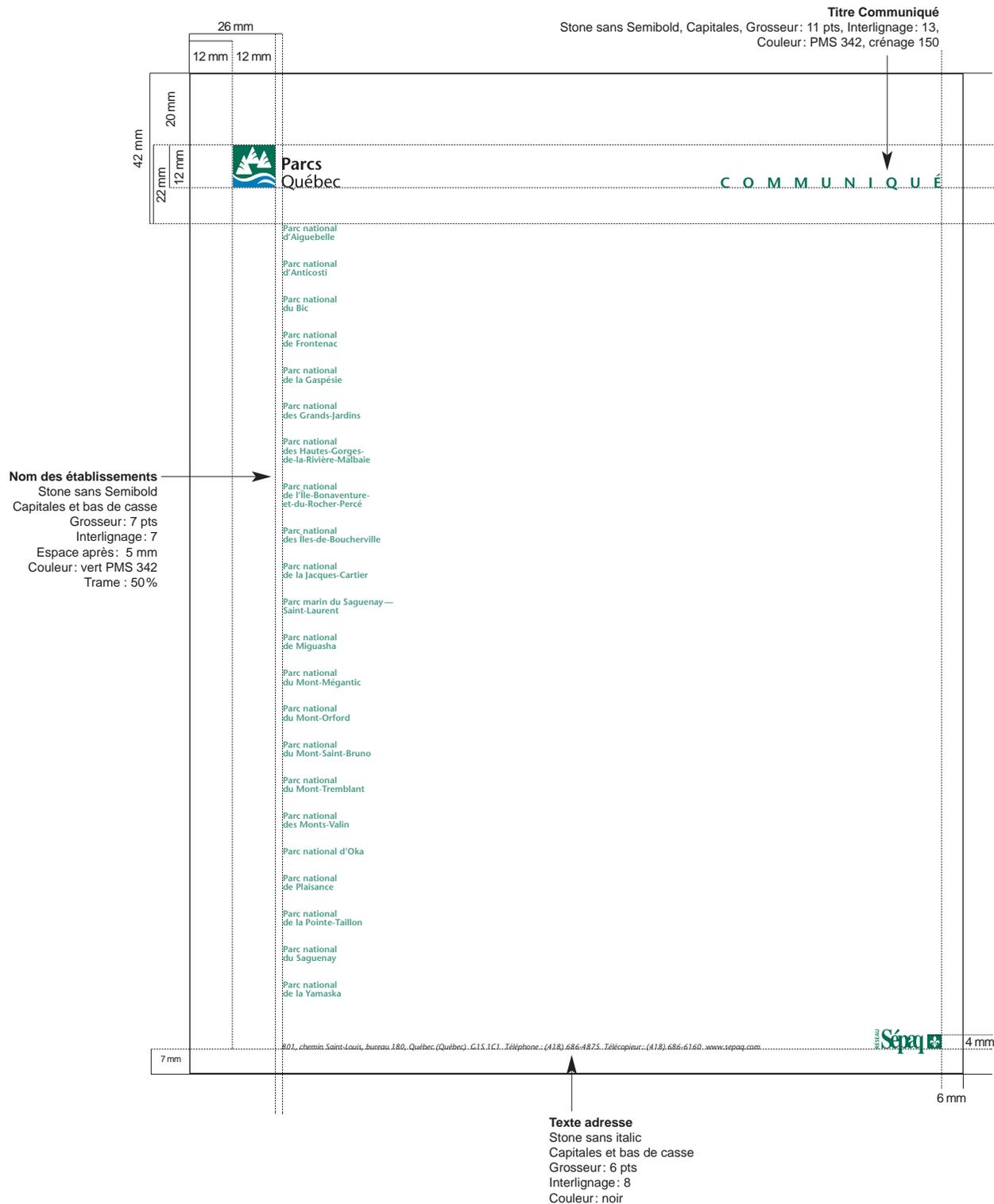
3.3.9 BORDEREAU DE TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR PARCS QUÉBEC

Le format est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



3.3.10 COMMUNIQUÉ DE PRESSE PARCS QUÉBEC

Le format représenté est à 60 % du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



3.4

Matériel de correspondance • Réserves fauniques Québec

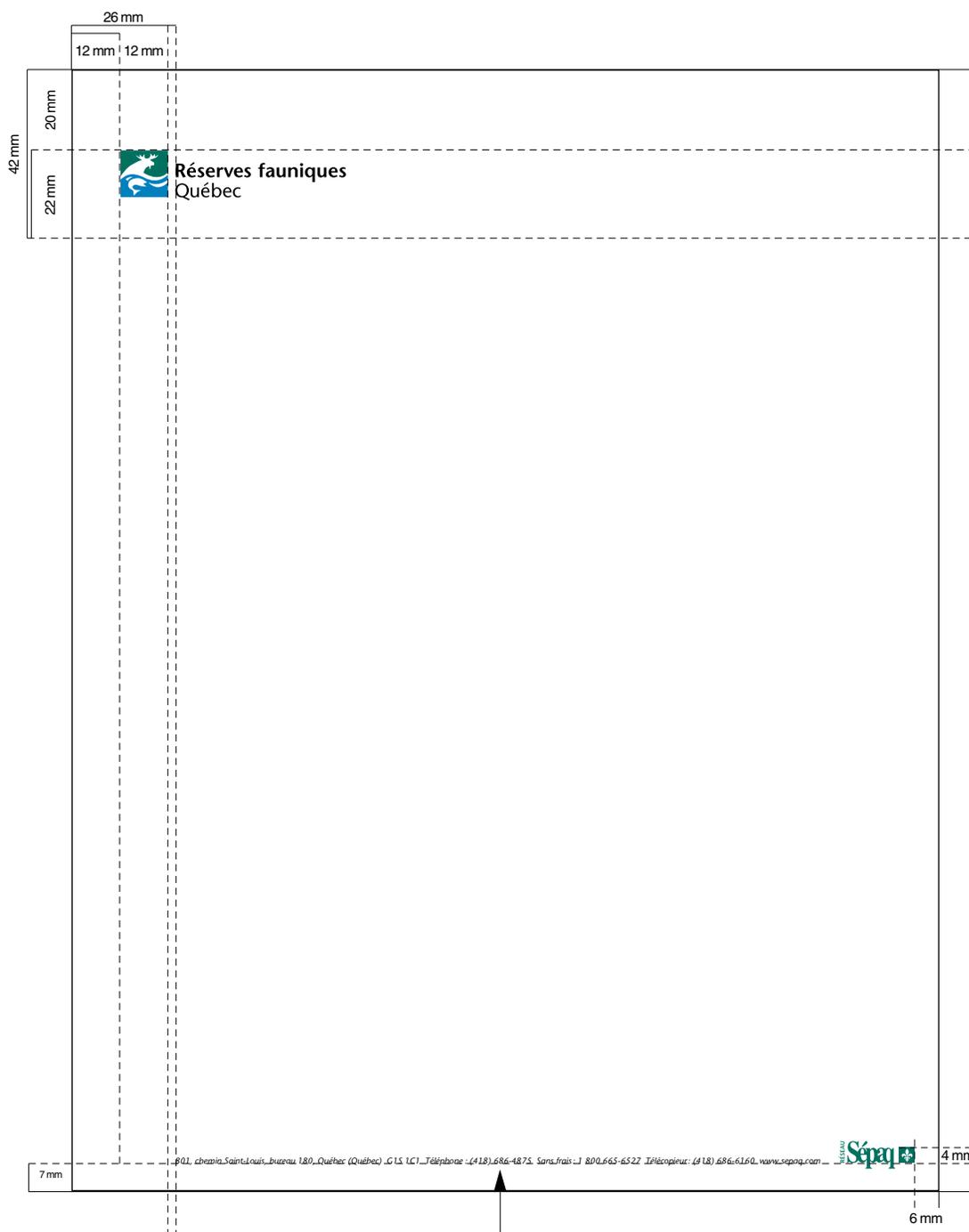
- 3.4.1 *En-tête de lettre du réseau secteur*
- 3.4.2 *En-tête de lettre de l'établissement*
- 3.4.3 *Carte professionnelle du réseau secteur*
- 3.4.4 *Carte professionnelle de l'établissement*
- 3.4.5 *Enveloppe du réseau secteur*
- 3.4.6 *Enveloppe de l'établissement*
- 3.4.7 *Grandes enveloppes*
- 3.4.8 *Étiquette*
- 3.4.9 *Bordereau de transmission par télécopieur*
- 3.4.10 *Communiqué de presse*

3.4.1 EN-TÊTE DE LETTRE DU RÉSEAU SECTEUR RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

- Seule l'identification visuelle est en couleurs et placée dans le **coin supérieur gauche** :
 - en **vert sépaq** (PMS 342) pour Réseau Sépaq
 - en **bleu** (PMS 3015), **vert** (PMS 342) et **noir** pour Réserves fauniques Québec.
- L'identification de l'établissement doit **toujours** être en **vert Sépaq** et placée sous celle du réseau-secteur.
- Toutes les autres inscriptions doivent apparaître en **noir**.
- Pour la mise en place des différents éléments de l'en-tête de lettre (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), **consultez la grille de construction** apparaissant à la page suivante.
- Format: 8,5 po X 11 po
- Papier recommandé:
Nouvelle Vie Satin, 60 édition texte

3.4.1 EN-TÊTE DE LETTRE DU RÉSEAU SECTEUR RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC (SUITE)

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



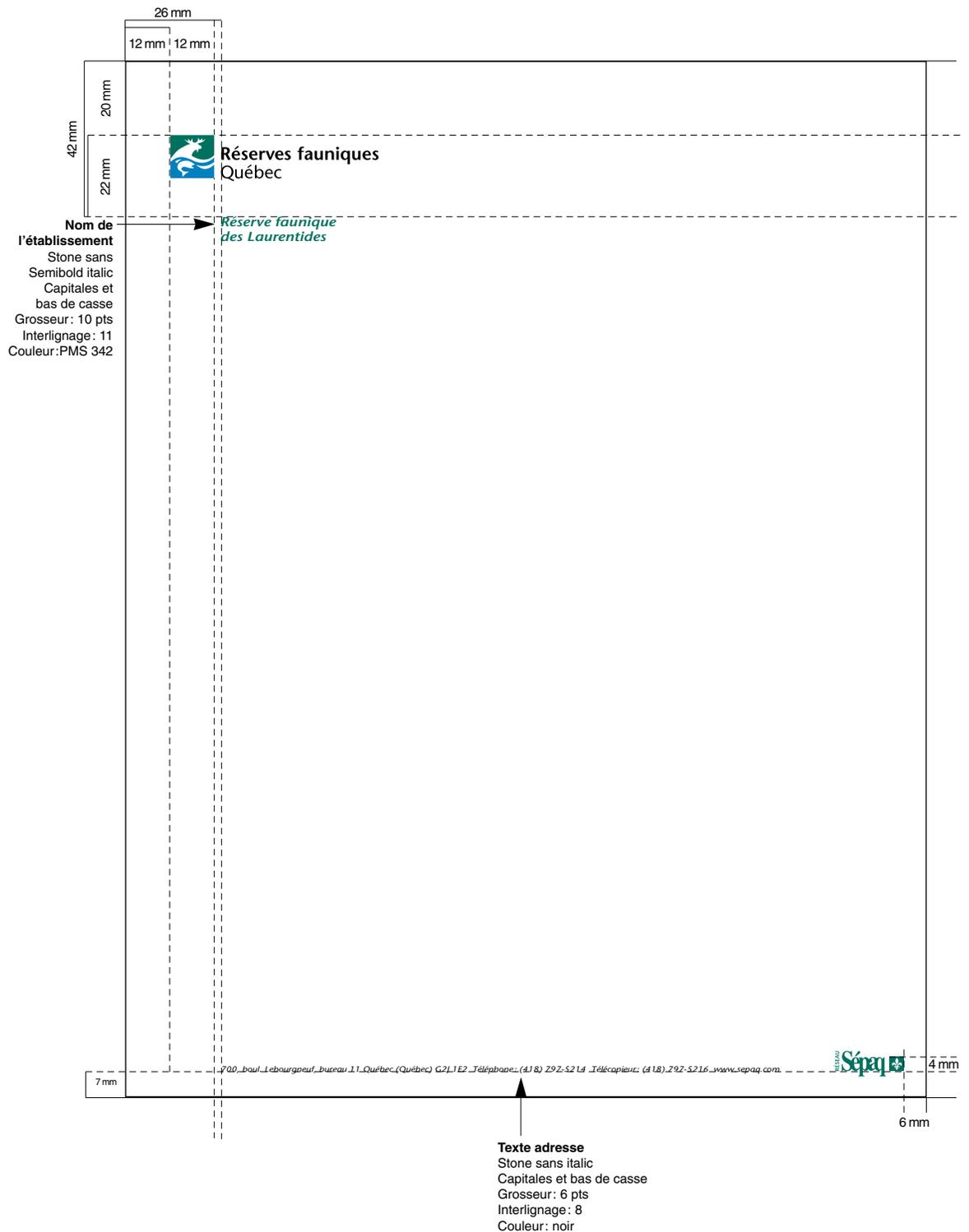
NOTE:

Aucun ajout ne doit apparaître sur les en-têtes de lettre (ex. : nom d'un employé cadre, titre, fonction), ni aucun logotype de partenaire ou pour souligner un événement ou une activité quelconque (anniversaire, championnat...). Seuls les éléments corporatifs représentés ci-contre sont admis.

Texte adresse
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 8
Couleur: noir

3.4.2 EN-TÊTE DE LETTRE DE L'ÉTABLISSEMENT RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



3.4.3 CARTE PROFESSIONNELLE DU RÉSEAU SECTEUR RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

- Les identifications visuelles doivent **toujours** être en couleurs et placées selon les indications de la grille ci-après (page suivante):
 - en **vert Sépaq** (PMS 342) pour Réseau Sépaq
 - en **bleu** (PMS 3015), **vert** (PMS 342) et **noir** pour Réserves fauniques Québec.
 - Peu importe la dénomination de l'établissement, l'identification visuelle doit TOUJOURS* être celle du réseau-secteur auquel il appartient (Parcs Québec, Réserves fauniques Québec ou Centres touristiques Québec).
 - La dénomination de l'établissement, inscrite en caractères typographiques seulement, doit toujours être en **vert Sépaq**.
 - Toutes les autres inscriptions doivent apparaître en **noir**.
 - Pour la mise en page des différents éléments de la carte professionnelle (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), **consultez la grille de construction** apparaissant à la page suivante.
 - Format: 3,5 po X 2 po
 - Papier recommandé:
Nouvelle Vie, lisse, 130 édition couvert
- * *Cette consigne ne s'applique pas aux établissements d'exception. Consultez la section 3.6 Exceptions.*

3.4.3 CARTE PROFESSIONNELLE DU RÉSEAU SECTEUR RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC (SUITE)

Légende des normes typographiques des cartes professionnelles

- | | |
|---|---|
| <p>(A)
Bloc visuel Réserves fauniques Québec
Couleur: PMS 342, PMS 3015 et noir
Caractère: Stone sans Semibold
(mots Réserves fauniques), 12 pts, interlignage 12
et stone sans régulier (mot Québec) 12 pts</p> <p>(1)
Texte nom
Stone sans italic Semibold
Capitales et bas de casse
Grosueur: 7 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir</p> <p>(2)
Texte titre ou poste
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosueur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après: 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir</p> | <p>(3)
Texte adresse courrier électronique
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosueur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir</p> <p>(4)
Texte adresse
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosueur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après: 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir</p> <p>(5)
Texte des numéros de téléphone et adresse(s) Internet
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosueur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir</p> |
|---|---|

Carte Réserves fauniques Québec (réseau-secteur)
Format réel à 100% (3,5 po X 2 po)

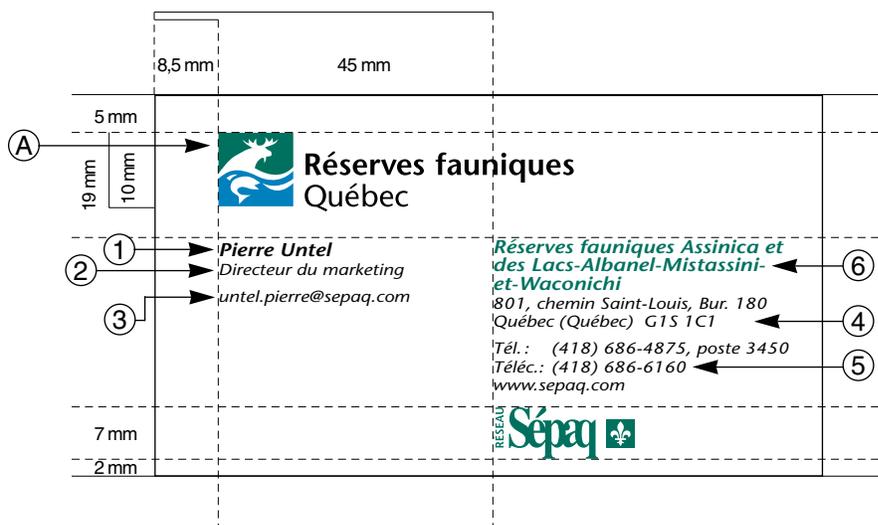


3.4.4 CARTE PROFESSIONNELLE DE L'ÉTABLISSEMENT RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

Légende des normes typographiques des cartes professionnelles

- (A)**
Bloc visuel Réserves fauniques Québec
Couleur: PMS 342, PMS 3015 et noir
Caractère: Stone sans Semibold
(mots Réserves fauniques), 12 pts, interlignage 12
et stone sans régulier (mot Québec) 12 pts
- (1)**
Texte nom
Stone sans italic Semibold
Capitales et bas de casse
Grosseur: 7 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir
- (2)**
Texte titre ou poste
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après: 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir
- (3)**
Texte adresse courrier électronique
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir
- (4)**
Texte adresse
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après: 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir
- (5)**
Texte des numéros de téléphone et adresse(s) Internet
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir
- (6)**
Nom de l'établissement
Stone sans Semibold
Capitales et bas de casse
Grosseur: 7 pts
Interlignage: 7
Couleur: PMS 342

Carte Réserves fauniques Québec (établissement)
Format réel à 100% (3,5 po X 2 po)

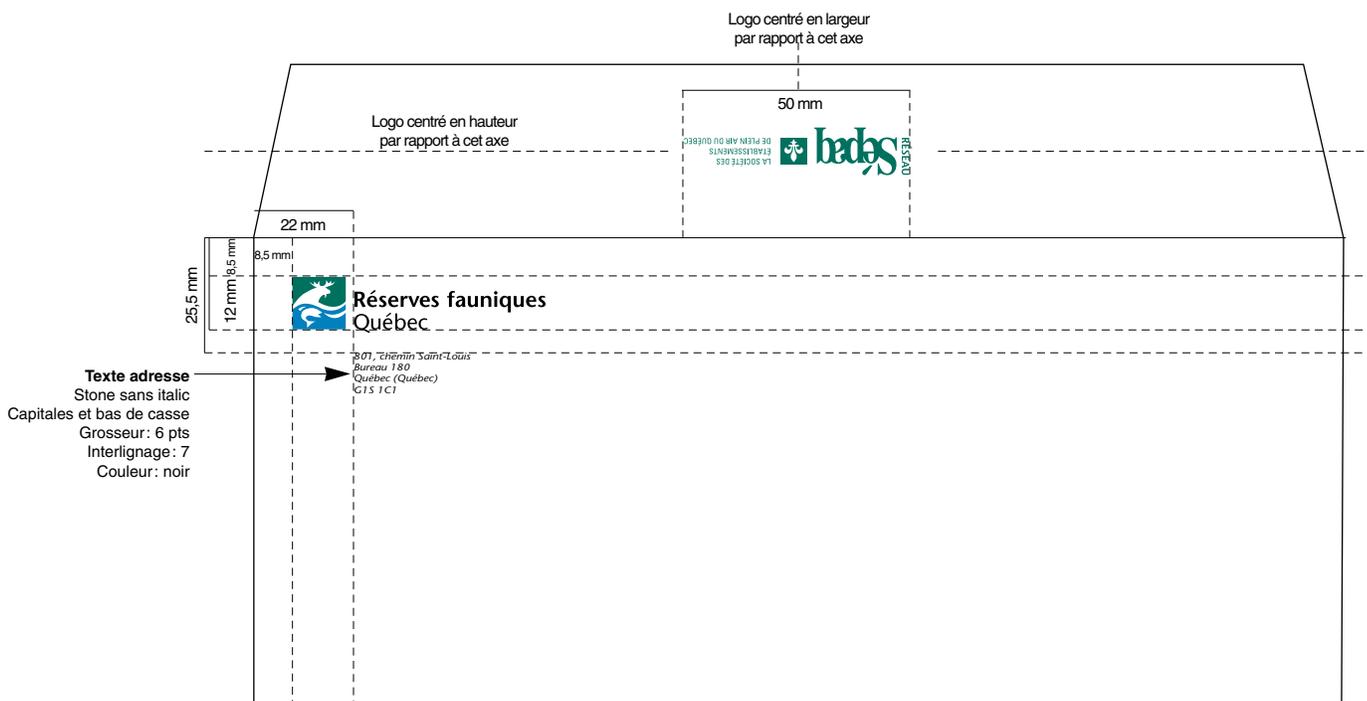


3.4.5 ENVELOPPE DU RÉSEAU SECTEUR RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

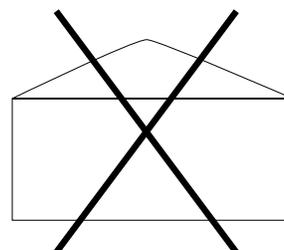
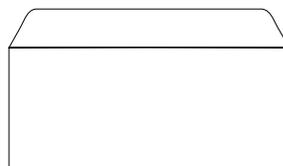
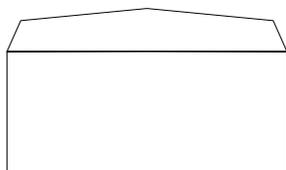
- Les identifications visuelles doivent **toujours** être en couleurs et placées selon les indications de la grille ci-après (page suivante):
 - en **vert Sépaq** (PMS 342) pour Réseau Sépaq
 - en **bleu** (PMS 3015), **vert** (PMS 342) et **noir** pour Réserves fauniques Québec.
 - Peu importe la dénomination de l'établissement, l'identification visuelle doit TOUJOURS* être celle du réseau-secteur auquel il appartient (Parcs Québec, Réserves fauniques Québec ou Centres touristiques Québec).
 - La dénomination de l'établissement, inscrite en caractères typographiques seulement, doit toujours être en **vert Sépaq**.
 - Toutes les autres inscriptions doivent apparaître en **noir**.
 - Pour la mise en place des différents éléments de l'enveloppe N° 10 (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), **consultez la grille de construction** apparaissant à la page suivante.
 - Format: 9,5 po X 4,125 po
 - Papier recommandé:
 - Enveloppe n° 10
 - Byronic de Spexel, apprêt lissé, blanc glacier, 24 lb.
- Grande enveloppe
- Identification visuelle en vert PMS 342
 - Texte de dénomination de l'établissement en vert PMS 342
 - Texte adresse en vert PMS 342
 - Papier recommandé
 - papier Kraft
- * Cette consigne ne s'applique pas aux établissements d'exception. Consultez la section 3.6 • Exceptions.

3.4.5 ENVELOPPE DU RÉSEAU SECTEUR RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC (SUITE)

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format d'enveloppe n° 10 (9,5 po X 4,125 po).



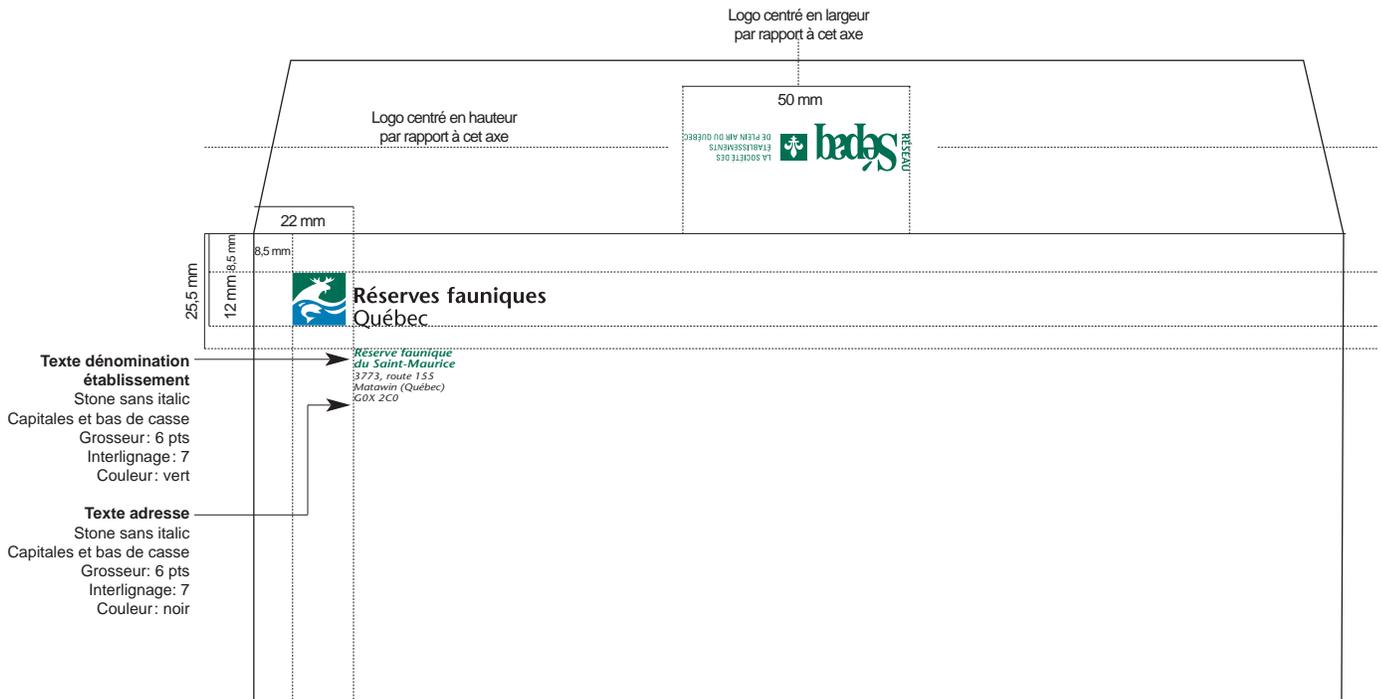
Type de rabats recommandés pour les enveloppes n° 10



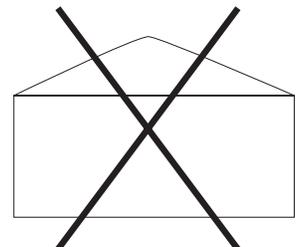
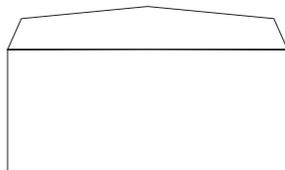
3.4.6 ENVELOPPE DE L'ÉTABLISSEMENT RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

Enveloppe de l'établissement de Réserves fauniques Québec

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format d'enveloppe no.10 (9,5 X 4,125 pouces).



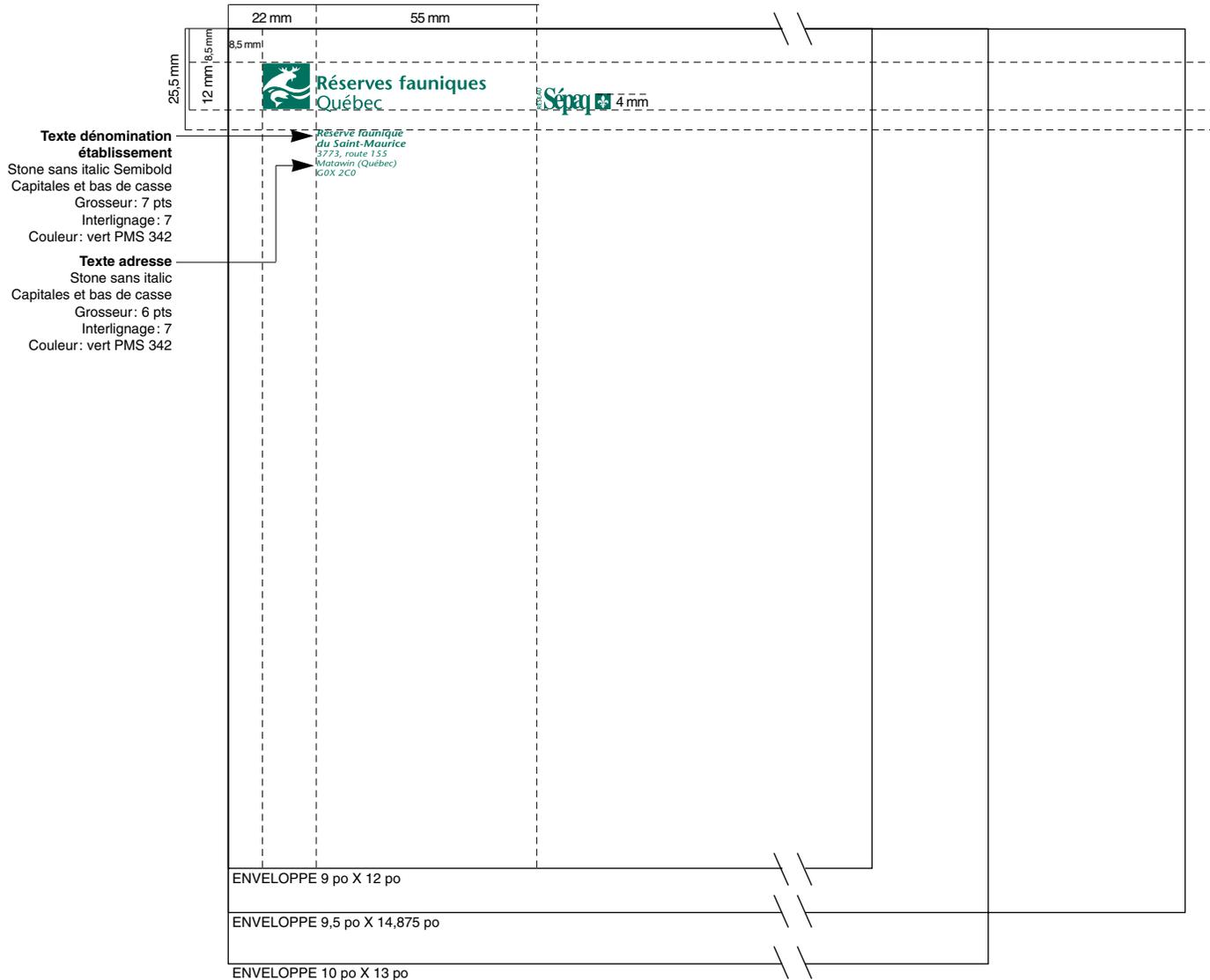
Type de rabats recommandés pour les enveloppes n° 10



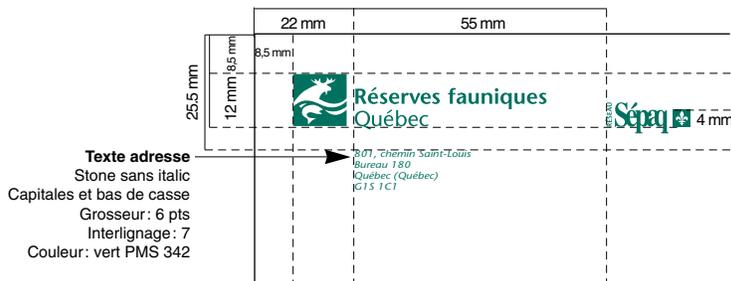
3.4.7 GRANDES ENVELOPPES RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

Grandes enveloppes du réseau secteur et de l'établissement

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format d'enveloppe 9 po X 12 po, 9,5 po X 14,875 po et 10 po X 13 po.

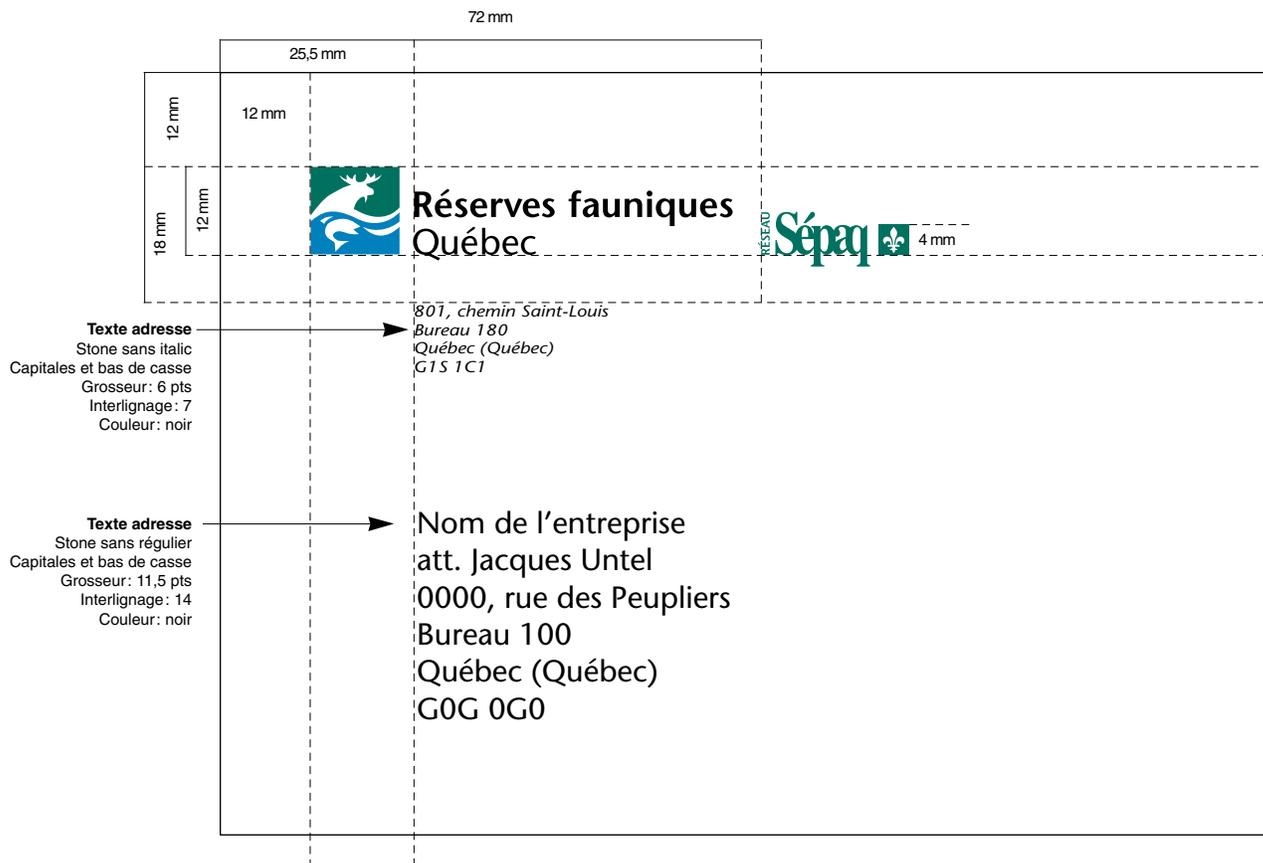


Enveloppe du réseau secteur

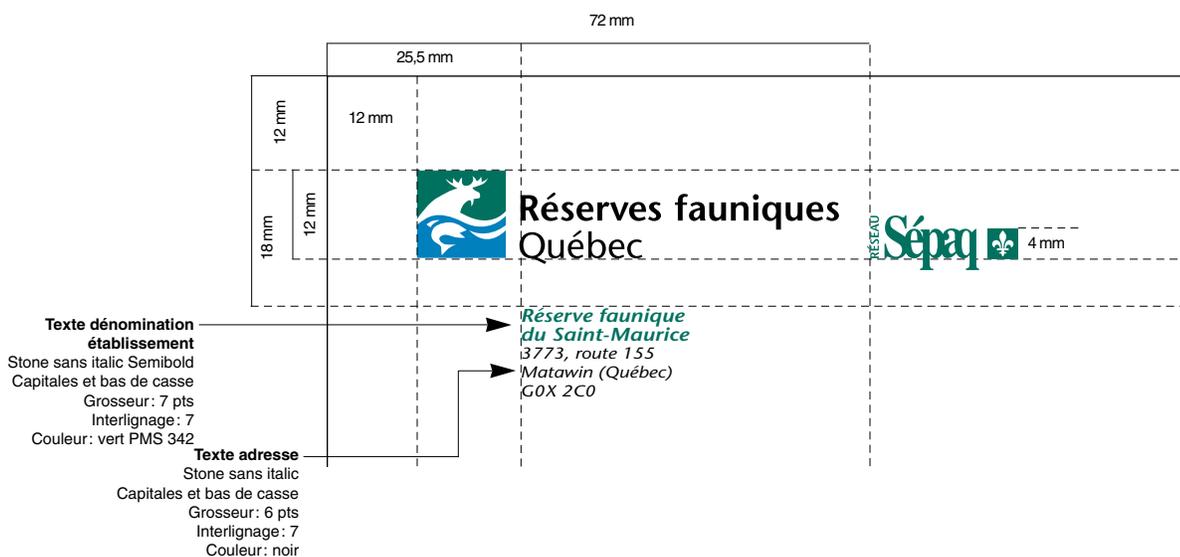


3.4.8 ÉTIQUETTE RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

Le format est à 100 % du format réel soit 5,5 po X 4 po.

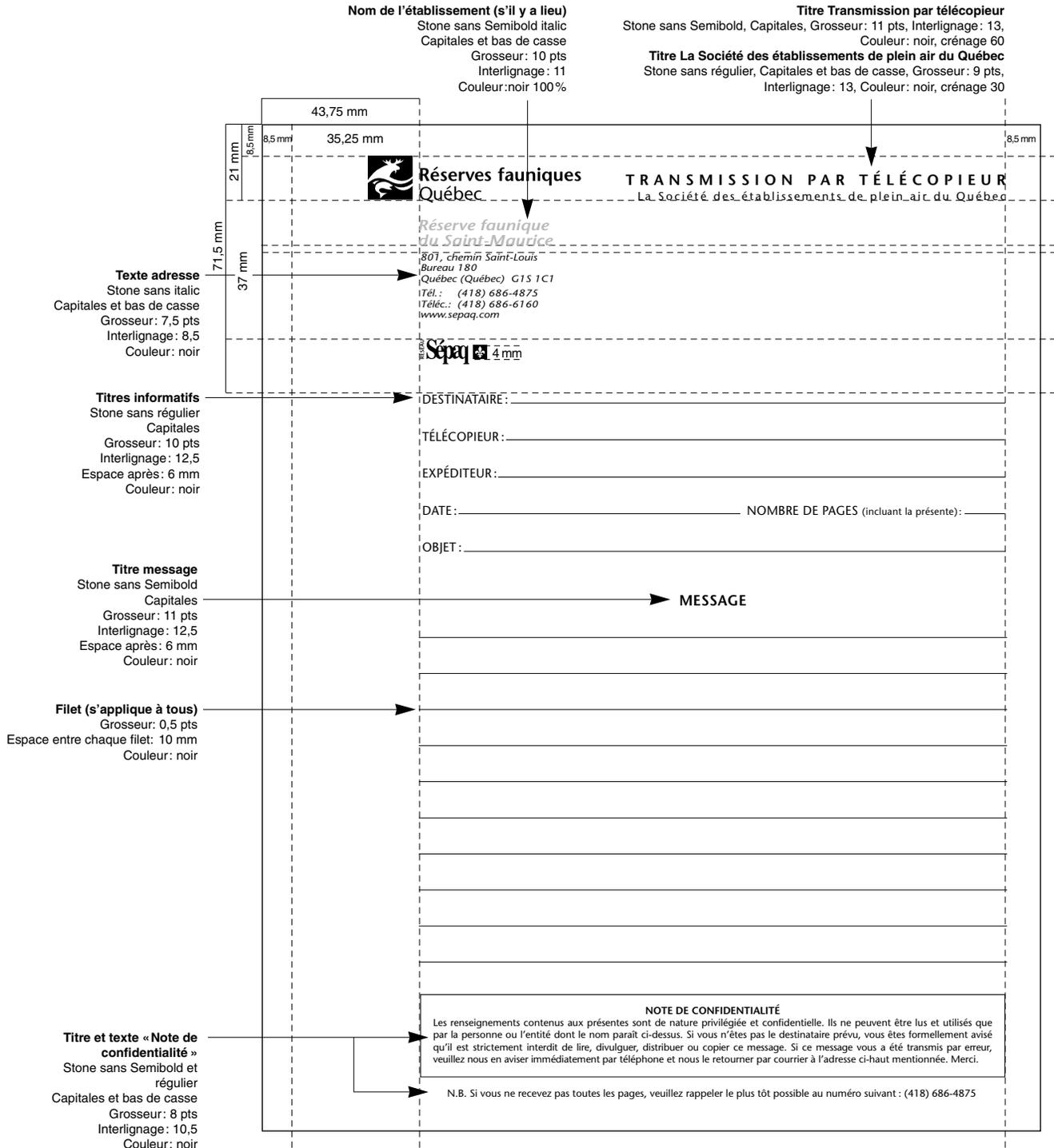


Étiquette de l'établissement



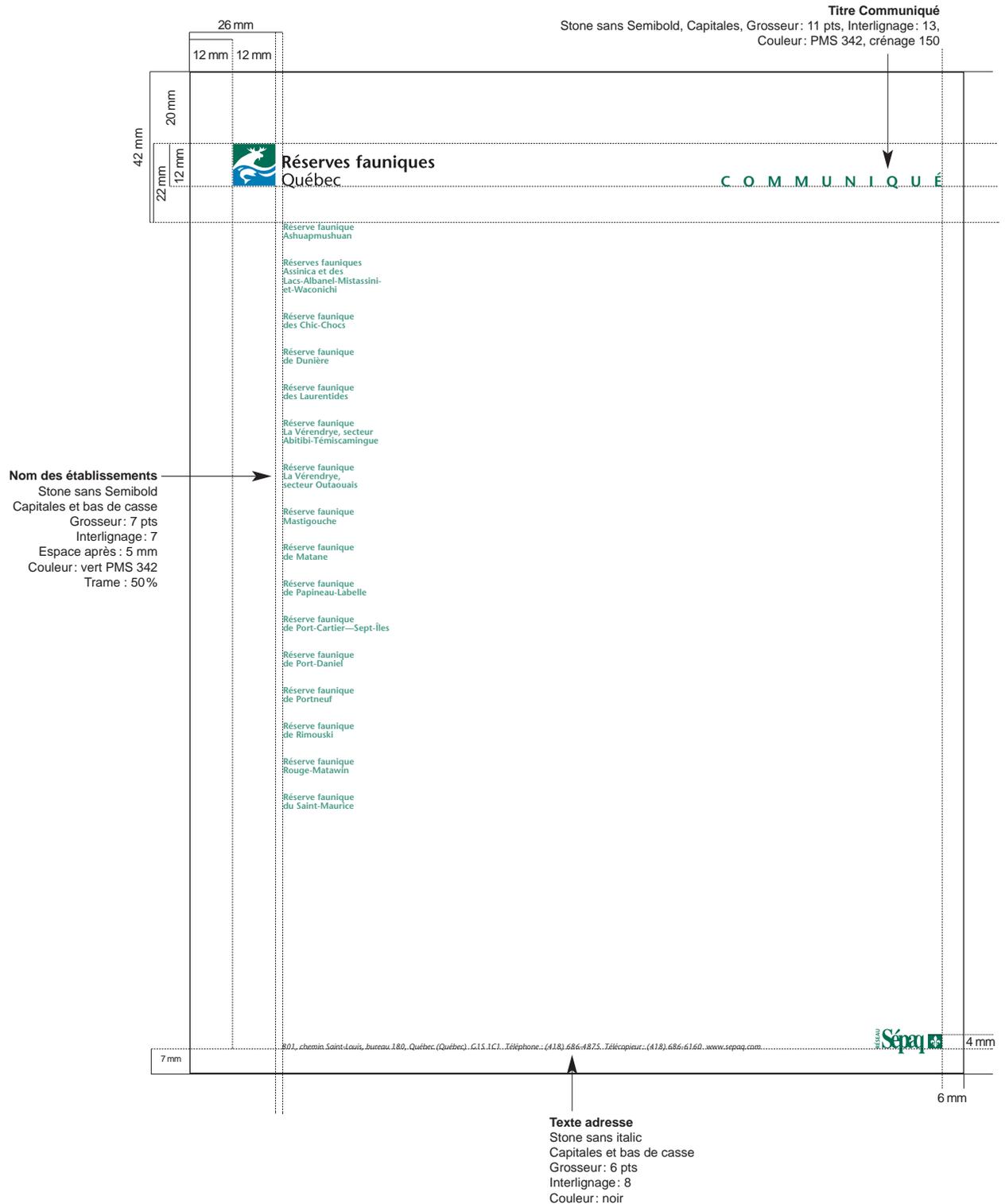
3.4.9 BORDEREAU DE TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

Le format est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



3.4.10 COMMUNIQUÉ DE PRESSE RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

Le format représenté est à 60 % du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



3.5

Matériel de correspondance • Centres touristiques Québec

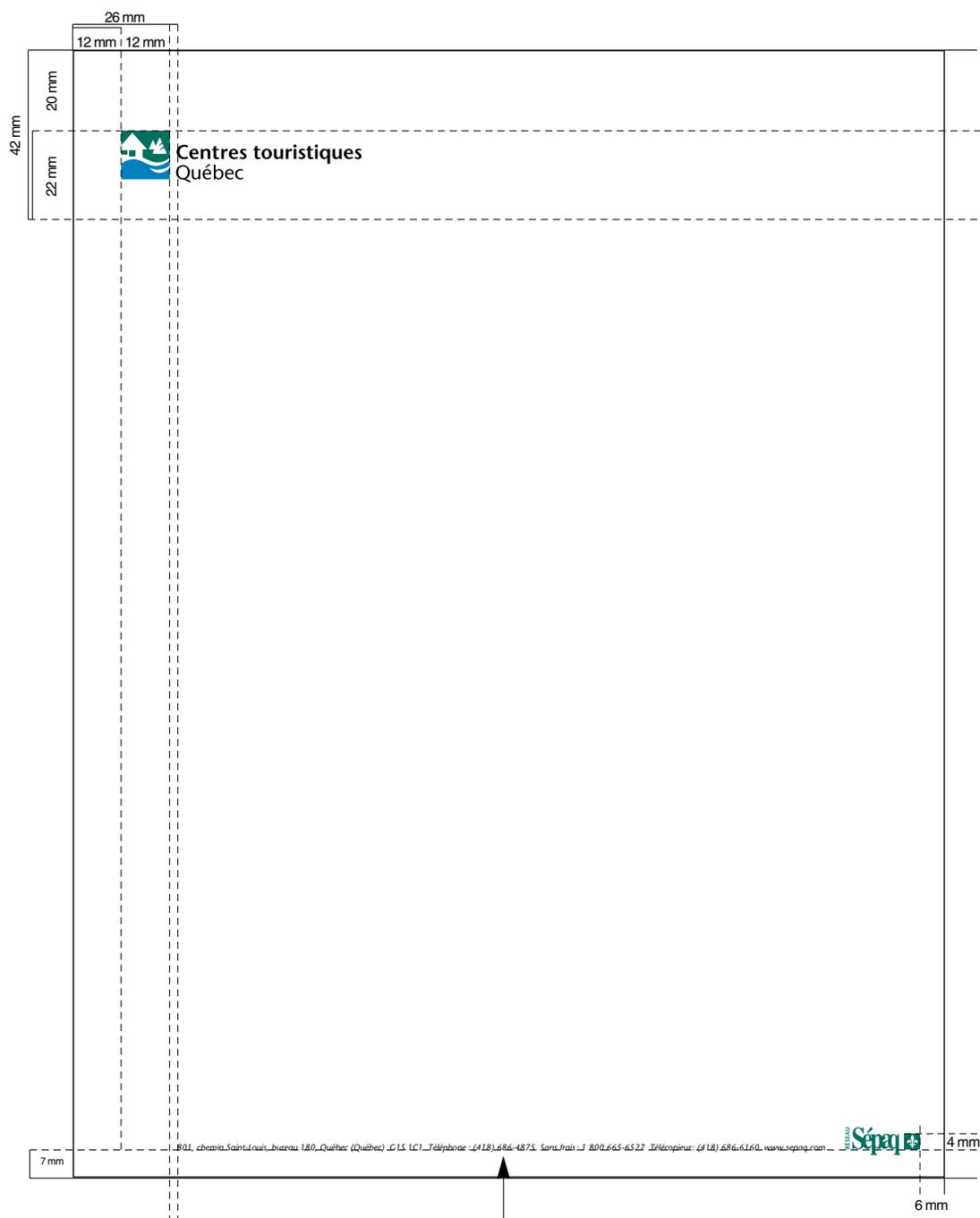
- 3.5.1 *En-tête de lettre du réseau secteur*
- 3.5.2 *En-tête de lettre de l'établissement*
- 3.5.3 *Carte professionnelle du réseau secteur*
- 3.5.4 *Carte professionnelle de l'établissement*
- 3.5.5 *Enveloppe du réseau secteur*
- 3.5.6 *Enveloppe de l'établissement*
- 3.5.7 *Grandes enveloppes*
- 3.5.8 *Étiquette*
- 3.5.9 *Bordereau de transmission par télécopieur*
- 3.5.10 *Communiqué de presse*

3.5.1 EN-TÊTE DE LETTRE DU RÉSEAU SECTEUR CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

- Seule l'identification visuelle est en couleurs et placée dans le **coin supérieur gauche** :
 - en **vert sépaq** (PMS 342) pour Réseau Sépaq
 - en **bleu** (PMS 3015), **vert** (PMS 342) et **noir** pour Centres touristiques Québec.
- L'identification de l'établissement doit **toujours** être en **vert Sépaq** et placée sous celle du réseau-secteur.
- Toutes les autres inscriptions doivent apparaître en **noir**.
- Pour la mise en place des différents éléments de l'en-tête de lettre (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), **consultez la grille de construction** apparaissant à la page suivante.
- Format: 8,5 po X 11 po
- Papier recommandé:
Nouvelle Vie Satin St, 60 édition texte

3.5.1 EN-TÊTE DE LETTRE DU RÉSEAU SECTEUR CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC (SUITE)

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



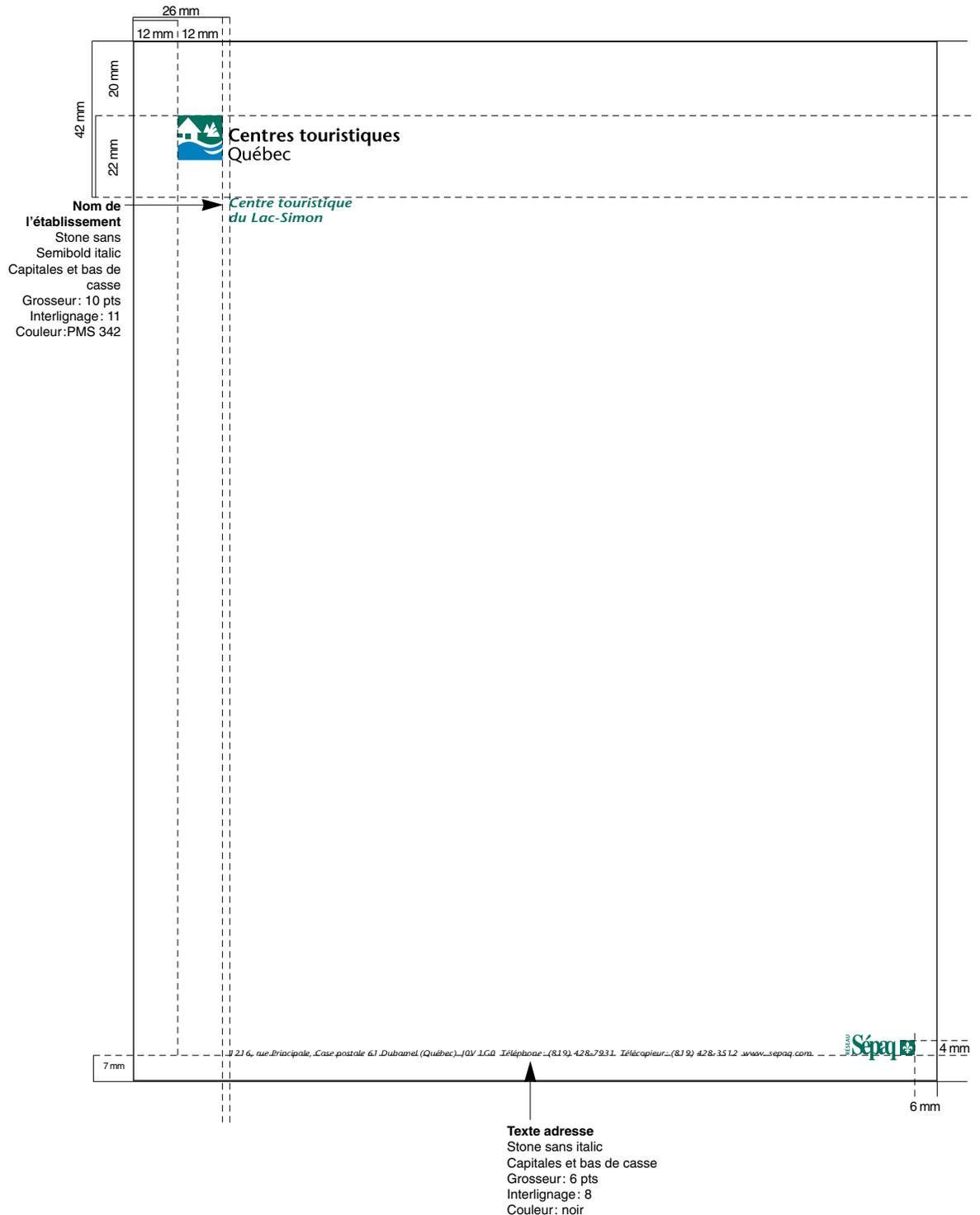
NOTE:

Aucun ajout ne doit apparaître sur les en-têtes de lettre (ex. : nom d'un employé cadre, titre, fonction), ni aucun logotype de partenaire ou pour souligner un événement ou une activité quelconque (anniversaire, championnat...). Seuls les éléments corporatifs représentés ci-contre sont admis.

Texte adresse
 Stone sans italic
 Capitales et bas de casse
 Grosseur: 6 pts
 Interlignage: 8
 Couleur: noir

3.5.2 EN-TÊTE DE LETTRE DE L'ÉTABLISSEMENT CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



3.5.3 CARTE PROFESSIONNELLE DU RÉSEAU SECTEUR CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

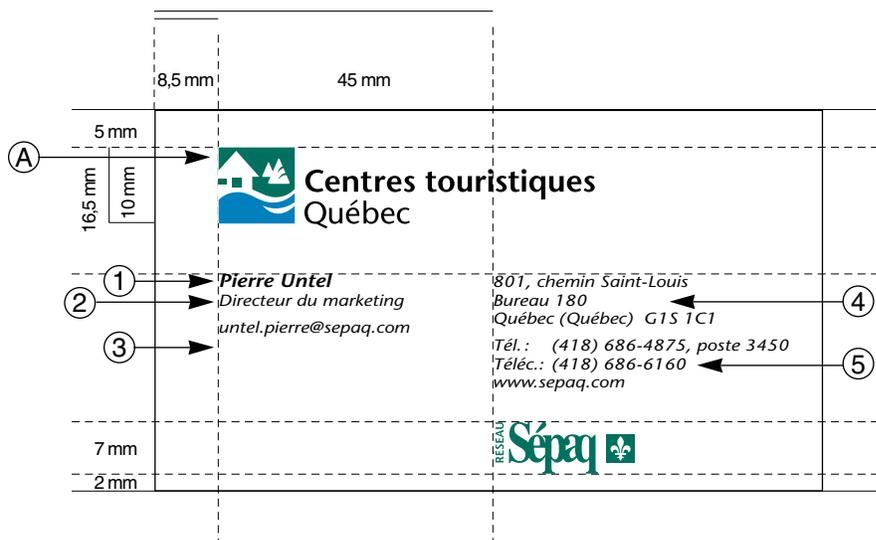
- Les identifications visuelles doivent **toujours** être en couleurs et placées selon les indications de la grille ci-après (page suivante):
 - en **vert Sépaq** (PMS 342) pour Réseau Sépaq
 - en **bleu** (PMS 3015), **vert** (PMS 342) et **noir** pour Centres touristiques Québec.
 - Peu importe la dénomination de l'établissement, l'identification visuelle doit TOUJOURS* être celle du réseau-secteur auquel il appartient (Parcs Québec, Réserves fauniques Québec ou Centres touristiques Québec).
 - La dénomination de l'établissement, inscrite en caractères typographiques seulement, doit toujours être en **vert Sépaq**.
 - Toutes les autres inscriptions doivent apparaître en **noir**.
 - Pour la mise en page des différents éléments de la carte professionnelle (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), **consultez la grille de construction** apparaissant à la page suivante.
 - Format: 3,5 po X 2 po
 - Papier recommandé:
Nouvelle Vie, lisse, 130 édition couvert
- * *Cette consigne ne s'applique pas aux établissements d'exception. Consultez la section 3.6 Exceptions.*

3.5.3 CARTE PROFESSIONNELLE DU RÉSEAU SECTEUR CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC (SUITE)

Légende des normes typographiques des cartes professionnelles

- | | |
|--|---|
| <p>(A)
Bloc visuel Centres touristiques Québec
Couleur: PMS 342, PMS 3015 et noir
Caractère : Stone sans Semibold (mots Centres touristiques), 12 pts, interlignage 12 et stone sans régulier (mot Québec) 12 pts</p> <p>(1)
Texte nom
Stone sans italic Semibold
Capitales et bas de casse
Grosueur: 7 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir</p> <p>(2)
Texte titre ou poste
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosueur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après: 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir</p> | <p>(3)
Texte adresse courrier électronique
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosueur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir</p> <p>(4)
Texte adresse
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosueur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après: 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir</p> <p>(5)
Texte des numéros de téléphone et adresse(s) Internet
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosueur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir</p> |
|--|---|

Carte Centres touristiques (réseau-secteur)
Format réel à 100% (3,5 po X 2 po)

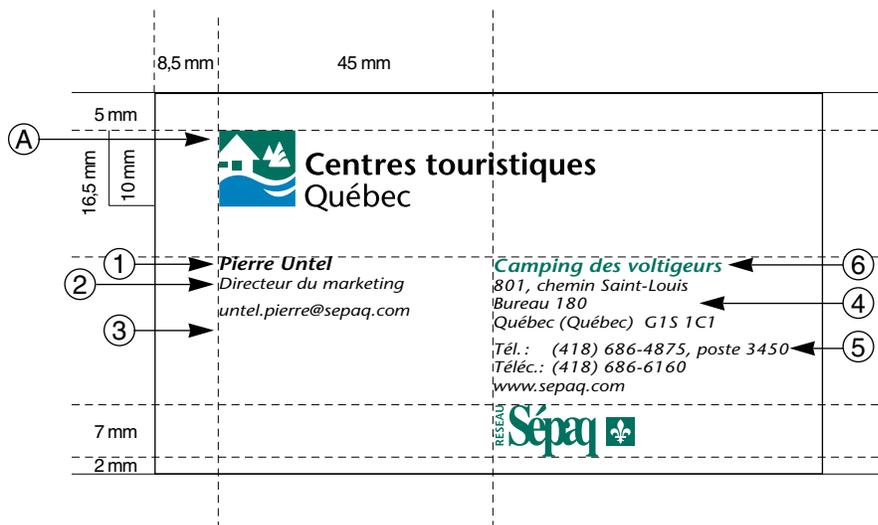


3.5.4 CARTE PROFESSIONNELLE DE L'ÉTABLISSEMENT CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

Légende des normes typographiques des cartes professionnelles

- | | |
|--|--|
| <p>(A)
Bloc visuel Centres touristiques Québec
Couleur: PMS 342, PMS 3015 et noir
Caractère: Stone sans Semibold (mots Centres touristiques), 12 pts, interlignage 12 et stone sans régulier (mot Québec) 12 pts</p> <p>(1)
Texte nom
Stone sans italic Semi bold
Capitales et bas de casse
Grosseur: 7 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir</p> <p>(2)
Texte titre ou poste
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après: 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir</p> | <p>(3)
Texte adresse courrier électronique
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir</p> <p>(4)
Texte adresse
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après: 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir</p> <p>(5)
Texte des numéros de téléphone et adresse(s) Internet
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir</p> <p>(6)
Nom de l'établissement
Stone sans Semibold
Capitales et bas de casse
Grosseur: 7 pts
Interlignage: 7
Couleur: PMS 342</p> |
|--|--|

Carte Centres touristiques Québec (établissement)
Format réel à 100% (3,5 po X 2 po)

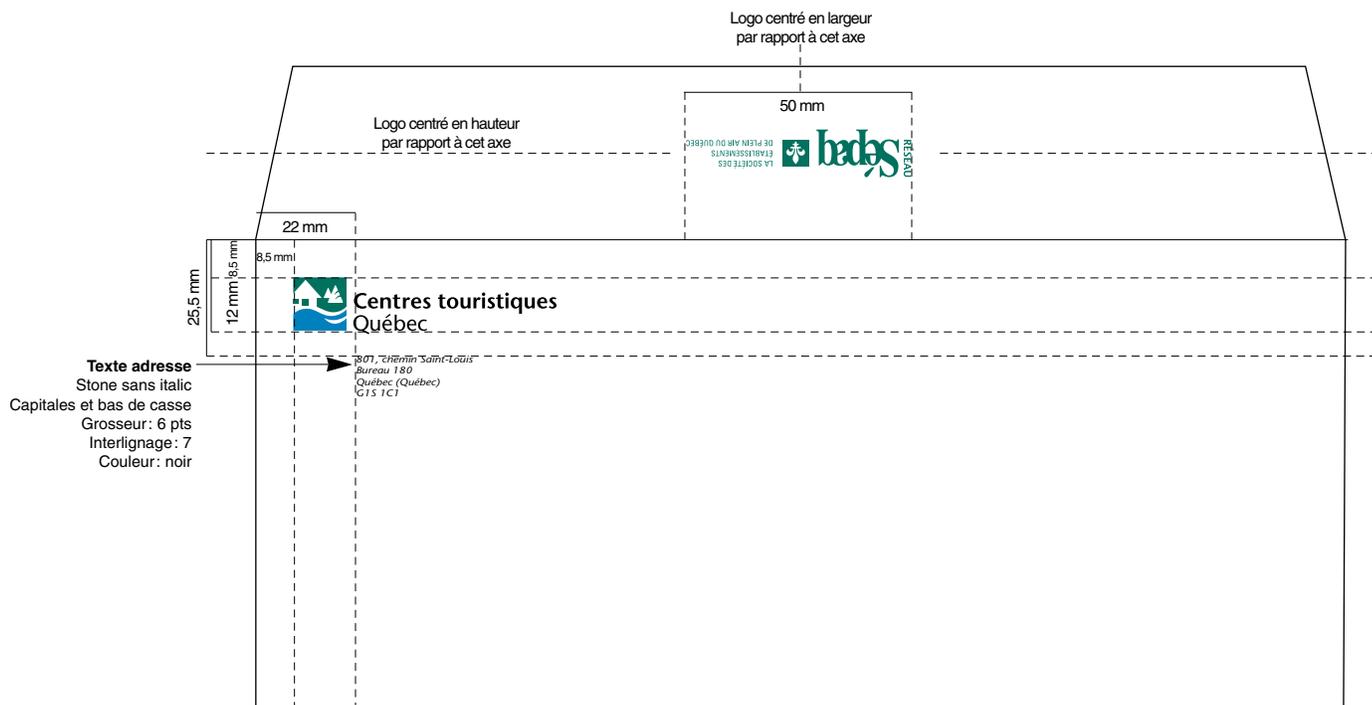


3.5.5 ENVELOPPE DU RÉSEAU SECTEUR CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

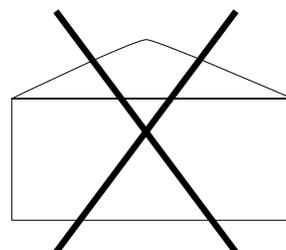
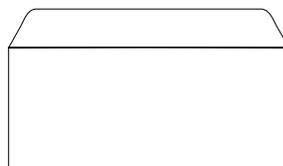
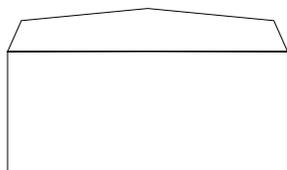
- Les identifications visuelles doivent **toujours** être en couleurs et placées selon les indications de la grille ci-après (page suivante):
 - en **vert Sépaq** (PMS 342) pour Réseau Sépaq
 - en **bleu** (PMS 3015), **vert** (PMS 342) et **noir** pour Centres touristiques Québec.
 - Peu importe la dénomination de l'établissement, l'identification visuelle doit TOUJOURS* être celle du réseau-secteur auquel il appartient (Parcs Québec, Réserves fauniques Québec ou Centres touristiques Québec).
 - La dénomination de l'établissement, inscrite en caractères typographiques seulement, doit toujours être en **vert Sépaq**.
 - Toutes les autres inscriptions doivent apparaître en **noir**.
 - Pour la mise en place des différents éléments de l'enveloppe n° 10 (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), **consultez la grille de construction** apparaissant à la page suivante.
 - Format: 9,5 po X 4,125 po
 - Papier recommandé:
Enveloppe n° 10
Byronic de Spixel, apprêt lissé, blanc glacier, 24 lb.
- * *Cette consigne ne s'applique pas aux établissements d'exception. Consultez la section 3.6 Exceptions.*

3.5.5 ENVELOPPE DU RÉSEAU SECTEUR CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC (SUITE)

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format d'enveloppe n° 10 (9,5 po X 4,125 po).

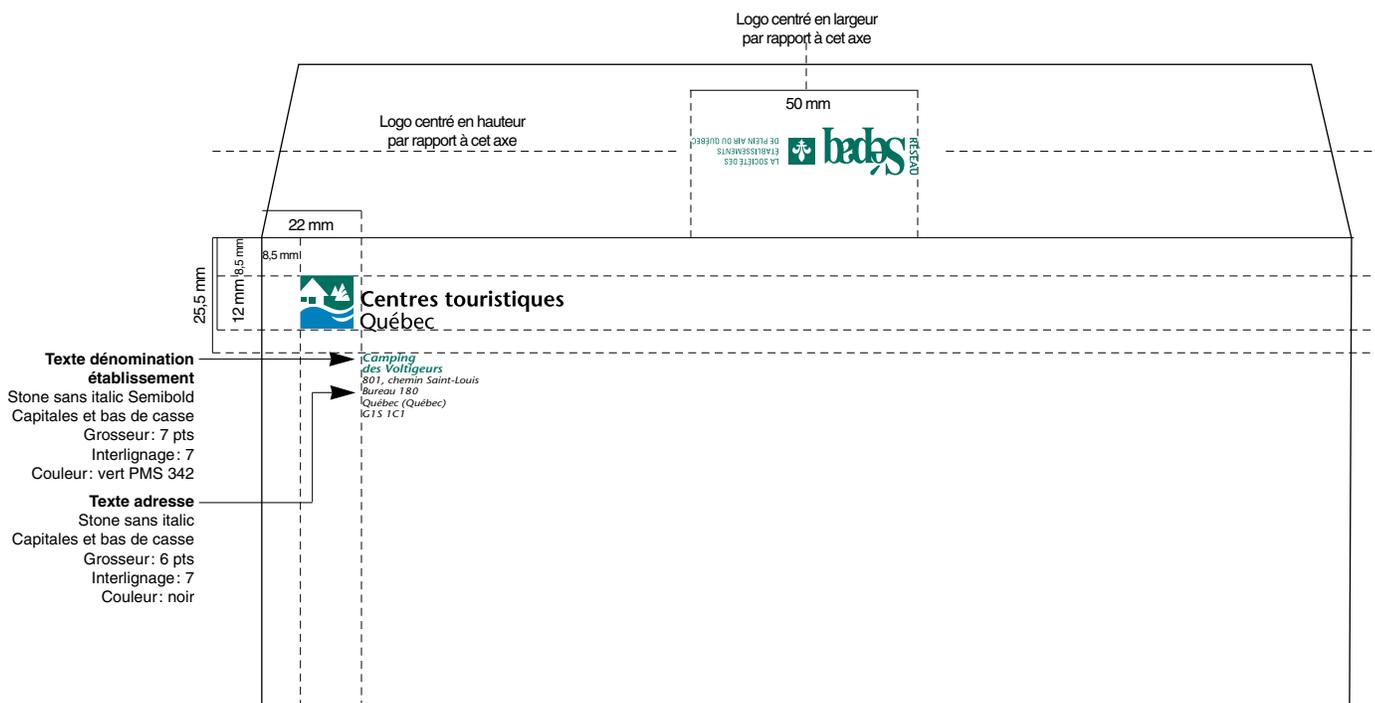


Type de rabats recommandés pour les enveloppes n° 10

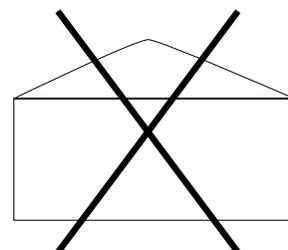
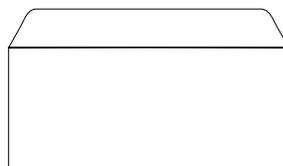
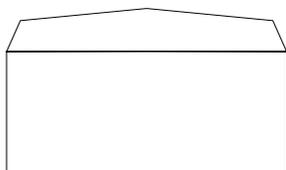


3.5.6 ENVELOPPE DE L'ÉTABLISSEMENT CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format d'enveloppe n° 10 (9,5 po X 4,125 po).



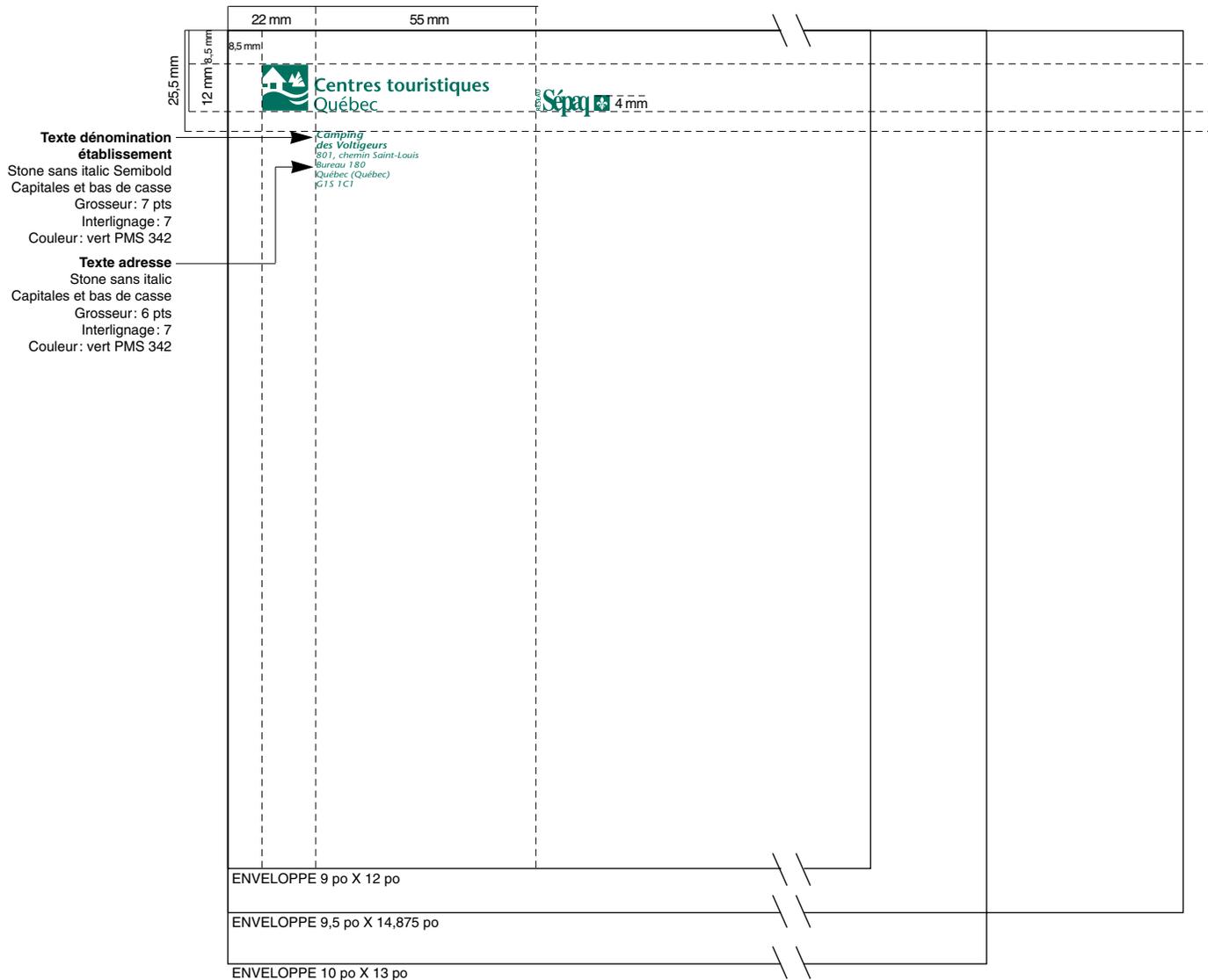
Type de rabats recommandés pour les enveloppes n° 10



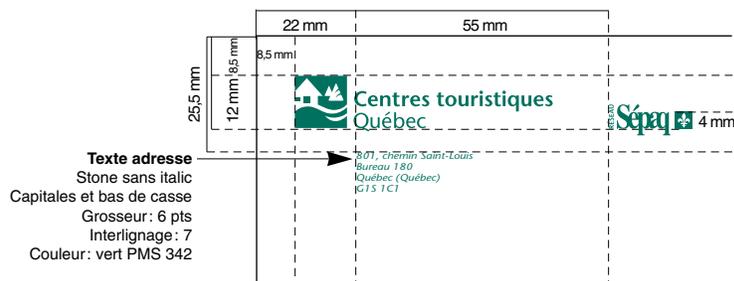
3.5.7 GRANDES ENVELOPPES CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

Grandes enveloppes du réseau secteur et de l'établissement

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format d'enveloppe 9 po X 12 po, 9,5 po X 14,875 po et 10 po X 13 po.

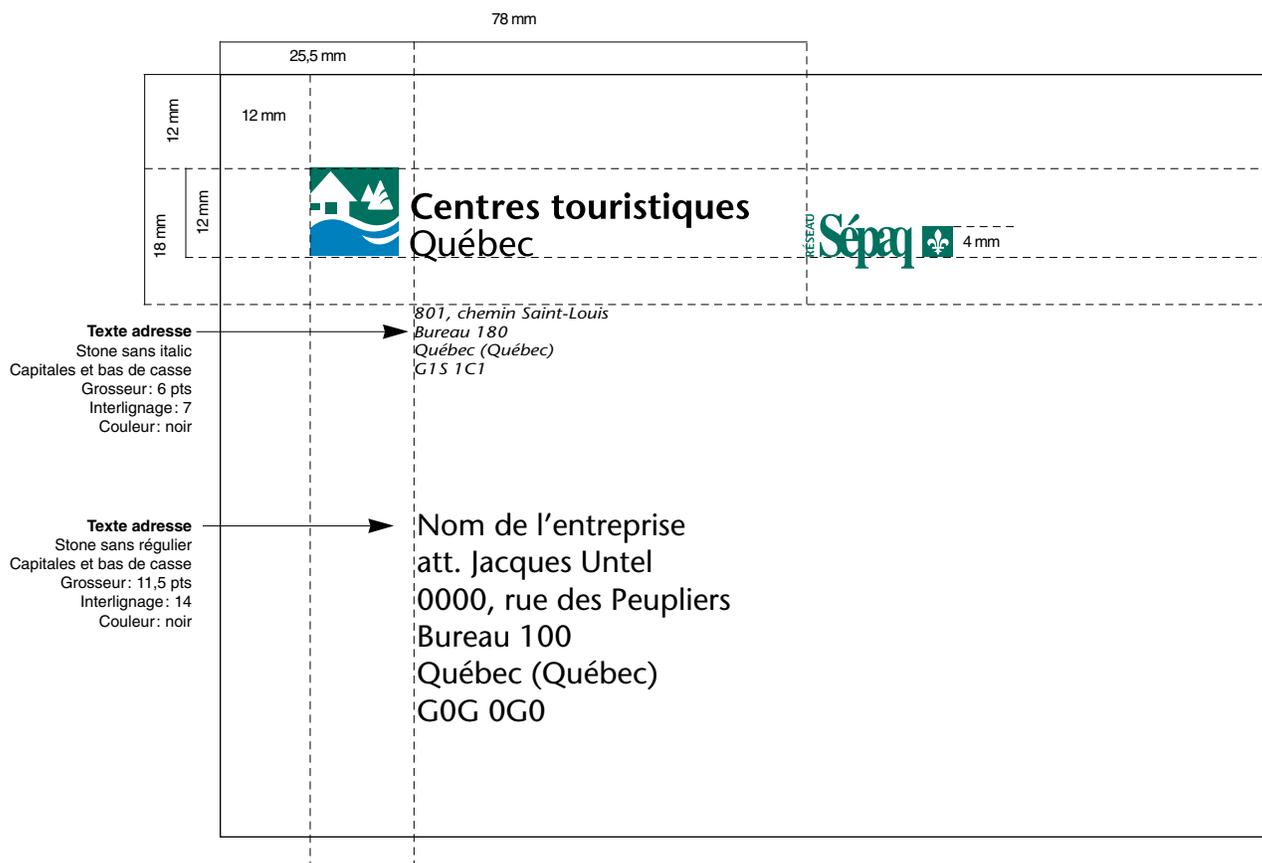


Enveloppe du réseau secteur

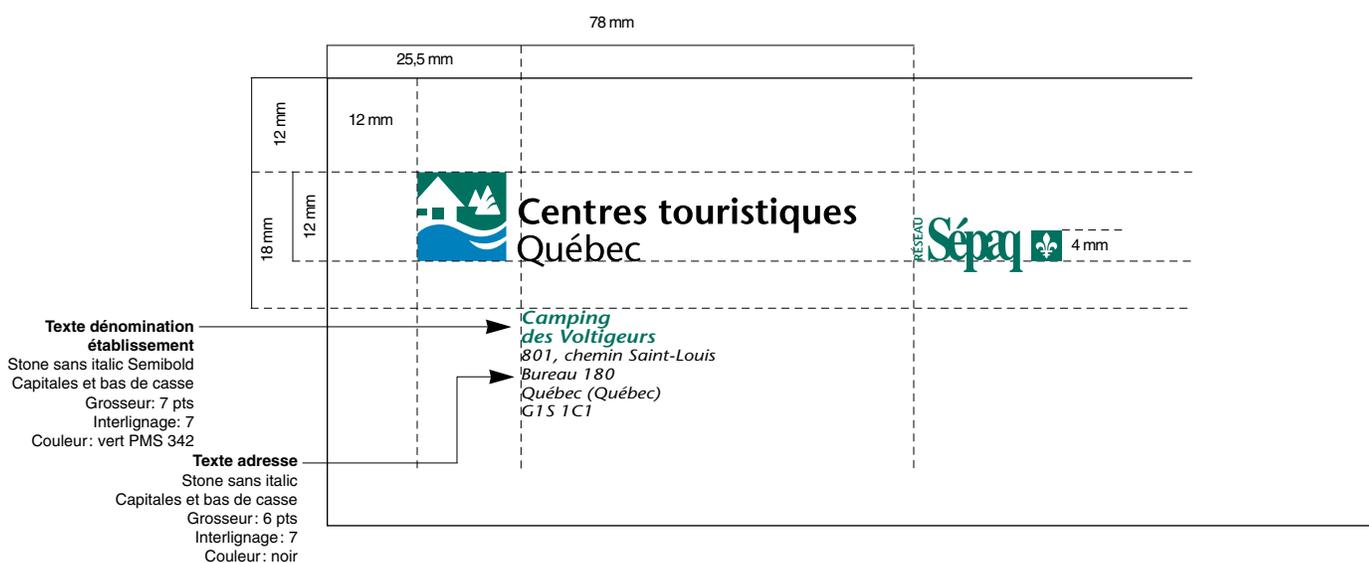


3.5.8 ÉTIQUETTE CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

Le format est à 100 % du format réel soit 5,5 po X 4 po.

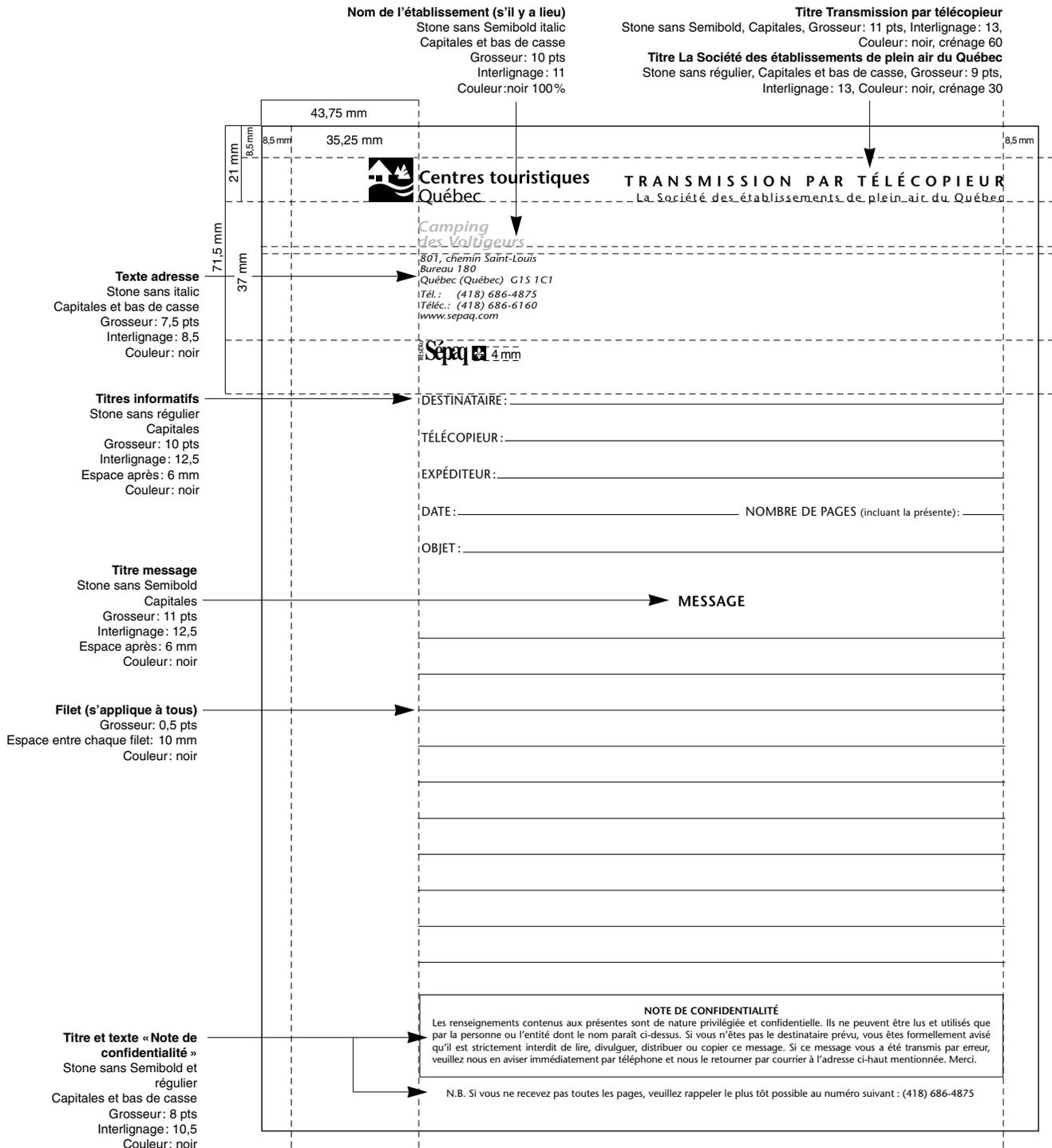


Étiquette de l'établissement



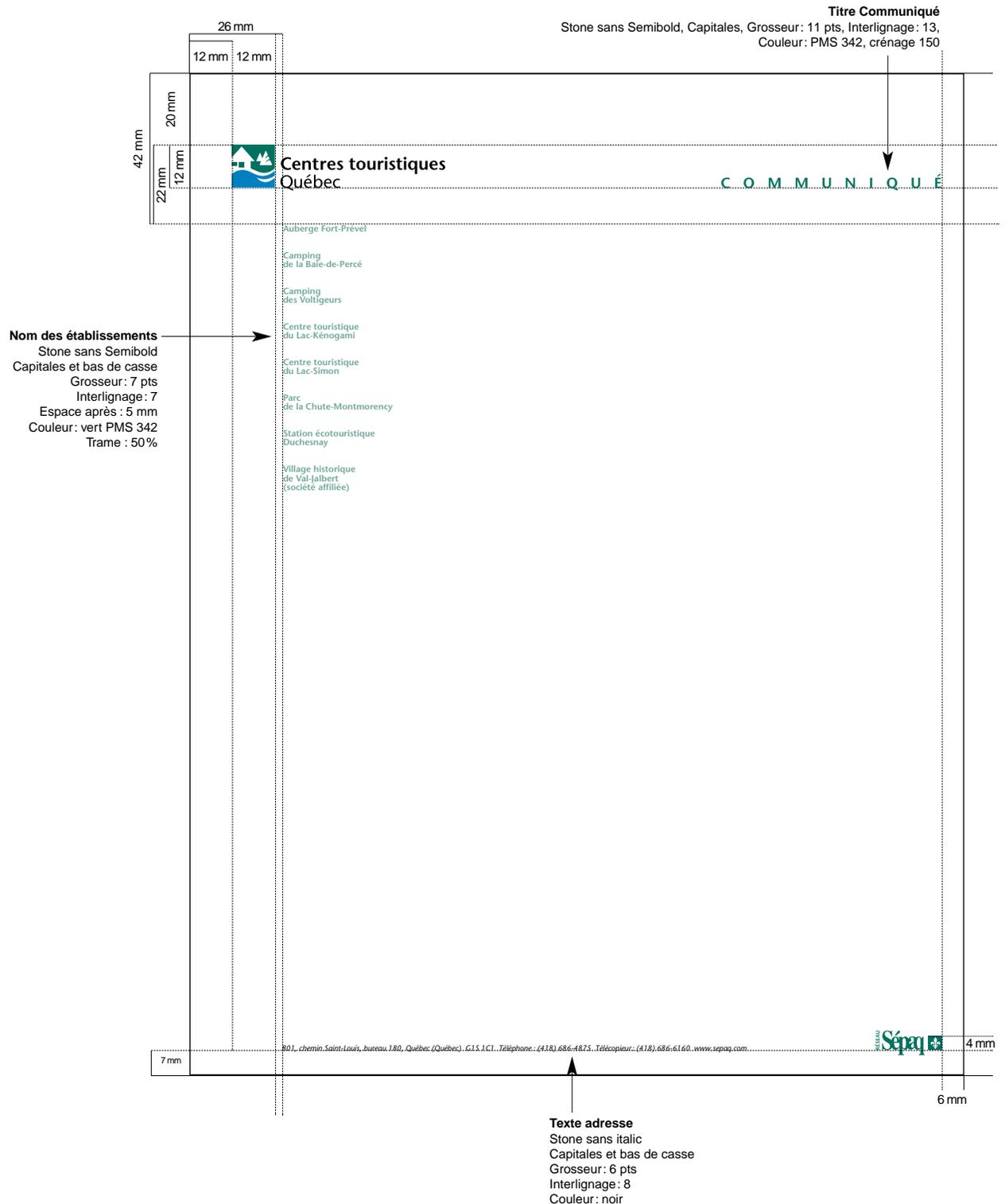
3.5.9 BORDEREAU DE TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

Le format est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



3.5.10 COMMUNIQUÉ DE PRESSE CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

Le format représenté est à 60 % du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



3.6

Exceptions

- 3.6.1 *Carte professionnelle*
- 3.6.2 *En-tête de lettre*
- 3.6.3 *Enveloppe*

3.6.1 CARTE PROFESSIONNELLE

Exceptions

- Station écotouristique Duchesnay
 - Parc de la Chute-Montmorency
 - Auberge Fort-Prével
 - Sépaq Anticosti
- Les cartes professionnelles de ces établissements font exception. L'identification visuelle apparaissant **est celle de leur établissement, dans leurs couleurs respectives**.
 - Tous les caractères typographiques apparaissant sur ces cartes doivent être en **noir**.
 - Pour la mise en place des différents éléments (marges, positionnement, espacements, caractères typographiques), consultez la grille de construction correspondante.

Légende des normes typographiques des cartes professionnelles (pp.108-109)

①

Texte nom

Stone sans italic Semibold
Capitales et bas de casse
Grosseur: 7 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir

②

Texte titre ou poste

Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après : 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir

③

Texte adresse courrier électronique

Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir

④

Texte adresse

Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Espace après: 1,058 mm (0p3)
Couleur: noir

⑤

Texte des numéros de téléphone et adresse(s) Internet

Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 7
Couleur: noir

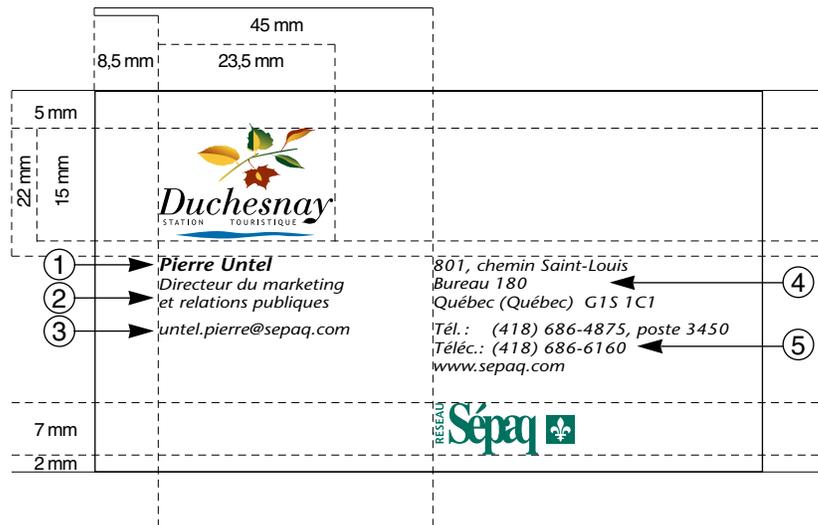
⑥

Texte nom du parc, de la réserve ou du centre touristique (s'il y a lieu)

Stone sans italic Semibold
Capitales et bas de casse
Grosseur: 7 pts
Interlignage: 7
Couleur: vert PMS 342

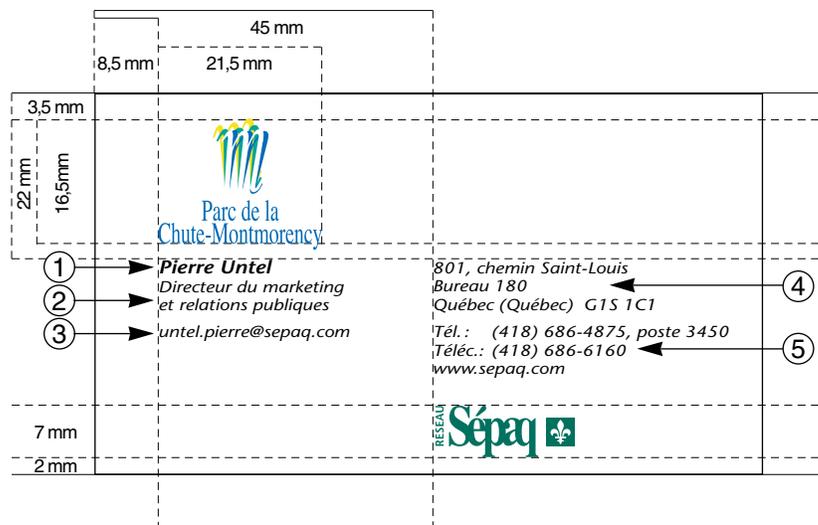
3.6.1 CARTE PROFESSIONNELLE (EXCEPTIONS) -SUITE

Station touristique Duchesnay (format réel)



Note: L'impression de cette carte doit être en process. Cela demande une conversion du vert Sépaq en couleur process. Consulter la section « Couleurs officielles du Réseau Sépaq » en page 9 pour convertir la couleur Pantone en process. Le logo de Duchesnay étant déjà en process, il n'y a pas de conversion à faire.

Parc de la Chute-Montmorency (format réel)



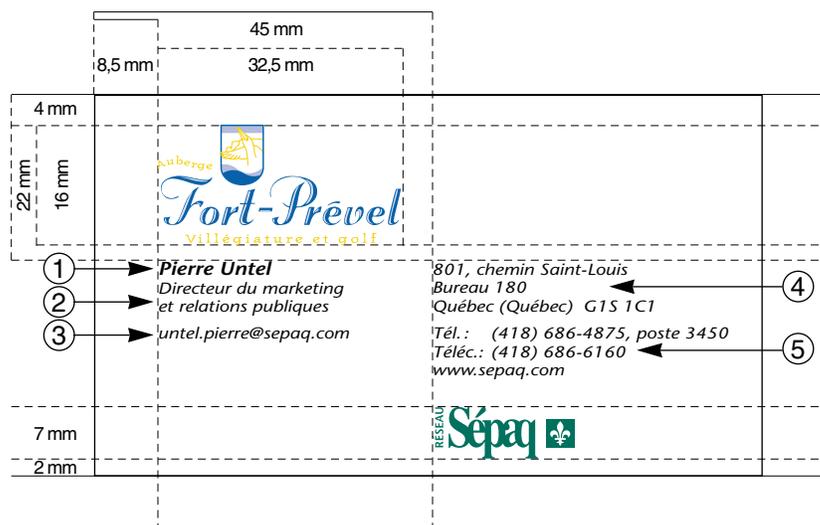
Note: L'impression de cette carte doit être en process. Cela demande une conversion du vert Sépaq en couleur process. Consulter la section « Couleurs officielles du Réseau Sépaq » en page 9 pour convertir la couleur Pantone en process. Il en va de même pour les couleurs officielles du logo du Parc de la Chute-Montmorency.



	Pantone	Process
Bleu:	PMS 293	C: 100 M: 56 Y: 0 K: 0
Vert:	PMS 3278	C: 100 M: 0 Y: 60 K: 0
Jaune:	PMS 116	C: 0 M: 15 Y: 94 K: 0

3.6.1 CARTE PROFESSIONNELLE (EXCEPTIONS) - SUITE

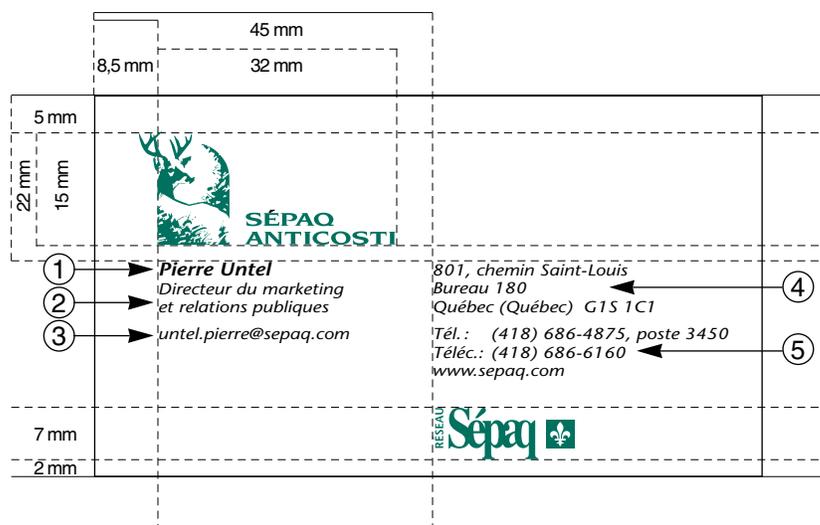
Auberge Fort-Prével (format réel)



Note: L'impression de cette carte doit être en process. Cela demande une conversion du vert Sépaq en couleur process. Consulter la section « Couleurs officielles du Réseau Sépaq » en page 9 pour convertir la couleur Pantone en process. Il en va de même pour les couleurs officielles du logo de l'auberge Fort-Prével.

 Fort-Prével Villégiature et golf	Bleu:	Pantone: PMS 286	Process: C: 100 M: 60 Y: 0 K: 6
	Vert:	Pantone: PMS 286 à 40%	
	Jaune:	Pantone: PMS 130	C: 0 M: 28 Y: 100 K: 0

Sépaq Anticosti (format réel)

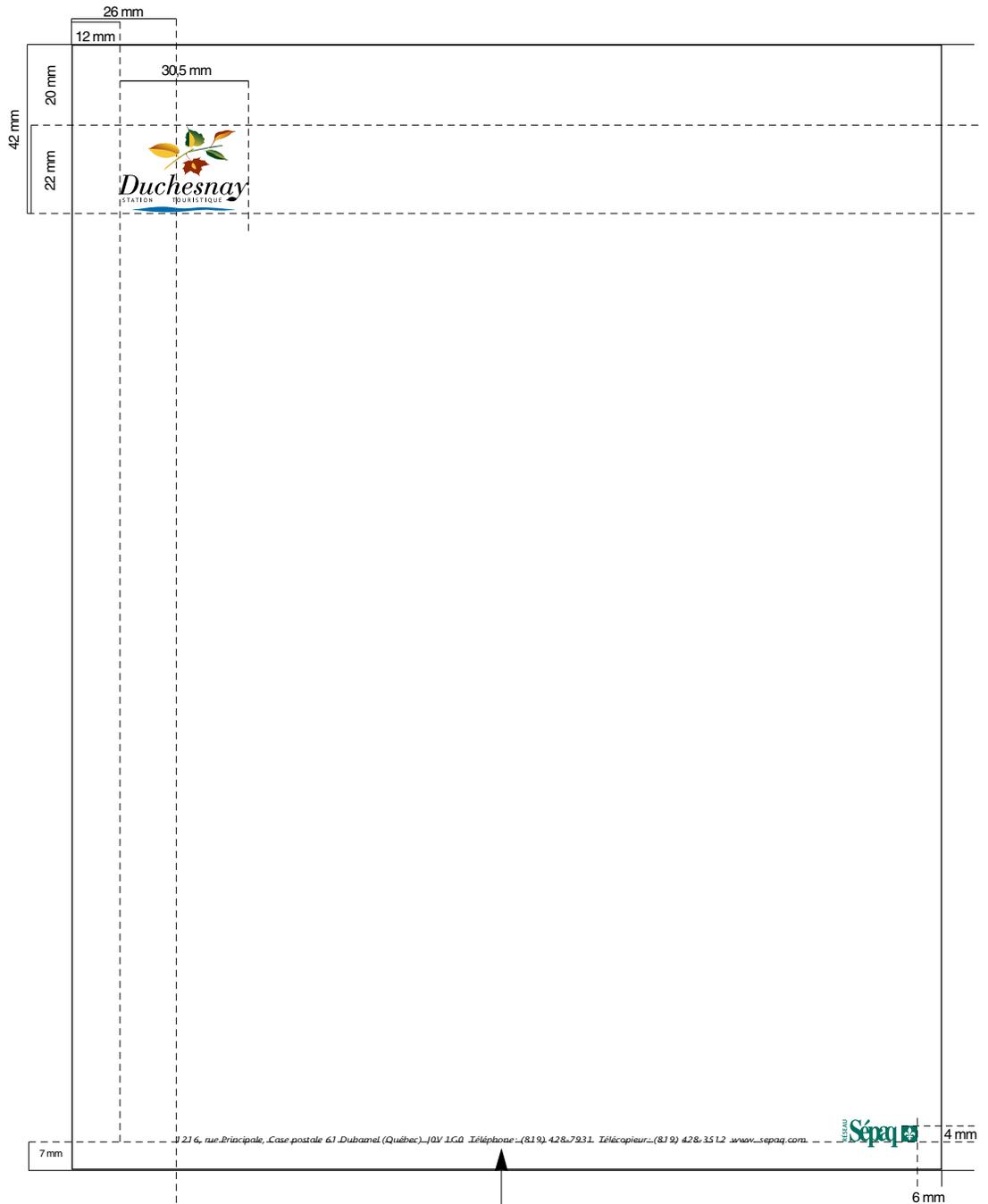


Note: Le vert officiel de Sépaq Anticosti correspond au vert officiel du Réseau Sépaq. Cette carte ne requiert donc qu'une impression en 2 couleurs.

3.6.2 EN-TÊTE DE LETTRE

En-tête Station touristique Duchesnay

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).

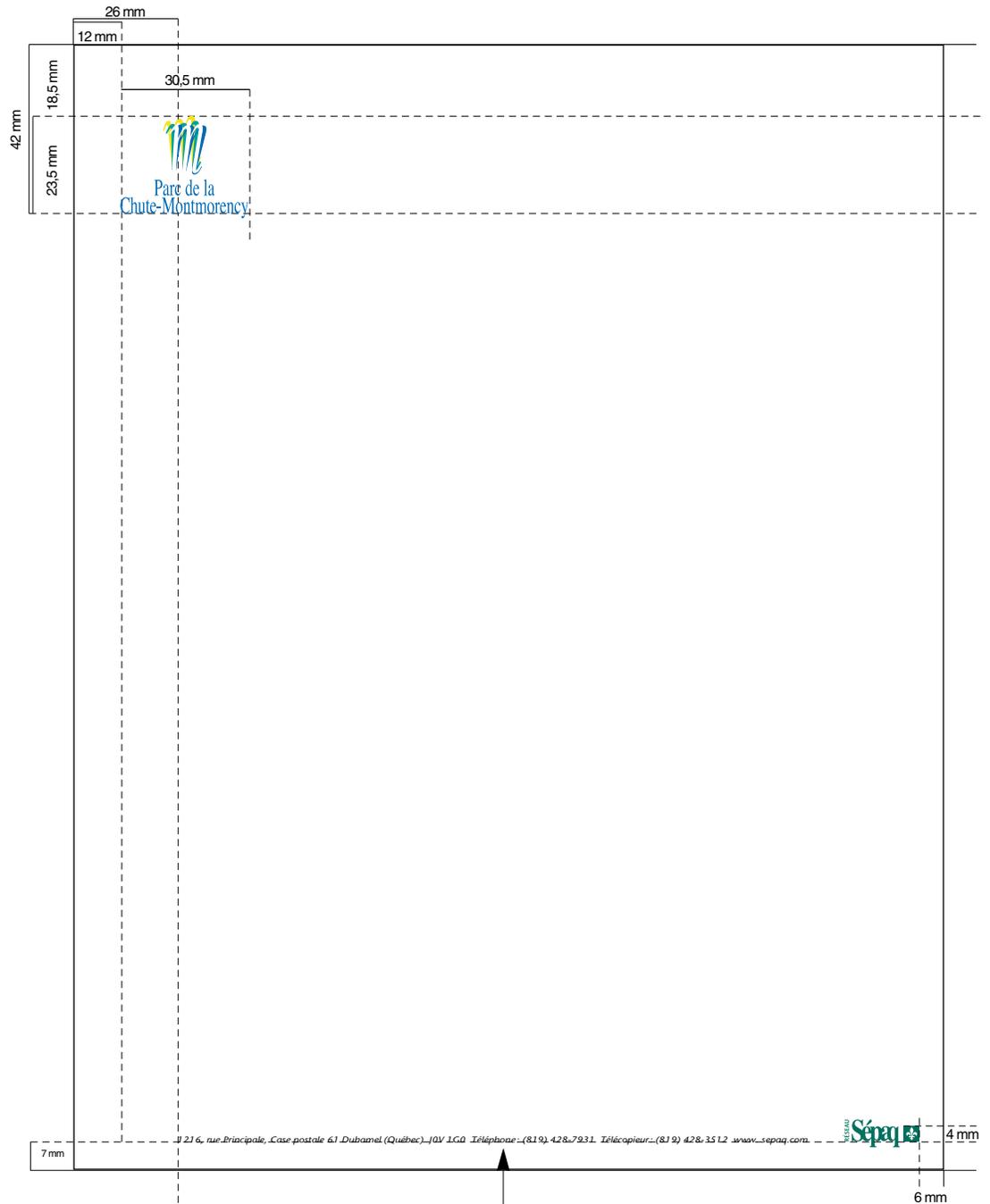


Texte adresse
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur : 6 pts
Interlignage : 8
Couleur : noir

3.6.2 EN-TÊTE DE LETTRE (SUITE)

En-tête Parc de la Chute-Montmorency

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).

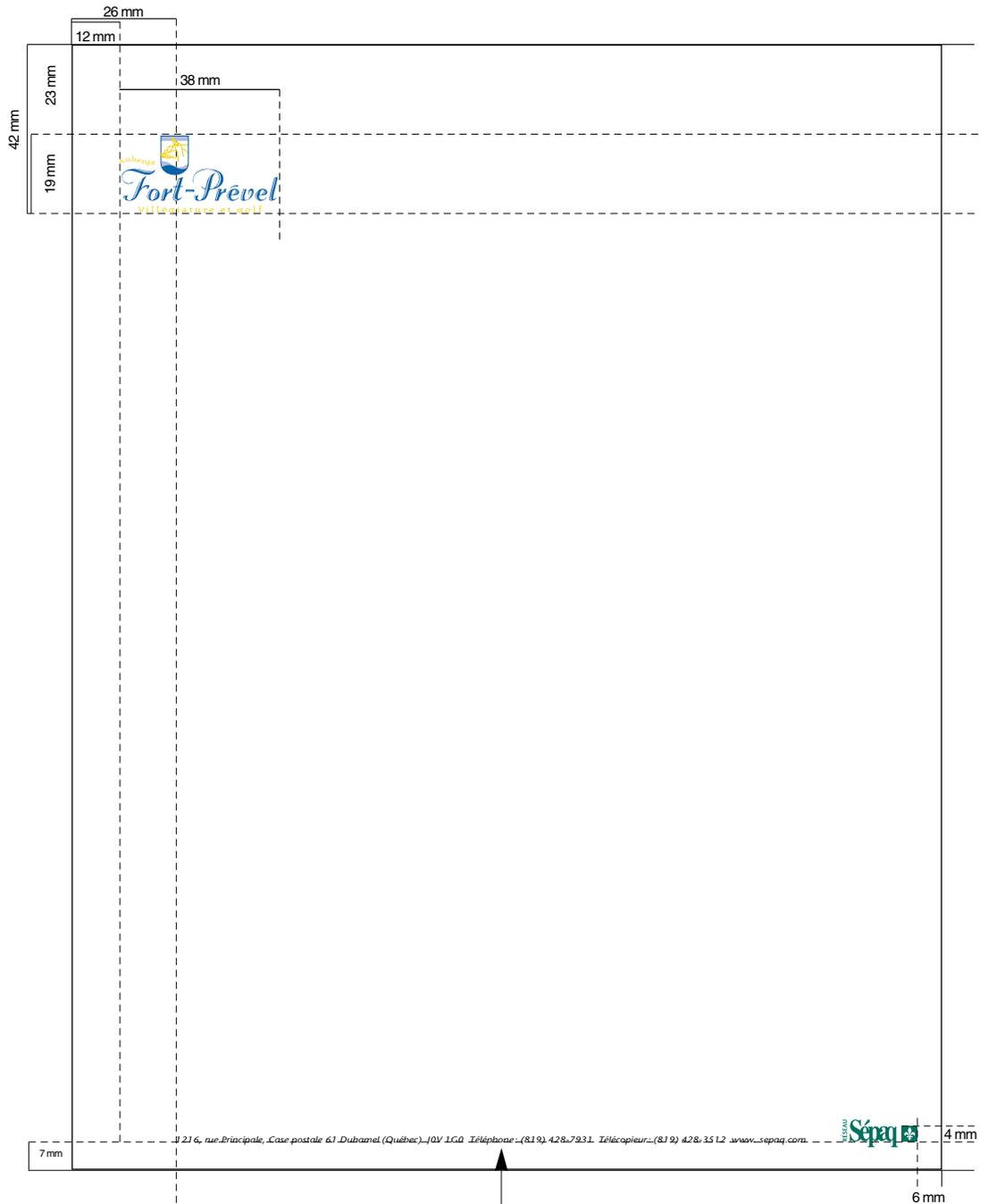


Texte adresse
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur : 6 pts
Interlignage : 8
Couleur : noir

3.6.2 EN-TÊTE DE LETTRE (SUITE)

En-tête Auberge Fort-Prével

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).

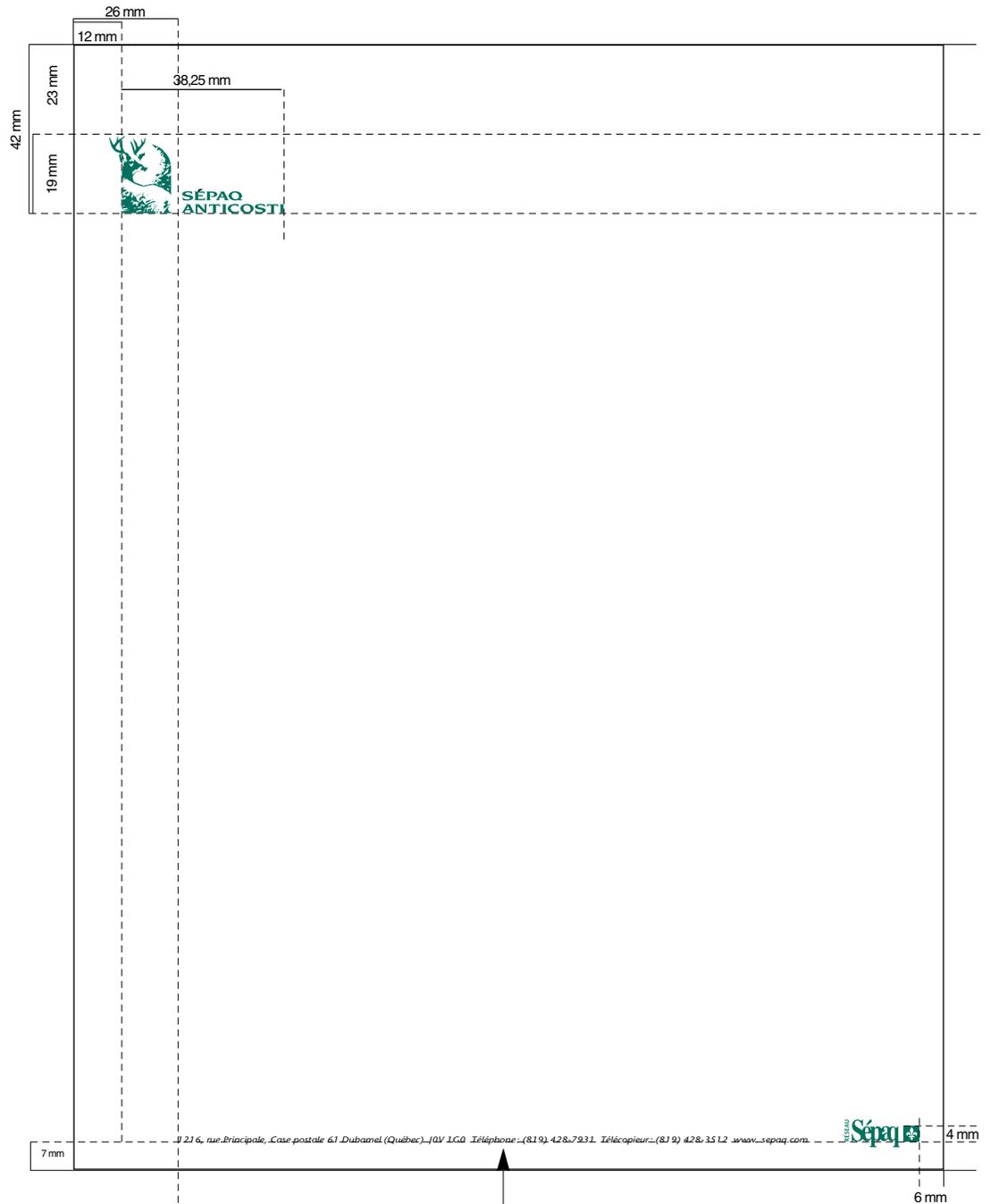


Texte adresse
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur : 6 pts
Interlignage : 8
Couleur : noir

3.6.2 EN-TÊTE DE LETTRE (SUITE)

En-tête Sépaq Anticosti

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format lettre (8,5 po X 11 po).



Texte adresse
Stone sans italic
Capitales et bas de casse
Grosseur: 6 pts
Interlignage: 8
Couleur: noir

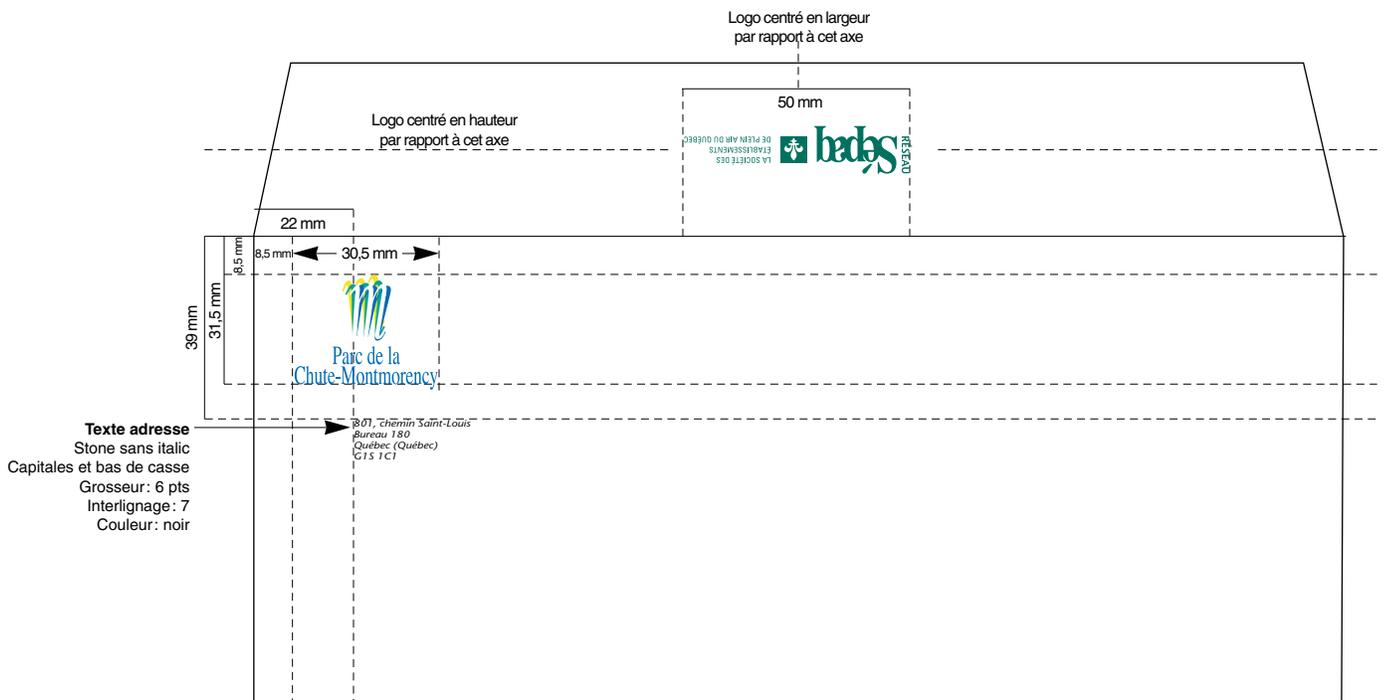
3.6.3 ENVELOPPE

Le format représenté est à 60% du format réel. Toutefois, les indications de mesure correspondent à la grandeur réelle, soit le format d'enveloppe n° 10 (9,5 po X 4,125 po).

Enveloppe Station écotouristique Duchesnay

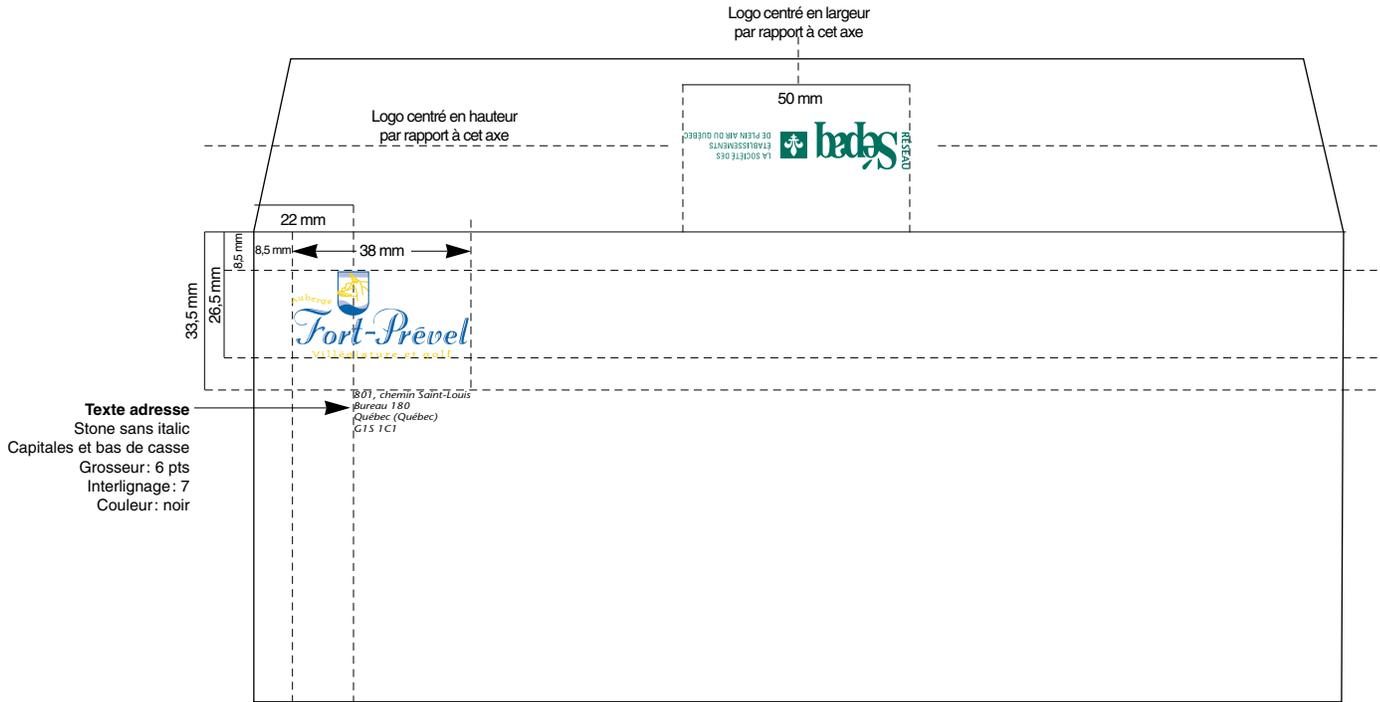


Enveloppe Parc de la Chute Montmorency

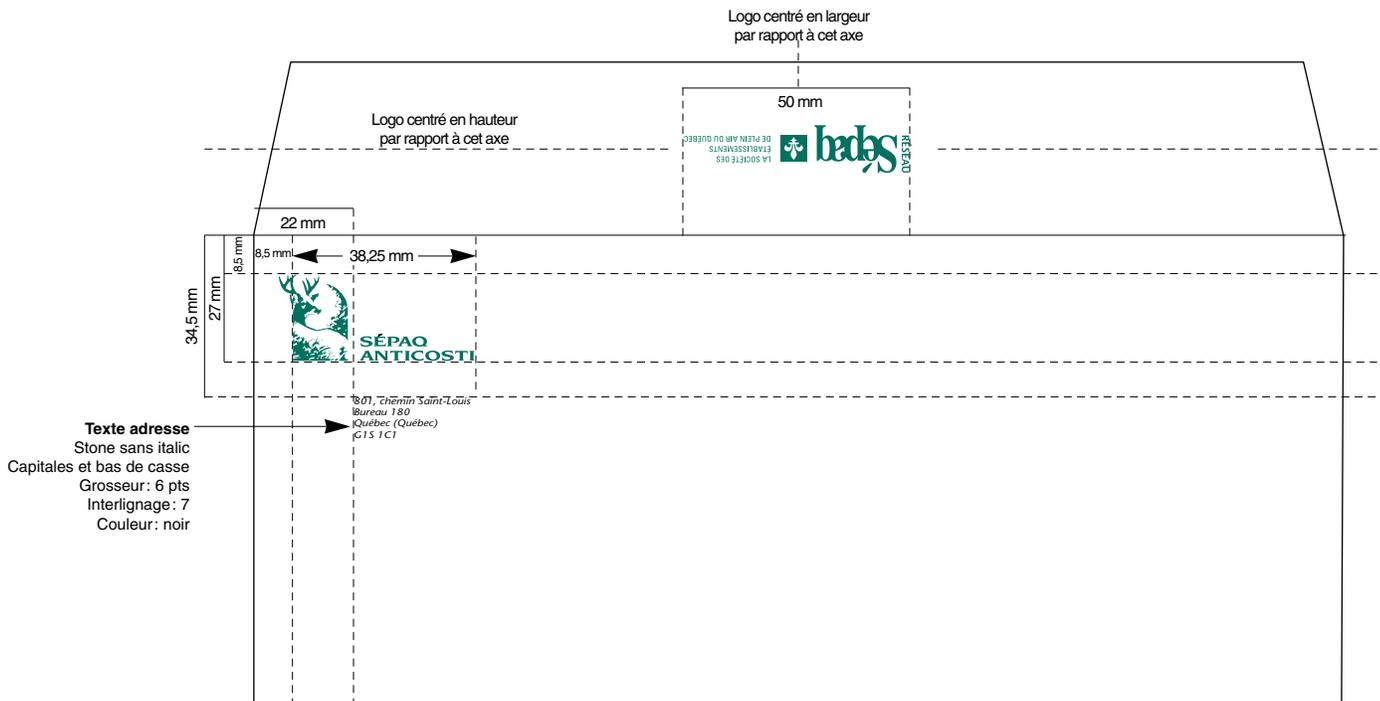


3.6.3 ENVELOPPE

Enveloppe Auberge Fort-Prével



Enveloppe Sépaq Anticosti



3.7

Documents administratifs (à compléter)

3.7.1 *Chèques (à compléter • infos à venir)*

3.7.2 *Formulaires administratifs
(à compléter • infos à venir)*

3.7.1 CHÈQUES

(à compléter • infos à venir)

3.7.2 FORMULAIRES ADMINISTRATIFS

(à compléter • infos à venir)

4

Modes de communication

- 4.1 *Signalisation
(à compléter - infos à venir)*
- 4.2 *Applications des identifications visuelles sur les véhicules*
- 4.3 *Applications des identifications visuelles sur les vêtements*
- 4.4 *Outils promotionnels
(à compléter - infos à venir)*

4.1

Signalisation

(à compléter • infos à venir)

- 4.1.1 *Affichage / positionnement des signatures
(à compléter - infos à venir)*
- 4.1.2 *Panneaux de signalisation • Parcs Québec
(à compléter - infos à venir)*
- 4.1.3 *Panneaux de signalisation •
Réserves fauniques Québec
(à compléter - infos à venir)*
- 4.1.4 *Panneaux de signalisation •
Centres touristiques Québec
(à compléter - infos à venir)*

4.1.1 AFFICHAGE / POSITIONNEMENT DES SIGNATURES

(à compléter • infos à venir)

4.1.2 PANNEAUX DE SIGNALISATION • PARCS QUÉBEC

(à compléter • infos à venir)

4.1.3 PANNEAUX DE SIGNALISATION • RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

(à compléter • infos à venir)

4.1.4 PANNEAUX DE SIGNALISATION • CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

(à compléter • infos à venir)

4.2

Applications des identifications visuelles sur les véhicules

- 4.2.1 *Identification visuelle Réseau Sépaq • Partenaire en région*
- 4.2.2 *Dimensions recommandées pour l'application des signatures sur les véhicules*
- 4.2.3 *Camion 4 X 4 à cabine régulière et allongée • Réseau Sépaq*
- 4.2.4 *Familiale intermédiaire • Réseau Sépaq*
- 4.2.5 *Camion 4 X 4 à cabine régulière et allongée • Parcs Québec*
- 4.2.6 *Familiale intermédiaire • Parcs Québec*
- 4.2.7 *Camion 4 X 4 à cabine régulière et allongée • Réserves fauniques Québec*
- 4.2.8 *Familiale intermédiaire • Réserves fauniques Québec*

4.2.1 IDENTIFICATION VISUELLE RÉSEAU SÉPAQ • PARTENAIRE EN RÉGION



Partenaire en région
Stone sans semi bold italic
Capitale et bas de casse, 23 points
Centré en largeur et en hauteur dans la bande bleue

4.2.2 DIMENSIONS RECOMMANDÉES POUR L'APPLICATION DES SIGNATURES SUR LES VÉHICULES

RÉSEAU
Sépaq



Dimension réelle 100% de l'identification visuelle Réseau Sépaq • Partenaire en région

Hauteur du bloc fleur de lys: 50 mm

Couleur vinyle Macal 9849-00 (vert PMS 342)

Bande bleue Partenaire en région

Couleur vinyle Avery A-5525 (bleu PMS 2976)

4.2.2 DIMENSIONS RECOMMANDÉES POUR L'APPLICATION DES SIGNATURES SUR LES VÉHICULES (SUITE)

.com

Adresse Internet format réel 100%
Stone sans Semibold, 180 points
Capitale et bas de casse
Couleur vinyle Macal 9849-00

4.2.2 DIMENSIONS RECOMMANDÉES POUR L'APPLICATION DES SIGNATURES SUR LES VÉHICULES (SUITE)



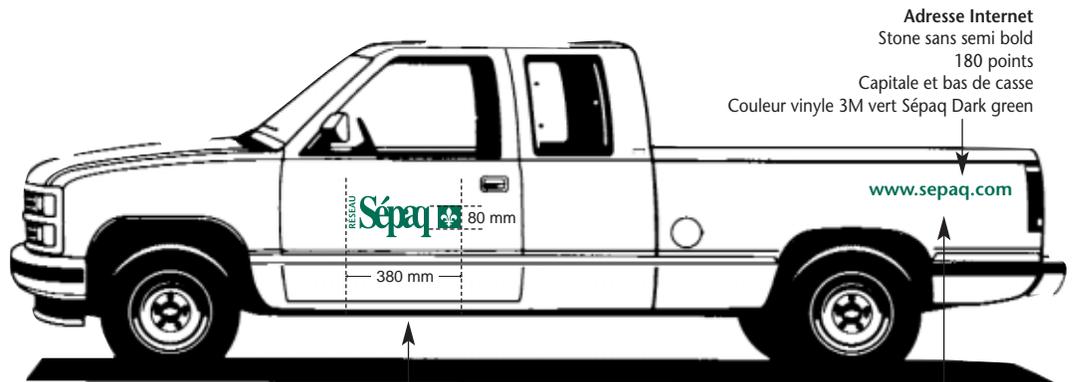
Dimension réelle 100% de l'identification visuelle de Parc Québec (s'applique aussi aux Réserves fauniques et aux Centres touristiques).
Couleur vinyle Macal 9849-00 (vert PMS 342), Avery A-8555 (Bleu PMS 3015) et noir.

4.2.3 CAMION 4X4 À CABINE RÉGULIÈRE ET ALLONGÉE • RÉSEAU SÉPAQ (SIÈGE SOCIAL)

La signature Réseau Sépaq doit être centrée par rapport à l'ensemble de la portière. En outre, la reproduction doit respecter les couleurs officielles du Réseau. D'autre part, l'identification visuelle Réseau Sépaq sera reproduite sur les deux côtés du véhicule.

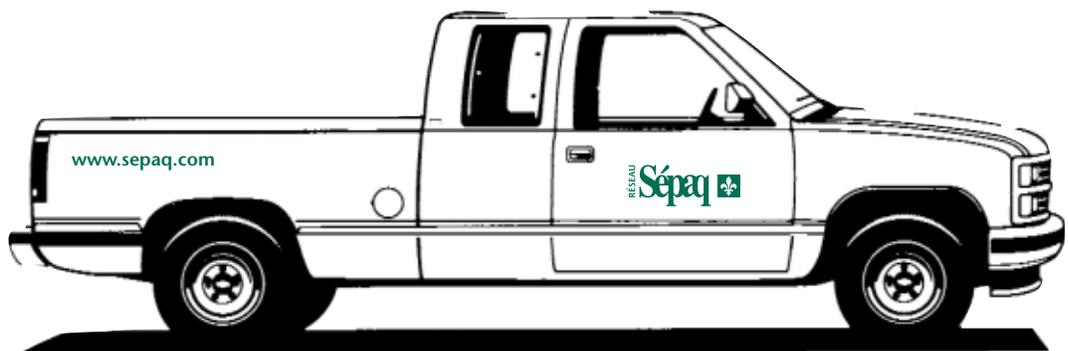
Dans le cas de modèles particuliers de véhicules où les normes actuelles sont difficilement applicables, communiquez avec la Direction des communications de la Sépaq.

NOTE:
Tous les véhicules des différents établissements doivent être peints en blanc.



L'identification visuelle doit être centrée en largeur et en hauteur par rapport à la portière ou à la portion de la portière supérieure (dans le cas où des moulures de portières sont installées).

L'application de l'adresse Internet sur les véhicules est fortement conseillée. Il est recommandé de toujours la placer dans le **coin supérieur droit** des panneaux latéraux de la cabine du camion.

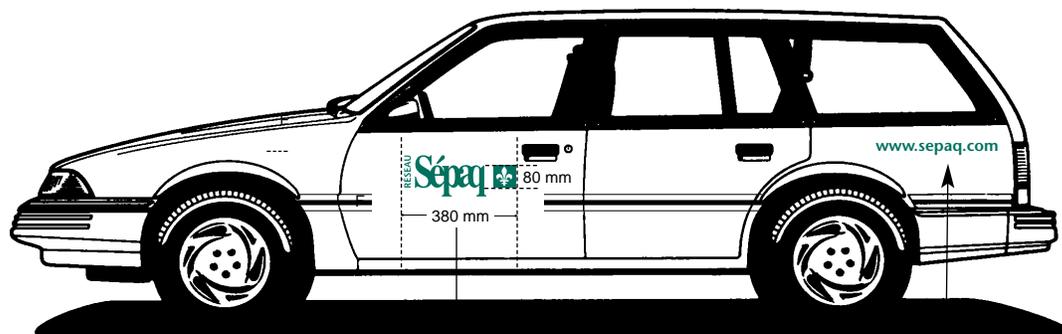


4.2.4 FAMILIALE INTERMÉDIAIRE • RÉSEAU SÉPAQ (SIÈGE SOCIAL)

Les véhicules automobiles de la Société doivent arborer la signature officielle du Réseau Sépaq sur leurs portières avant. Cette signature doit être centrée par rapport à l'ensemble de la portière. En outre, la reproduction doit respecter les couleurs officielles du Réseau Sépaq, soit le **vert PMS 342 (Macal 9849-00)** pour la signature et **blanc pour l'ensemble du véhicule**. Dans le cas de modèles particuliers de

véhicules où les normes actuelles sont difficilement applicables, communiquez avec la Direction des communications de la Sépaq.

NOTE:
Tous les véhicules des différents établissements doivent être peints en blanc.



L'identification visuelle doit être centrée en largeur et en hauteur par rapport à la portière ou à la portion de la portière supérieure (dans le cas où des moulures de portières sont installées).

L'application de l'adresse Internet sur les véhicules est fortement conseillée. Il est recommandé de toujours la placer dans le **coin supérieur droit** des panneaux latéraux du véhicule.



4.2.5 CAMION 4X4 À CABINE RÉGULIÈRE ET ALLONGÉE • PARCS QUÉBEC

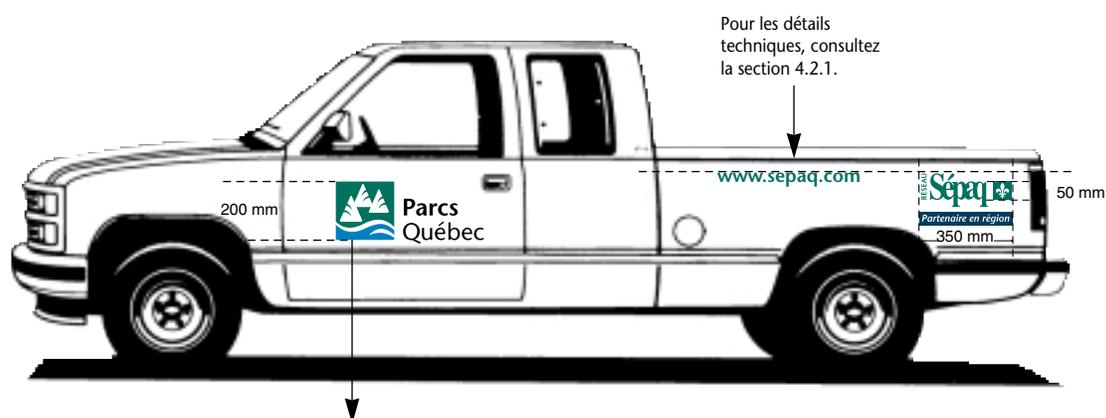
Plus de 80% de la flotte de véhicules de la Sépaq est constituée de camions 4X4 à cabine régulière et allongée. Les véhicules automobiles des établissements de la Société doivent arborer la signature graphique du Réseau Sépaq avec la mention «Partenaire en région» à l'extérieur de l'aile de la boîte.

La signature Parcs Québec doit être centrée par rapport à l'ensemble de la portière. En outre, la reproduction doit respecter les couleurs officielles de l'établissement.

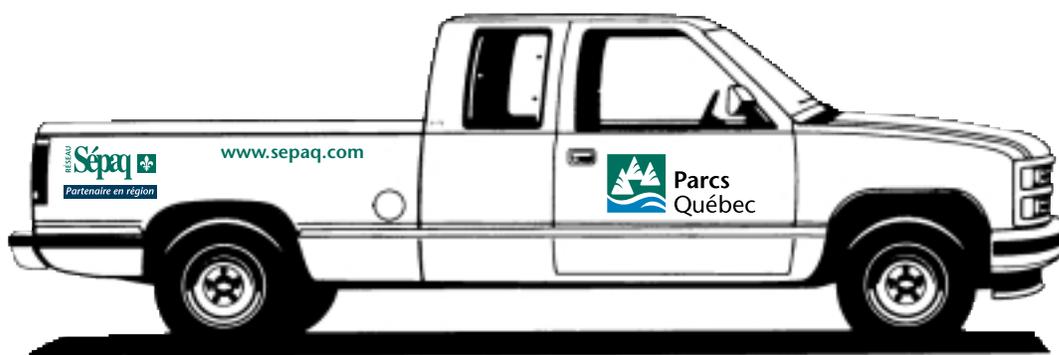
D'autre part, toutes les signatures doivent être reproduites sur les deux côtés du véhicule.

Dans le cas de modèles particuliers de véhicules où les normes actuelles sont difficilement applicables, communiquez avec la direction des communications de la Sépaq.

NOTE:
Tous les véhicules des différents établissements doivent être peints en blanc.



L'identification visuelle doit être centrée en largeur et en hauteur par rapport à la portière ou à la portion de la portière supérieure (dans le cas où des moulures de portières sont installées).



4.2.6 FAMILIALE INTERMÉDIAIRE • PARCS QUÉBEC

Les véhicules automobiles de la Société doivent arborer la signature de Parcs Québec sur leurs portières avant. Cette signature doit être centrée par rapport à l'ensemble de la portière. La signature officielle du Réseau Sépaq avec la mention «Partenaire en région» doit se retrouver à l'extrémité de l'aile dans le **coin supérieur droit**. En outre, la reproduction doit respecter les couleurs officielles du Réseau Sépaq, soit le **vert** PMS 342 (Macal 9849-00), le **bleu** (Avery A-8555) et le **noir** pour la signature et **blanc** pour l'ensemble du véhicule.

Dans le cas de modèles particuliers de véhicules où les normes actuelles sont difficilement applicables, communiquez avec la Direction des communications de la Sépaq.

Pour les détails techniques, consultez la section 4.2.1. Exceptionnellement, l'adresse Internet peut se retrouver sur la vitre du véhicule.

NOTE:
Tous les véhicules des différents établissements doivent être peints en blanc.



L'identification visuelle doit être centrée en largeur et en hauteur par rapport à la portière ou à la portion de la portière supérieure (dans le cas où des moulures de portières sont installées).



4.2.7 CAMION 4X4 À CABINE RÉGULIÈRE ET ALLONGÉE • RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

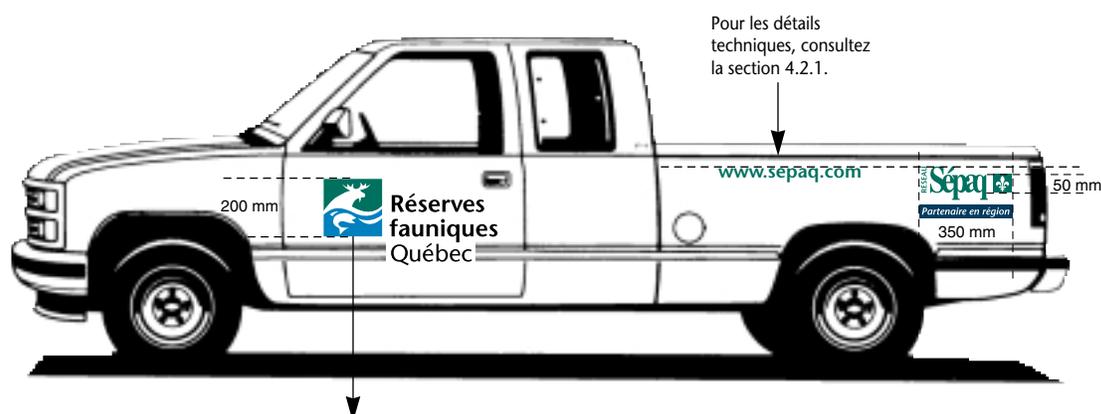
Plus de 80% de la flotte de véhicules de la Sépaq est constituée de camions 4X4 à cabine régulière et allongée. Les véhicules automobiles des établissements de la Société doivent arborer la signature graphique du Réseau Sépaq avec la mention «Partenaire en région» à l'extérieur de l'aile de la boîte.

La signature Réserves fauniques Québec (exceptionnellement sur trois lignes) doit être centrée par rapport à l'ensemble de la portière. En outre, la reproduction doit

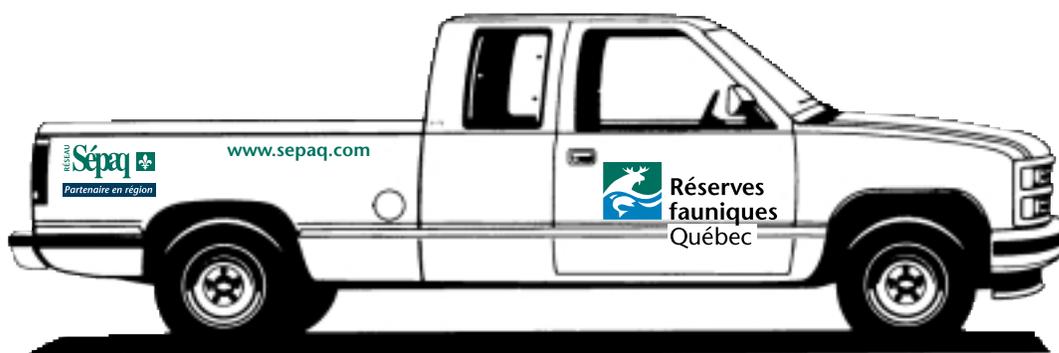
respecter les couleurs officielles de l'établissement. D'autre part, toutes les signatures doivent être reproduites sur les deux côtés du véhicule.

Dans le cas de modèles particuliers de véhicules où les normes actuelles sont difficilement applicables, communiquez avec la Direction des communications de la Sépaq.

NOTE:
Tous les véhicules des différents établissements doivent être peints en blanc.



L'identification visuelle doit être centrée en largeur et en hauteur par rapport à la portière ou à la portion de la portière supérieure (dans le cas où des moulures de portières sont installées).



4.2.8 FAMILIALE INTERMÉDIAIRE • RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

Les véhicules automobiles de la Société doivent arborer la signature de Réserves fauniques Québec sur leurs portières avant. Cette signature doit être centrée par rapport à l'ensemble de la portière. La signature officielle du Réseau Sépaq avec la mention « Partenaire en région » doit se retrouver à l'extrémité de l'aile dans le **coin supérieur droit**. En outre, la reproduction doit respecter les couleurs officielles du Réseau Sépaq, soit le **vert PMS 342** (Macal 9849-00), le **bleu** (Avery A-8555) et le **noir** pour la signature et **blanc** pour l'ensemble du véhicule.

Dans le cas de modèles particuliers de véhicules où les normes actuelles sont difficilement applicables, communiquez avec la Direction des communications de la Sépaq.

Pour les détails techniques, consultez la section 4.2.1. Exceptionnellement, l'adresse Internet se retrouve sur la vitre du véhicule.

NOTE:
Tous les véhicules des différents établissements doivent être peints en blanc.



L'identification visuelle doit être centrée en largeur et en hauteur par rapport à la portière ou à la portion de la portière supérieure (dans le cas où des moulures de portières sont installées).



4.2.9 APPLICATION FACULTATIVE DE SEPAQ.COM SUR VÉHICULE



Dodge Caravan



Dodge Dakota

4.2.9 APPLICATION FACULTATIVE DE SEPAQ.COM SUR VÉHICULE



Camion CGER - enlever les identifications visuelles relatives au CGER, s'il y a lieu. (numéros d'indentification, Québec drapeau, etc.)



Dodge RAM

4.2.9 APPLICATION FACULTATIVE DE SEPAQ.COM SUR VÉHICULE



Fourgonnette RAM 1500 (il ne doit pas avoir d'identifiant sur les vitres)

4.3

Applications des identifications visuelles sur les vêtements

Parcs Québec

4.3.1 *Badge d'identification Parcs Québec*

4.3.2 *Chemise Parcs Québec*

4.3.3 *Polo Parcs Québec*

4.3.4 *Veste en « polar » Parcs Québec*

4.3.5 *Coupe-vent Parcs Québec*

4.3.6 *Maillot de bain Parcs Québec*

4.3.7 *Casquette Parcs Québec*

Réserves fauniques Québec

4.3.8 *Chemise Réserves fauniques Québec*

4.3.9 *Coupe-vent Réserves fauniques Québec (devant et dos)*

4.3.10 *Casquette Réserves fauniques Québec*

Centres touristiques Québec

4.3.11 *(à compléter)*

4.3.1 BADGE D'IDENTIFICATION • PARCS QUÉBEC

Description du tissu (à compléter)

Type de broderie (à compléter)

Applicable sur la veste en «polar» et le coupe-vent

Couleurs de la broderie:

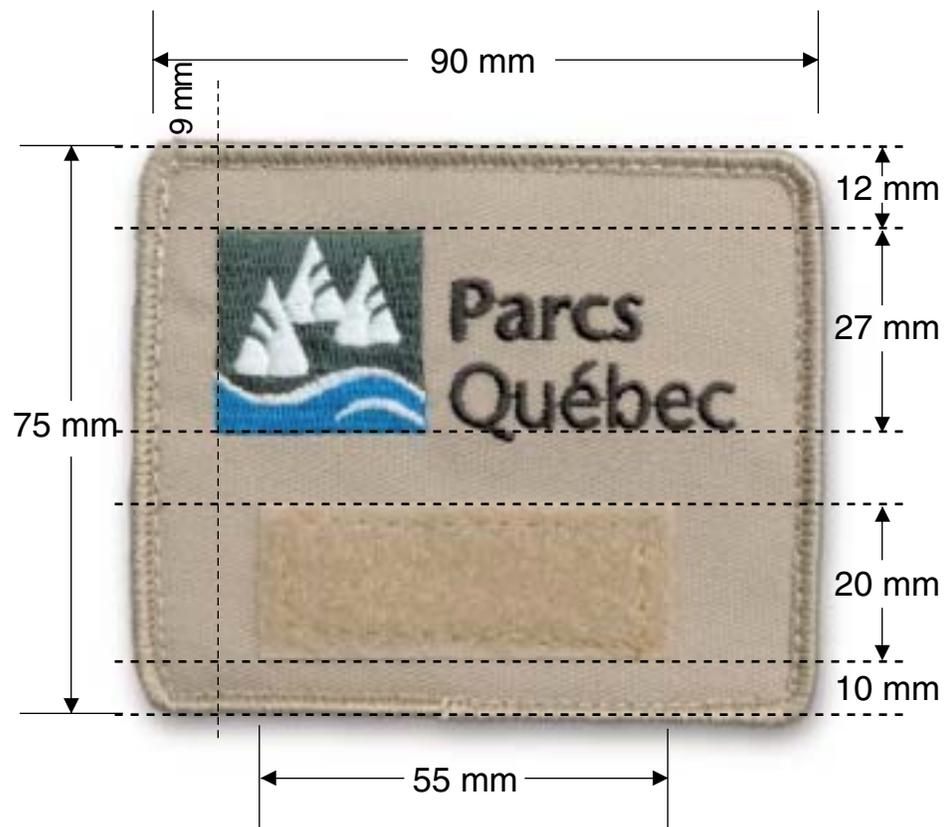
Fil n° Vert (à compléter)

Fil n° Bleu (à compléter)

Fil blanc (à compléter)

Les mesures indiquées réfèrent **uniquement** à ce modèle de badge.

Pour une application sur un autre type de badge, consultez la Direction des communications de la Sépaq.



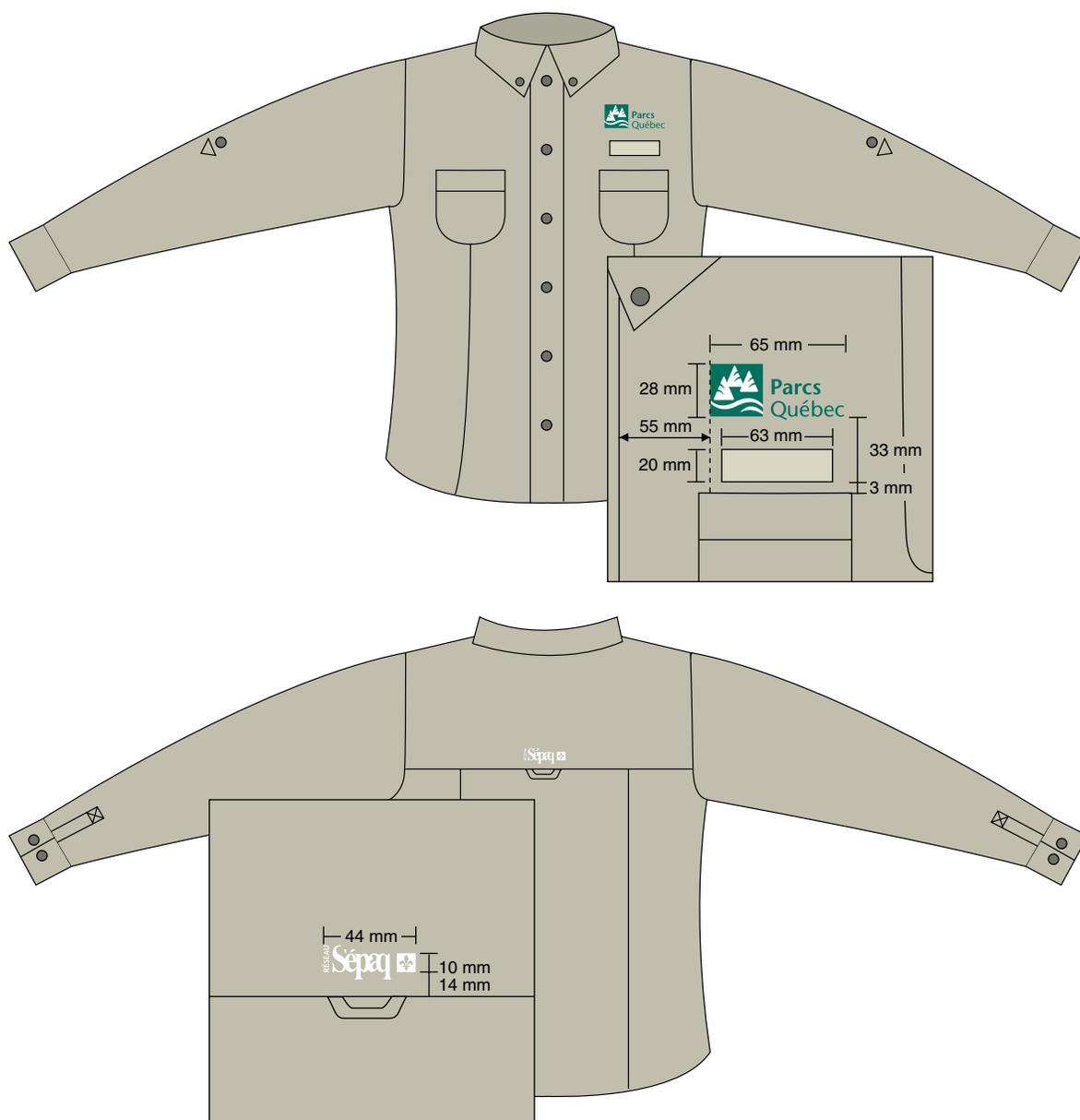
Axe central
Identification visuelle et velcro
centrés par rapport
à cet axe

4.3.2 CHEMISE • PARCS QUÉBEC

Louis Garneau
Style: 2614 C
Gypsy
Grandeur: moyenne
Couleurs de la broderie:
Fil n° Vert (à compléter)
Fil blanc (à compléter)

Les mesures indiquées réfèrent uniquement à ce modèle de vêtement, comportant les repaires de confection désignés (poche avec rabat sur poitrine gauche et crochet dans le dos au niveau des omoplates)

Pour une application sur un autre type de chemise, consultez la Direction des communications de la Sépaq.

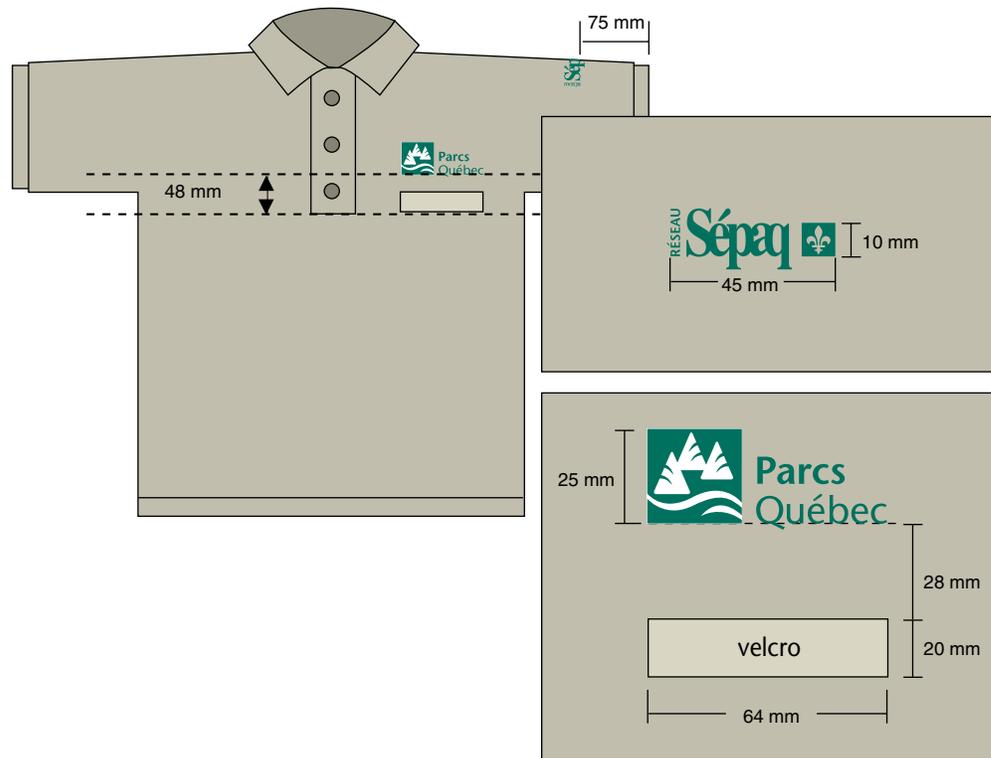


4.3.3 POLO • PARCS QUÉBEC

Louis Garneau
Gilet polo
Article: 1E26028
Couleur: SBB
Grandeur: petite
Couleurs de la broderie:
Fil n° Vert (à compléter)
Fil blanc (à compléter)
Velcro femelle beige à apposer sous
l'identification visuelle

Les mesures indiquées réfèrent uniquement à ce modèle de vêtement, comportant les repaires de confection désignés (longueur des manches, longueur de la boutonnière).

Pour une application sur un autre type de polo, consultez la Direction des communications de la Sépaq.



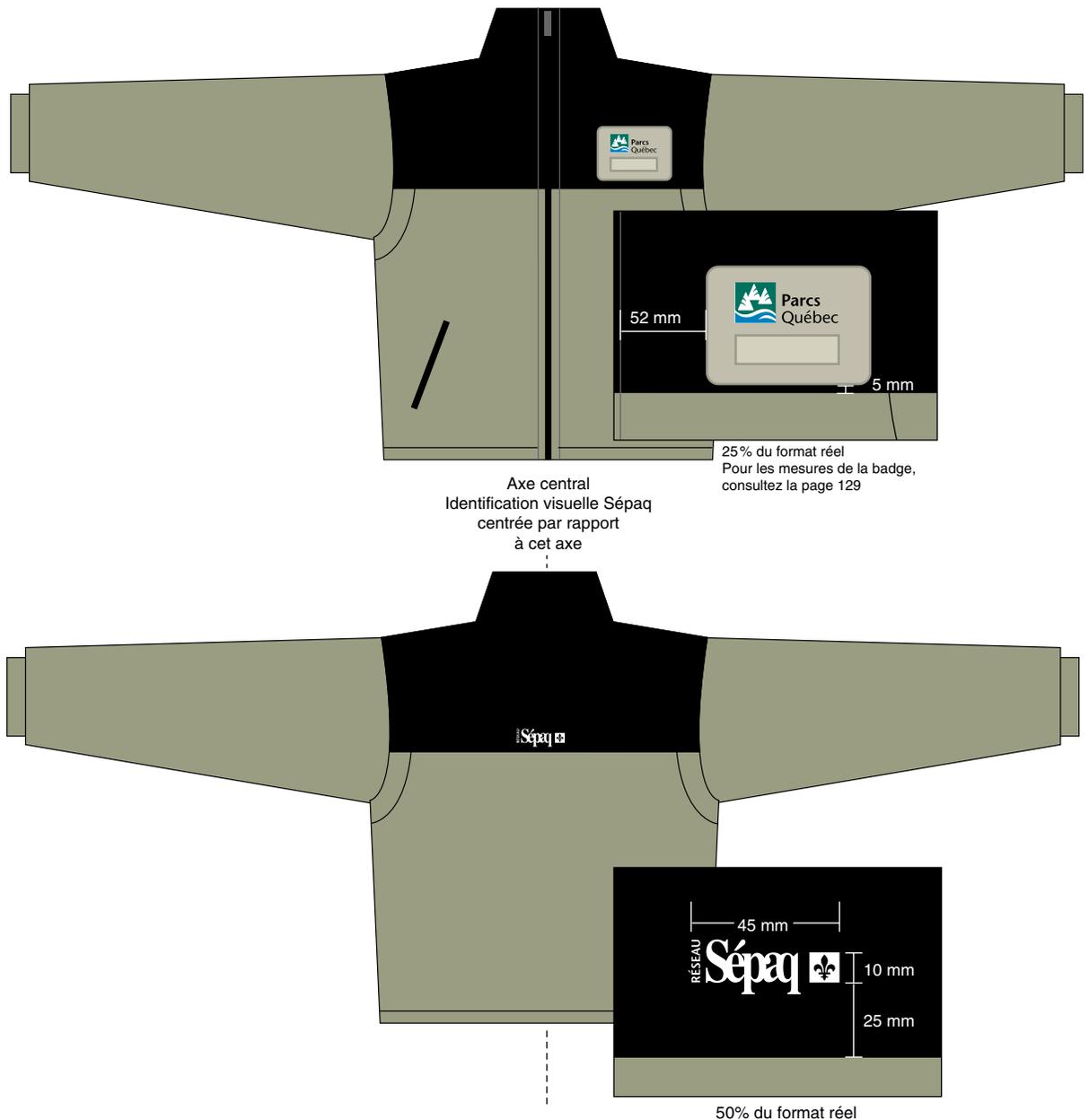
50 % du format réel

4.3.4 VESTE EN «POLAR» • PARCS QUÉBEC

Louis Garneau
Veste Dryfleece
Article: 1E35140
Couleur: SBB
Grandeur: moyenne
Couleurs de la broderie:
Fil n° Vert (à compléter)
Fil n° Bleu (à compléter)
Fil blanc (à compléter)

Les mesures indiquées réfèrent uniquement à ce modèle de vêtement, comportant les repaires de confection désignés (empiècement, découpe de la manche).

Pour une application sur un autre type de veste, consultez la Direction des communications de la Sépaq.

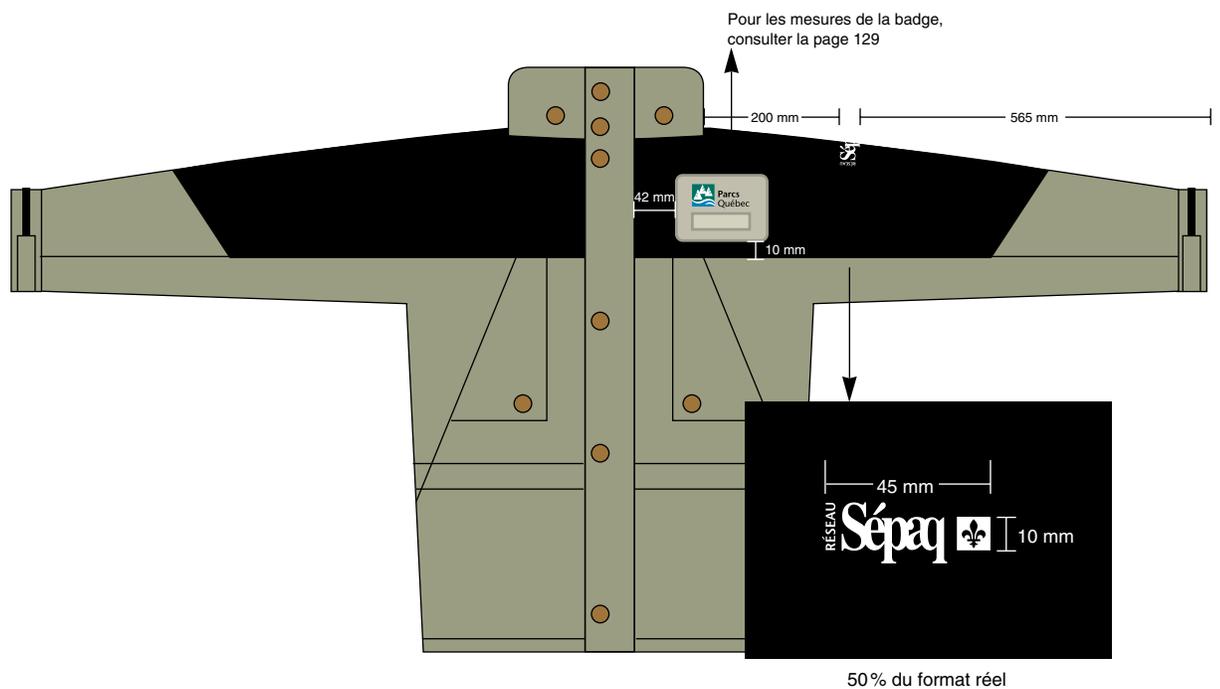


4.3.5 COUPE-VENT • PARCS QUÉBEC

Louis Garneau
Jacket Super T.
Article: 1E32077
Couleur: SBB
Grandeur: moyenne
Couleurs de la broderie:
Fil n° Vert (à compléter)
Fil n° bleu (à compléter)
Fil blanc (à compléter)

Les mesures indiquées réfèrent uniquement à ce modèle de vêtement, comportant les repaires de confection désignés (empiècement du haut de couleur contrastante, longueur des manches, coutures avant).

Pour une application sur un autre type de coupe-vent, consultez la Direction des communications de la Sépaq.

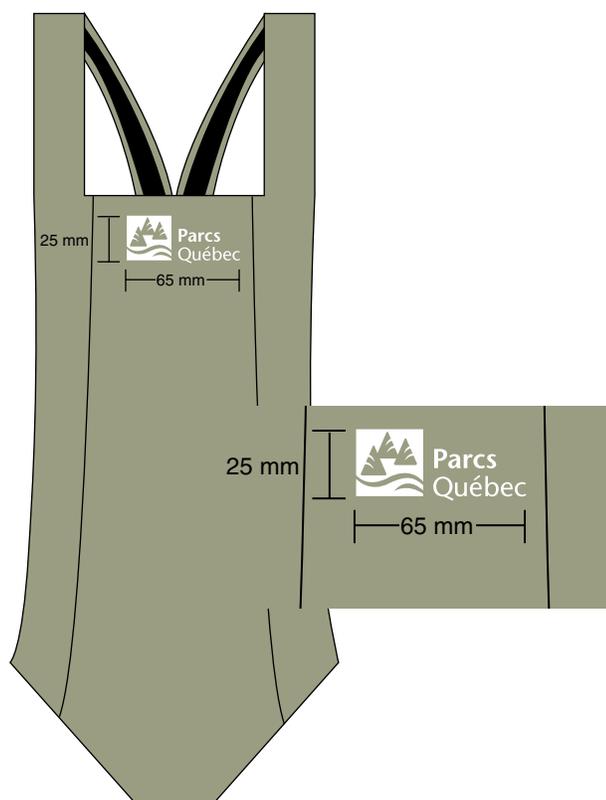


4.3.6 MAILLOT DE BAIN • PARCS QUÉBEC

Louis Garneau
Maillot
Article: 1EXXX
Couleur: SBB
Grandeur: variée
Couleurs de la broderie:
Fil n° Vert (à compléter)
Fil n° bleu (à compléter)
Fil blanc (à compléter)

Les mesures indiquées réfèrent uniquement à ce modèle de vêtement, comportant les repaires de confection désignés (coutures avant et ouverture/décolleté).

Pour une application sur un autre type de maillot, consultez la Direction des communications de la Sépaq.

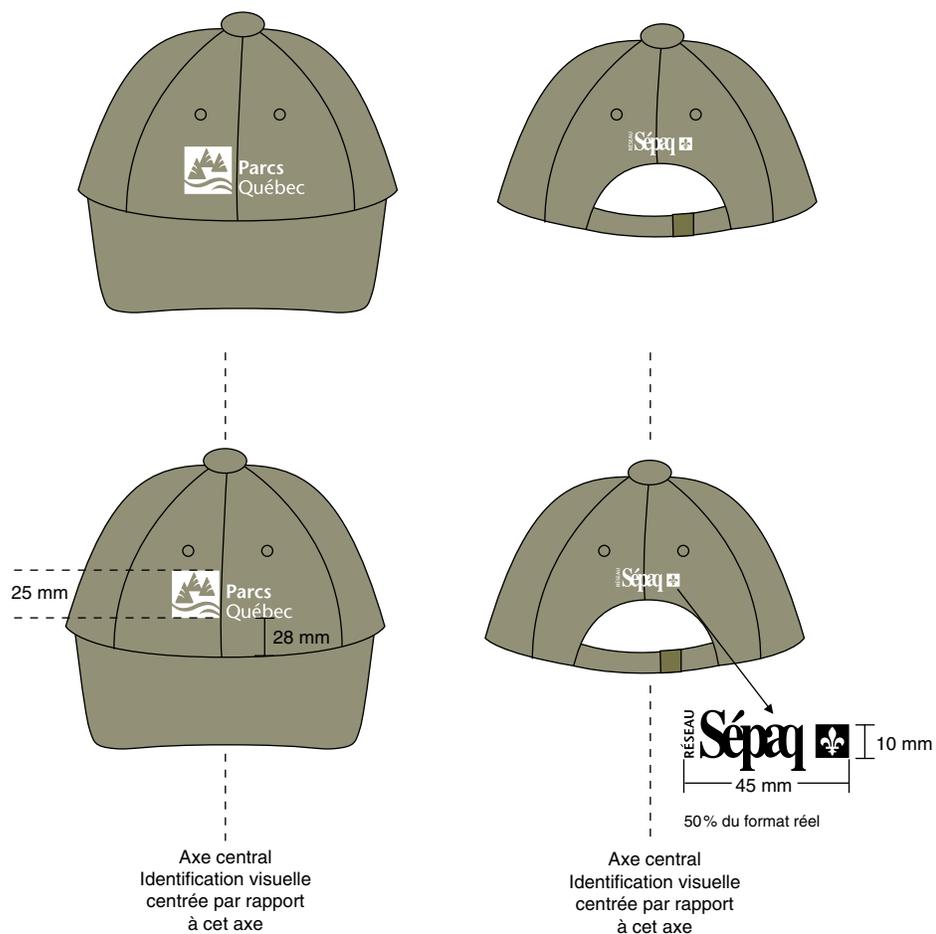


4.3.7 CASQUETTE • PARCS QUÉBEC

Louis Garneau
Style: 2614 C
Gypsy
Grandeur: moyenne
Couleurs de la broderie:
Fil n° Vert (à compléter)
Fil blanc (à compléter)

Les mesures indiquées réfèrent uniquement à ce modèle de vêtement, comportant les repaires de confection désignés (coutures avant, ouverture serre-tête arrière).

Pour une application sur un autre type de casquette, consultez la Direction des communications de la Sépaq.



4.3.8 CHEMISE • RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

Ray-Rite
CA19110
Grandeur: TG
Couleurs de la broderie:
Fil n° Vert (à compléter)
Fil blanc (à compléter)

Les mesures indiquées réfèrent uniquement à ce modèle de vêtement, comportant les repaires de confection désignés (poche avec rabat sur poitrine gauche et crochet dans le dos au niveau des omoplates).

Pour une application sur un autre type de chemise, consultez la Direction des communications de la Sépaq.



4.3.9 COUPE-VENT • RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC (DEVANT)

Oniga Sportswear
CA20363
Couleurs de la broderie :
Fil n° Vert (à compléter)
Fil blanc (à compléter)

Les mesures indiquées réfèrent uniquement à ce modèle de vêtement, comportant les repaires de confection désignés (empiècement du haut de couleur contrastante, longueur des manches, coutures avant).

Pour une application sur un autre type de coupe-vent, consultez la Direction des communications de la Sépaq.



4.3.9 COUPE-VENT • RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC (DOS)

Oniga Sportswear
CA20363
Couleurs de la broderie :
Fil n° Vert (à compléter)
Fil blanc (à compléter)

Les mesures indiquées réfèrent uniquement à ce modèle de vêtement, comportant les repaires de confection désignés (empiècement du haut de couleur contrastante, longueur des manches, coutures avant).

Pour une application sur un autre type de coupe-vent, consultez la Direction des communications de la Sépaq.

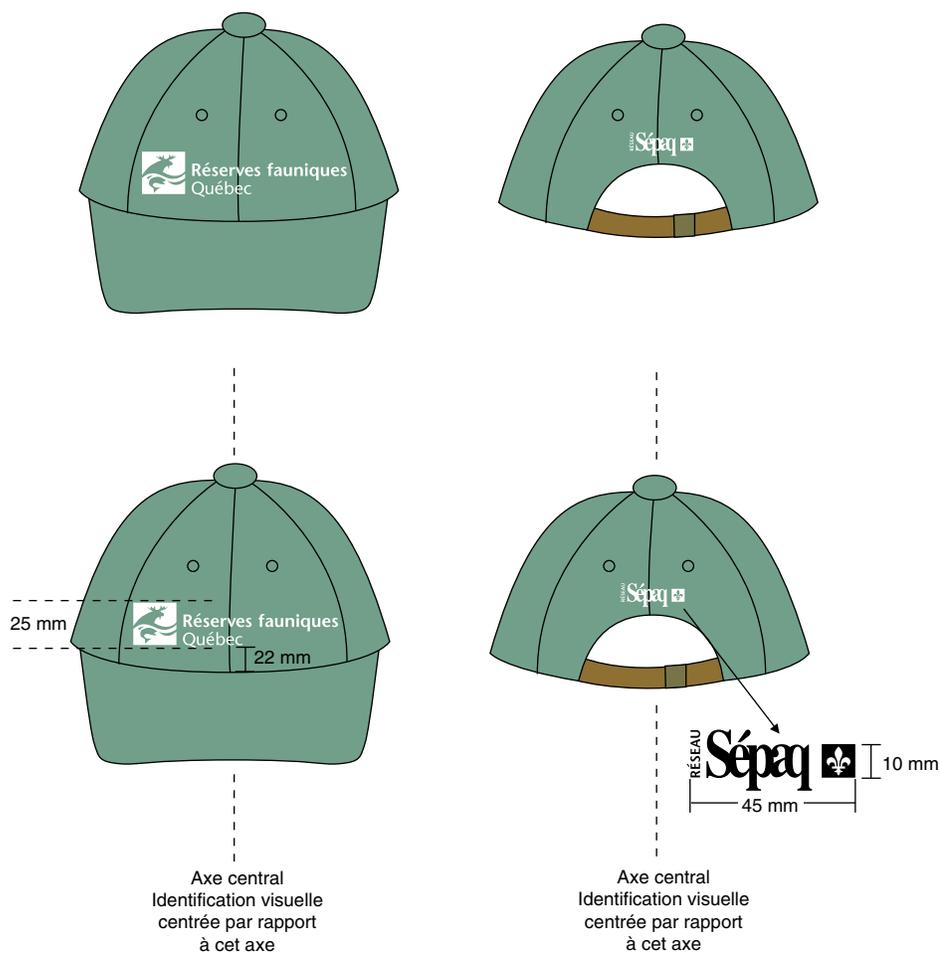


4.3.10 CASQUETTE • RÉSERVES FAUNIQUES QUÉBEC

Marque KD
Style no BA2160LS
Couleurs de la broderie:
Fil n° Vert (à compléter)
Fil blanc (à compléter)

Les mesures indiquées réfèrent uniquement à ce modèle de vêtement, comportant les repaires de confection désignés (coutures avant, ouverture serre-tête arrière).

Pour une application sur un autre type de casquette, consultez la Direction des communications de la Sépaq.



4.3.11 VÊTEMENTS • CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

(à compléter • infos à venir)

4.4

Outils promotionnels
(à compléter • infos à venir)

5

Télévision, Internet et multimédia

(à compléter - infos à venir)

- 5.1 Applications des signatures de Réseau Sépaq et des ses constituantes dans un message publicitaire télévisé (à compléter - infos à venir)*
- 5.2 Applications des signatures sur Internet (à compléter - infos à venir)*
- 5.3 Applications des signatures pour une présentation multimédia (à compléter - infos à venir)*

5.1

**Applications des signatures de Réseau Sépaq et des ses constituantes dans un message publicitaire télévisé
(à compléter - infos à venir)**

*5.1.1 En commandite dans un message publicitaire télévisé
(à compléter - infos à venir)*

5.1.1 EN COMMANDITE DANS UN MESSAGE PUBLICITAIRE TÉLÉVISÉ

(à compléter • infos à venir)

5.2

Applications des signatures sur Internet (à compléter - infos à venir)

*5.2.1 En commandite sur Internet
(à compléter - infos à venir)*

*5.2.2 Bandeau publicitaire sur le Web
(à compléter - infos à venir)*

5.2.1 EN COMMANDITE SUR INTERNET

(à compléter • infos à venir)

5.2.2 BANDEAU PUBLICITAIRE SUR LE WEB

(à compléter • infos à venir)

5.3

**Applications des signatures
pour une présentation
multimédia
(à compléter - infos à venir)**

LEXIQUE

(à compléter • infos à venir)